économie et politique



les SERVICES PUBLICS

au cœur du projet européen

MARS-AVRIL 2019 (776-777) - 11 €

économie et politique

Adresse postale :
Économie et Politique, 2, place du Colonel-Fabien, 75019 Paris
Rédaction : 01 40 40 13 73
Administration : 01 40 40 13 73
Site Internet : www.economie-politique.org
E-mail : ecopo@economie-politique.org
En cas de changement d'adresse veuillez contacter :
Diffusion et promotion :
Frédéric RAUCH : 01 40 40 13 41
Directrice : Catherine MILLS
Rédacteur en chef :
Frédéric RAUCH
Comptabilité :
Mitra MANSOURI : 01 40 40 13 41
e-mail : mmansouri@economie-politique.org

Conseil de rédaction et de diffusion :
Eric AUBIN, Daniel BACHET, Amar BELLAL, Frédéric BOCCARA, Paul BOCCARA, Jean-François BOLZINGER, Hervé BRAMY, Gisèle CAILLOUX, Sylvian CHICOTE, Marc COHEN-SOLAL, Aurianne COTHENET, Yves DIMICOLI, Denis DURAND, Jean-Marc DURAND, Caroline FERRERA, Jean-Luc GIBELIN, Christophe GRASSULO, Alain JANVIER, Pascal JOLY, Jean-Vincent KOSTER, Marie-José KOTLICKI, Anne LAFAURIE, Claude LARIDAN, Amaury LE BRETON, Jean-Christophe LE DUIGOU, Patrick LE HYARIC, Didier LE RESTE, Jean LOJKINE, Jean MAGNIADAS, Nasser MANSOURI-GUILANI, Nicolas MARCHAND, Clotilde MATHIEU, Fabien MAURY, Catherine MILLS, Alain MORIN, Alain OBADIA, Bruno ODENT, Roland PERRIER, Guillaume QUASHIE-VAUCLIN, Frédéric RAUCH, Denis RECOQUILLON, Jacques RIGAUDIAT, Lydia SAMARBAKHSH, Véronique SANDOVAL, Patricia TEJAS, Alain TOURNEBISE.

Gérant de la publication : Roland Perrier
Commission paritaire N° 0319 K 84443
ISSN : 0424-3218
ISBN : 979-10-90384-48-4
Imprimerie : PUBLIC IMPRIM,
12 rue Pierre Timbaud, BP 553, 69637 Vénissieux Cedex
Publicité-Comédiance : 01 49 22 74 43
5 rue Pleyel - Immeuble Calliope - BP 229 - 93523 Saint-Denis Cedex
Mise en page et maquette de couverture : Claude Saligny

SOMMAIRE

D'après une œuvre de *Jean-Pierre Jouffroy* avec son autorisation ..... **Une**

Éditorial

Contre le cynisme de Macron, la cohérence du projet communiste, *Denis Durand* **2**

Actualités France

Quelques éléments rapides sur la situation du chômage, *Gisèle Cailloux* ... **4**

Retraite 2019 : Où va la réforme proposée par le gouvernement Macron-Philippe ?, *Frédéric Rauch* **6**

Fiscalité : ouvrir une nouvelle perspective, *Jean-Marc Durand* **8**

Le revenu de base : une logique perverse, *Catherine Mills* **15**

Sortir de l'impasse macronienne d'une Fonction publique régressive, *Roland Perrier* **16**

Les dossiers d'*Économie et Politique*

Les services publics au cœur du projet européen

Introduction **21**

■ Contre l'Europe de Macron, les services publics au cœur d'un nouveau projet européen, *Denis Durand, Barbara Filhol, Ulf Clerwall, Manuela Dona, Michel Jallamion, Laurent Brun, Frédéric Boccara, Patricia Tejas, Ian Brossat* **22**

Un plan et des moyens de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale en Europe, *Jean-Marc Durand* **39**

« Banque du climat » : on ne relèvera pas le défi écologique sans s'attaquer au capital, *Denis Durand* **40**

Faut-il cibler la politique monétaire ? Réponse à Patrick Artus, *Denis Durand* .. **43**

Emploi, entreprises, luttes

La stratégie industrielle d'abandon et de terre brûlée : ça suffit !, *Alain Janvier* ... **45**

- Stop à l'hémorragie industrielle en France ! Stop à la délocalisation des emplois chez Nokia ! **46**
- Natixis-BPCE : un enjeu national et européen ! **47**

Mettre l'argent des banques au service des gens !, Ian Brossat devant le siège du Crédit Lyonnais à Villejuif, *Collectif des militants communistes des finances, des banques et des assurances* **48**

Pédagogie

Sur les épaules de Marx : « Casser l'idéologie dominante... tout en restant constructifs », *Léo Garcia* **50**

Formation et théorie

Débattre des différentes approches du coût du capital, *Frédéric Boccara* .. **53**

- De l'analyse empirique des coûts à la théorie marxiste **54**

Le coût du capital révélé par les données individuelles d'entreprises, *Frédéric Boccara* **55**

La politique monétaire, comment ça marche ?, *Denis Durand* **58**



Éditorial

Denis Durand

Contre le cynisme de Macron, la cohérence du projet communiste

Depuis six mois, les Français ont exprimé leur colère et réclamé des hausses de salaires, davantage de services publics, plus de justice fiscale et plus de démocratie. À l'issue du « grand débat national », le Président leur a répondu : « Je vous ai compris, ce grand débat m'a transformé. J'en tire la conclusion que ce que nous avons fait est bien et qu'il faut aller plus loin !

Moyennant quoi, je me garde bien d'augmenter le SMIC, les minima sociaux et les pensions (indexées sur les prix, elles resteront déconnectées des salaires, ce qui privera les retraités de tout bénéfice des gains de productivité). Je ne rétablis pas l'ISF. Je ne supprime pas les niches fiscales pour les ménages. Je n'allège pas la TVA qui frappe avant tout les ménages les plus modestes, j'ignore les protestations contre l'injustice de la fiscalité des carburants, mais je réduis de 5 milliards l'impôt sur le revenu ». Voilà qui peut porter un coup fatal au seul instrument de redistribution sociale que comporte notre système fiscal, et qui y tenait pourtant déjà une place très faible (l'impôt sur le revenu n'a rapporté que 73 milliards en 2017, contre 157 milliards à la TVA, 102 milliards à la CSG).

Pour financer cette sollicitude fiscale envers les ménages aisés, Emmanuel Macron annonce la suppression des niches fiscales des entreprises (lesquelles ? il n'a pas l'intention de remettre en cause le CICE qui va coûter 40 milliards aux finances publiques cette année, ni le crédit impôt recherche !). Il confirme des destructions massives d'emplois de fonctionnaires (peut-être pas tout à fait 120 000 finalement, cela dépendra des mobilisation syndicales) tout en assurant qu'il se préoccupe de la proximité des services publics, et tout en promettant de ne pas fermer d'écoles ni d'hôpitaux sans l'accord des maires concernés. Mais rien n'empêche de supprimer des services et des missions. Le jour même des annonces du Président, l'Agence régionale de santé de la Nouvelle Aquitaine confirmait 50 suppressions de lits à l'hôpital de Guéret…

Le but, paraît-il, est de « créer davantage de richesses ». Comment ? Avec un « pacte productif pour viser le plein-emploi en 2025 ». Emmanuel Macron doit savoir que le plein-emploi est la situation où l'offre et la demande sont en équilibre sur le marché du travail. Selon les estimations de la Commission européenne, cette condition, en France, est réalisée lorsque le taux de chômage est de l'ordre de 9 %. C'est déjà le cas aujourd'hui, avec 2,5 millions de chômeurs au sens du BIT, deux fois plus en réalité, sans compter les innombrables formes de précarité ! La situation pourrait bien être pire en 2025, avec la crise financière et économique que tous les observateurs prévoient d'ici là. D'où viendront donc les nouvelles richesses censées permettre la baisse des impôts ?

Le Président annonce aux Français qu'il veut les « faire travailler davantage », au mépris de toutes les statistiques démontrant que la durée hebdomadaire du travail, comme sa durée annuelle, sont supérieures en France à ce qu'elles sont en Allemagne et dans bien des pays comparables. C'est à cela que doit servir la réforme des retraites en cours de préparation : on ne touchera pas à l'âge légal de départ, parce que ce serait heurter de front les demandes des Français, mais on les fera partir « volontairement » plus tard au moyen d'une décote dissuasive…

La rhétorique à la fois arrogante, cauteleuse et parfois embarrassée du Président n'a manifestement pas suffi à emporter la conviction des Français.

Emmanuel Macron en est sans doute conscient. Aussi, tout en poussant toujours plus loin ses assauts contre nos conquêtes sociales, il confirme le caractère autoritaire de son pouvoir en accentuant la mise cause de l'héritage républicain issu des grandes poussées démocratiques de notre histoire : suppression de l'ENA et des « grands corps de l'État », qui avaient été conçus pour garantir une certaine autonomie de la haute Fonction publique par rapport aux intérêts privés ; « nouvel acte » de décentralisation ouvrant la voie à une multiplication de régimes juridiques différents d'une région à l'autre, telle qu'on n'en

connaissait plus depuis l'Ancien régime ; référence appuyée à la « laïcité » et à la loi de 1905… mais qui débouche sur l'organisation d'un débat parlementaire annuel sur la politique migratoire – au cas, sans doute, où l'extrême droite n'en ferait pas assez pour agiter les peurs et les pulsions racistes ?

Il n'est pas jusqu'à l'enjeu climatique qui ne soit traité comme une affaire militaire, avec la création hautement symbolique d'un « conseil de défense écologique ».

Quant à l'enjeu européen, le Président l'a fort peu évoqué dans sa conférence de presse, si ce n'est à propos des politiques d'immigration. Manque d'intérêt pour le sujet ? Sûrement pas, à un mois des élections au Parlement européen, et au regard des ambitions, aujourd'hui certes déçues, qu'Emmanuel Macron affichait au moment de son élection. Bien plutôt prudence tactique, si l'on en juge par la multiplication des annonces destinées à plaire à la petite et moyenne bourgeoisie qui constitue le cœur de l'électorat de droite.

Le PCF, lui, a formulé dix propositions qui n'expriment pas seulement son soutien aux revendications populaires mais proposent les moyens de les réaliser et les rassemblements politiques nécessaires pour les imposer.

En réalité, ce sont deux projets de société qui s'affrontent.

D'un côté, celui d'Emmanuel Macron : l'obsession de la baisse du coût du travail et de la dévitalisation des services publics pour normaliser la France et, dans la mesure de son influence, l'Europe selon les injonctions des multinationales et des marchés financiers.

De l'autre, ce qui monte puissamment de toute la société comme aspiration à maîtriser tous les moments de sa vie, à se libérer de la précarité, de la crainte du lendemain, de la subordination à un employeur inhérentes au marché du travail capitaliste. Une aspiration à dépasser la coupure entre temps de travail rémunéré et activités choisies, dont l'âge de la retraite deviendrait un moment privilégié, reconnu comme tel en lien avec ce qu'apportent les retraités à la société. Le Parti communiste propose les moyens de répondre à cette aspiration : tirer parti des gains de productivité procurés par les nouvelles technologies et changer la façon de créer les richesses, non pour rejeter vers le chômage des millions de travailleurs mais pour réduire massivement le temps de travail et dégager ainsi beaucoup de temps, tout au long de la vie, pour la formation et pour d'autres activités choisies, avec une continuité de revenus, jusqu'à éradiquer le chômage. Notre projet d'une sécurité d'emploi ou de formation vise ainsi à dépasser radicalement le marché du travail, et non pas à se contenter du « plein-emploi ».

Le 38e congrès du PCF a ainsi décidé de se saisir des élections européennes, avec Ian Brossat en tête de liste, pour sortir de l'effacement en rendant visible le projet communiste.

La force de ce projet repose sur une triple cohérence. Cohérence de méthode : à partir des luttes immédiates, construire une rupture radicale avec la domination du capital et donc, nécessairement, avec la construction européenne actuelle. Cohérence dans le temps que le PCF a manifestée en étant le seul parti à avoir toujours combattu les traités existants. Cohérence politique entre objectifs sociaux et écologiques, moyens financiers de les réaliser et conquête de nouveaux pouvoirs démocratiques pour mobiliser ces moyens.

Moyens financiers : justice fiscale bien sûr mais l'impôt ne sert pas seulement à redistribuer les richesses. Il influence les choix qui président à la création des richesses – ou à l'absence de création quand les entreprises, encouragées par les aides et exonérations de toute nature qui leur sont prodiguées, préfèrent utiliser l'argent mis à leur disposition pour délocaliser, réaliser des placements financiers, pratiquer l'évasion fiscale. Nous proposons par exemple que l'impôt sur les sociétés soit modulé en fonction de la politique des entreprises en matière d'emploi, de formation, d'écologie.

Plus important encore, nous proposons de lever le tabou sur l'utilisation de l'argent de la Banque centrale européenne. C'est notre argent, celui de tous les Européens. Il ne doit plus servir à alimenter la croissance des opérations financières. Il doit servir à encourager les banques à prêter aux entreprises qui investissent selon des critères précis en matière économique (création de valeur ajoutée), sociale (salaires, emploi, formation) et écologique (économies d'énergie et de matières premières).

Et il doit servir à un développement inédit de nouveaux services publics. C'est indispensable pour répondre aux attentes de nos concitoyens et à leurs immenses besoins en matière de santé, de protection sociale, d'éducation, de recherche, de transports, de logement, d'énergie, d'environnement… C'est indispensable pour promouvoir ces biens communs de l'humanité que sont le climat, la biodiversité, la qualité de l'air et de l'eau. C'est également vital pour nos économies : là où les multinationales exploitent les gains de productivité procurés par la révolution informationnelle pour supprimer des emplois, mettre des salariés au chômage et faire pression sur les salaires, ce qui tire l'activité économique vers le bas, les dépenses pour les services publics augmentent au contraire la demande et renforcent l'efficacité globale de l'économie.

Moyens politiques : pour faire prédominer une logique sociale et écologique contre la logique du capitalisme financiarisé en crise, nous avons besoin d'une autre Europe, d'un nouveau projet européen. Sa réalisation exigera de rompre avec les traités européens actuels. Nous proposons une grande conférence sociale pour de nouveaux traités, et nous agissons tout de suite pour en créer les conditions dans les mobilisations sociales et politiques. C'est en effet en se rassemblant autour de projets concrets de créations d'emplois, de développement des services publics, que l'on rendra irrésistible l'exigence d'une autre utilisation de l'argent, en Europe comme en France, et qu'on surmontera les divisions des forces de gauche, en France comme en Europe.

Voter pour Ian Brossat et la liste « Pour l'Europe des gens, contre l'Europe de l'argent » sera donc le moyen le plus efficace de riposter à Emmanuel Macron et de faire renaître l'espoir à gauche.

Quelques éléments rapides sur la situation du chômage

Gisèle Cailloux

Les chiffres du chômage ont fait l'objet d'un traitement médiatique triomphaliste. La ministre du Travail, Muriel Pénicaud, annonce 8,8 % de chômeurs, un taux sous la barre de 9 % pour la première fois depuis 10 ans. Ce chiffre correspond au chômage au sens du Bureau international du travail (BIT).
Pourtant ces chiffres sont contredits par les données du ministère du Travail, dont les données proviennent des comptabilisations trimestrielles par Pôle emploi des demandeurs d'emplois inscrits sur ses listes. Des chiffres que, contrairement à tous ses prédécesseurs, la ministre du Travail refuse de commenter.
Que révèlent ces différences de chiffrage statistique ?

Quelles différences entre chiffres du BIT et ceux de Pôle emploi ?

Au sens du BIT, est chômeur toute personne de plus de 15 ans qui n'a pas travaillé au moins une heure pendant une semaine de référence, est disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et a recherché activement du travail pendant le mois précédent…

L'enquête est trimestrielle et permet de contacter 50 000 logements.

Au sens de Pôle emploi, plusieurs catégories sont prises en compte :

1. Catégorie A : personnes inscrites à Pôle emploi, sans emploi et tenues de rechercher un emploi.

C'est la catégorie la plus proche de la définition du BIT. Pourtant, l'écart est devenu considérable entre l'enquête trimestrielle du BIT et les inscriptions à Pôle emploi. Début 2009 l'écart était de 14 000 sur 2,5 millions de chômeurs. Fin 2017, cet écart est de 970 000 sur 3,47 millions (catégorie A).

2. Catégorie B : personnes ayant travaillé moins de 78 heures sur un mois (activité réduite courte) et tenues de rechercher un emploi.

Par exemple, plus de 163 000 personnes ont obtenu des contrats inférieurs à 20 heures/mois durant le 4e trimestre 2018. Plus de 750 000 personnes ont travaillé moins de 78 heures (chiffres du 4e trimestre 2018).

3. Catégorie C : personnes ayant travaillé plus de 78 heures sur le mois (activité réduite longue) et tenues de rechercher un emploi.

S'ajoutent les catégories D (par ex. maladie ou en formation) et E (par exemple bénéficiaires de contrats aidés ou créateurs d'entreprise), non tenue sde rechercher un emploi.

L'évolution réelle du chômage avec l'éclairage de la croissance

Alors que la croissance a atteint +2,3 % en 2017 (1,1 % en 2016) pour retomber à 1,5 % en 2018, on pourrait s'attendre à une amélioration sensible sur le front du chômage. Il n'en est rien.

– Sur 1 an le chômage de plus de 1 an augmente de 5 % et *touche 47,7 % des demandeurs d'emploi.*

– Seuls 20,6 % des chômeurs sortant des catégories A, B, C reprennent un emploi (4e trim 2018).

– 51,9 % des chômeurs sont sortants des catégories A, B, C par radiation administrative ou cessation d'inscription pour défaut d'actualisation (4e trim. 2018). Cela représente 270,9 milliers de personnes tandis que 88,6 milliers de personnes ayant été radiées ou en cessation d'inscription précédemment réintègrent pôle emploi.

Plus du quart des inscriptions à Pôle emploi sont des fins de contrats (CDD) et fin de mission d'intérim. Les licenciements économiques ne représentent que 1,8 % des entrées.

Une hirondelle ne fait pas le printemps.

Les chiffres donnés pour le 4e trimestre 2018 marquent une légère régression du chômage catégories A, B, C. Mais si on prend les chiffres donnés au 3e trimestre 2018, nous avons une hausse.

– 2e trimestre 2018 : 5 627,9.

– 3e trimestre 2018 : 5 649,6 soit +0,4 %.

– Le 4e trimestre 2018 ne peut donc pas être qualifié de tendance.

La porosité entre les catégories A, B, C de Pôle emploi

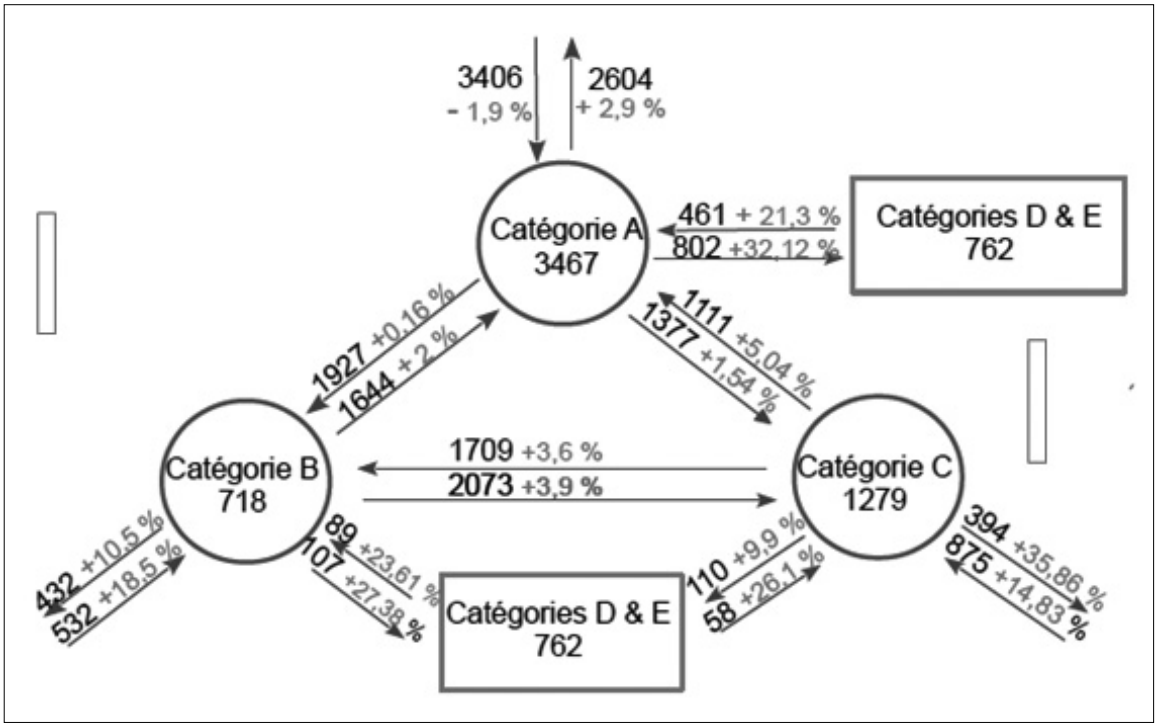
Le schéma qui suit (demandeurs d'emplois en 2016) montre l'extrême porosité entre les catégories de chômeurs, particulièrement entre les catégories A, B, C.

En décembre 2016, on comptabilise 5 475 700 personnes dans la catégories A, B, C. Des millions d'entre elles sont passées dans l'année, d'une catégorie à l'autre. Ce sont donc en grande partie les mêmes gens que l'on retrouve tantôt en catégorie A, tantôt en catégorie B ou C. ■■■

	Effectifs en milliers			Evolution en % sur	
	4e trim 2016 (*)	4e trim 2017 (*)	4e trim 2018	1 an	2 ans
Catégorie A	3466,3	3463,13	3418,6	- 1,2 %	- 1,3
Catégorie B	723,2	746,96	750,2	+ 0,4 %	+ 3,7
Categorie C	1280,66	1403,23	1436,2	+2,34 %	+12,14
Catégorie A, B, C	5470,76	5613,23	5605,0	- 0,14	+ 2,45

(*) Il s'agit de la moyenne des mois d'octobre, novembre et décembre 2017 publiées en nov., dec. 2017 et jan. 2018.

En effet, le thermomètre a été modifié : « depuis 2018, la publication commune Dares-Pôle emploi est trimestrielle […] cette refonte […] vise à mettre l'accent sur les évolutions tendantielles de ces statistiques plutôt que sur leur variations au mois le mois […] Les résultats présentés sont des moyennes trimestrielle […] correspond à la somme des effectifs […] pour les trois mois du trimestre considéré, divisée par trois. » Source définitions et méthodes Dares indicateursjanvier 2019 N° 003.



Pour les flux, seules sont analysées ici les transitions entre deux fins de mois successives.

Lecture : en 2016, 1 927 000 transitions ont eu lieu de la catégorie A vers la catégorie B (données brutes) et 1 644 000 de la catégorie B vers la catégorie A ; 1 111 000 de la catégorie A à la catégorie C et 1 377 000 de C vers A, etc.

Novembre 2016, 3 467 000 personnes étaient inscrites en catégorie A (données CVS-CJO).

Champ : demandeurs d'emploi en catégories A, B, C, D et E ; France métropolitaine.

Sources : Pôle emploi, fichier historique statistique (1/10e) du T1 2017 pour les flux (calculs Dares) et Dares-Pôle emploi, STMT pour les effectifs (Dares).

Retraite 2019 : Où va la réforme proposée par le gouvernement Macron-Philippe ?

Frédéric Rauch

C'était dans les projets d'E. Macron candidat. Le gouvernement a décidé d'engager une nouvelle réforme de notre système de retraite avec l'ambition de régler définitivement la question des retraites en France. Une réforme systémique donc plutôt qu'une réforme paramétrique. Reste que l'enjeu fondamental est le même : l'appropriation de la richesse créée et son utilisation, répondre aux besoins sociaux ou servir les profits.

Une réforme systémique qui renverse notre système de retraite

Jusqu'à présent, les réformes engagées par les gouvernements de droite comme de gauche ont été des réformes paramétriques. Elles visaient, en premier lieu, l'équilibrage des comptes de la branche vieillesse par une baisse de sa dépense, et, en second lieu, à éviter le recours à la hausse des cotisations sociales, surtout patronales (d'où la fiscalisation progressive de la Sécurité sociale, dont la branche vieillesse par la CSG), pour financer le déséquilibre imputable à l'évolution démographique. Sans changer la nature du système de retraite, elles se sont, d'une manière ou d'une autre, résumées principalement en mesures de recul de l'âge de départ à la retraite ou en mesures (bases de calcul du droit à pension) aboutissant à une baisse du taux de remplacement (rapport dernier salaire/première pension). Afin d'assurer leur acceptation sociale à terme, ces mesures ont été conçues pour être appliquées progressivement (aucune application immédiate du recul et montée en charge progressive dans le temps) et non uniformément (divisions public/privé et droit commun/régimes spéciaux).

Bien qu'elle vise le même objectif de plafonnement de la part de la richesse produite consacrée aux pensions de retraite et de déresponsabilisation sociale des entreprises, la réforme Macron ne répond pas au même schéma. Elle ne propose pas de reculer l'âge de la retraite ni de diminuer le taux de remplacement. Elle est plus pernicieuse. En invoquant certains principes et revendications du mouvement social, elle propose de modifier le mode de calcul des pensions pour l'ensemble des régimes de retraite par l'introduction d'un mode de calcul par point qui en sera le régulateur unique et de les unifier en un seul régime où un euro cotisé donnera le même droit à pension pour tous. C'est un changement de paradigme de notre système de retraite.

D'abord, parce qu'en cherchant à unifier l'ensemble des régimes en un seul, la réforme va, au nom de l'application du principe d'universalité, achever d'effacer les singularités de chaque régime construites historiquement et justifiées professionnellement. Par exemple, si les égoutiers ont bénéficié de droits à départ à la retraite à 50 ans, la raison en incombe à la nature de leur activité qui se traduit par une espérance de vie inférieure de près de 10 ans à l'ensemble des autres professions.

Ensuite, parce qu'en imposant que chaque euro cotisé se traduise par le même droit à pension pour tous, la réforme impose une conception marchande de la retraite. Ainsi, la réforme va, au nom du principe d'égalité, supprimer le principe de solidarité à la source de notre système de retraite. Ce principe originel revendique que chacun bénéficie d'un droit à protection sociale selon ses besoins et qu'il le finance selon ses moyens. Avec ce principe, il n'y avait pas d'équivalence entre ce qui est cotisé et ce qui est perçu par chacun. Certains pouvaient cotiser plus qu'ils ne recevaient et réciproquement. En imposant pour chaque euro cotisé le même droit à pension pour tous, le gouvernement impose l'égalité stricte en faisant sauter la solidarité entre assurés sociaux pour lui substituer un principe de rente marchande.

“Pour assurer une réelle soutenabilité financière du système tout en faisant croître la part du gâteau affectée aux pensions de retraites, il est impératif de faire croître massivement la taille du gâteau (le PIB ou la richesse produite).”

Enfin, parce qu'avec l'institution d'un mode de calcul des pensions par points dont la valeur sera définie pour maintenir la dépense sociale de pension à 14 % du PIB maximum, la réforme va, au nom du principe de solidarité dans l'adversité, introduire une « règle d'or » qui anéantira le principe de répartition du système. Avec la hausse du nombre de retraités, tout plafonnement de la dépense se traduira par une réduction du niveau des pensions par tête. De plus en plus nombreux, les retraités devront se partager une part plafonnée de la richesse produite. Au fur et à mesure, les actifs financeront de moins en moins les pensions des inactifs. Ceux-ci seront contraints d'allonger leur durée d'activité ou de capitaliser durant leur vie active pour obtenir les moyens de vivre à la retraite. Non seulement l'objectif de « sortir nos vieux de la misère » que s'était fixé le Conseil national de la résistance sera remis à bas, mais avec lui le principe d'une solidarité intergénérationnelle qui fait que la richesse produite par les actifs finance les pensions des inactifs.

La « règle d'or » technocratique des 14 % de PIB de la réforme Macron

Les orientations de la commission Delevoye en charge de la mise en œuvre de la réforme Macron avancent l'impératif d'une « soutenabilité du nouveau système ». Elles précisent que ce « nouveau système sera construit dans le respect des grands équilibres financiers actuels ». Pour y parvenir, J.-P. Delevoye s'est fixé l'objectif de maintenir un niveau de dépense de retraite par rapport au PIB constant dans le temps, malgré la hausse à venir du nombre de retraités. La dépense actuelle est de l'ordre de 14 % du PIB, il propose d'en faire un plafond. Notamment au moyen d'une sous-indexation des pensions et d'une réduction de leur niveau par un ajustement de la valeur du point de retraite selon le rapport cotisants/retraités. C'est l'application de la règle d'or pour les retraites. Ainsi, malgré la hausse attendue du nombre de retraités, la part du gâteau (la part de PIB) qui leur sera consacrée sera la même au fil du temps, ce qui réduira la part par tête. Les futurs retraités n'auront d'autre choix que retarder leur départ en retraite pour conserver les moyens de vivre.

Opposés aux propositions du gouvernement, certains considèrent qu'il suffirait d'une autre répartition du gâteau, qui accroisse la part affectée aux retraites en proportion du nombre de retraités (16 % du PIB, 20 %, 30 %…), pour répondre aux besoins de notre système de retraite à l'avenir. Bien que de justice sociale, cette mesure resterait pourtant insuffisante. Elle ne permettrait pas de répondre aux besoins non satisfaits et aux besoins à venir. Actuellement de l'ordre de 300 milliards d'euros, la dépense de retraite nécessite par exemple bien plus de 50 milliards d'euros supplémentaires pour rattraper la seule perte de pouvoir d'achat des pensions depuis 1987. Par ailleurs, sans croissance significative du PIB (sans augmenter la taille du gâteau), cette mesure pourrait même au bout du compte mettre en difficulté l'économie générale du système. En captant une part croissante du gâteau, les retraités réduiraient alors effectivement les parts disponibles pour les autres (autres besoins sociaux, mais aussi besoins économiques).

Pour assurer une réelle soutenabilité financière du système tout en faisant croître la part du gâteau affectée aux pensions de retraites, il est impératif de faire croître massivement la taille du gâteau (le PIB ou la richesse produite). Et cela nécessite :

– De s'opposer aux politiques d'austérité.

– De développer les cotisations sociales pour permettre d'inciter à étendre la base « salaire », à la fois l'emploi (en quantité et en qualité) et les bons salaires.

– De permettre aux actifs de se constituer des droits à pension assurant un haut de niveau de retraite :

- En instituant un SMIC européen, et un rattrapage progressif des rémunérations des pays européens les plus avancés en matière de rémunération des travailleurs par les autres membres de l'Union européenne.
- En luttant contre la précarisation de l'emploi et des salaires, et les logiques de baisse du coût du travail. Le meilleur moyen d'avoir de bonnes retraites, c'est d'avoir eu un emploi stable tout au long de sa vie et d'avoir pu ainsi bénéficier d'une progression salariale continue.
- En instituant une sécurité d'emploi ou de formation en France et en Europe. En permettant la mobilité professionnelle et sociale tout au long de la vie sans perte de rémunération par un aller-retour emploi-formation-meilleur emploi, la sécurité d'emploi ou de formation assurerait une ouverture des droits avec une bonne pension.
- En luttant en France et en Europe contre le coût du capital que les entreprises payent et font payer à leurs salariés, afin de leur permettre de dégager les moyens de financer des investissements de développement ainsi que les emplois qualifiés et les salaires qui vont avec.

Toutes ces propositions ne s'opposent évidemment pas aux mesures nécessaires et à prendre immédiatement de rattrapage du pouvoir d'achat des pensions par un accroissement de la part du gâteau affectée aux retraités.

La bataille pour des retraites dignes est de même nature que celles pour une protection sociale de haut

niveau ou pour le développement des services publics utiles aux gens et aux territoires. Elle place au cœur du débat public la question de l'appropriation de la plus-value tirée de la richesse produite. Faut-il qu'elle serve à la rémunération du capital ou qu'elle serve à la réponse aux besoins des populations ?

Macron et son gouvernement proposent de limiter la part de cette richesse affectée aux besoins sociaux pour privilégier la rémunération du capital. Pour le PCF, c'est l'inverse. Et pour trois raisons au moins. La première, parce que les populations et les territoires en ont besoin pour vivre et se développer. La deuxième, parce que la part qui va aux besoins sociaux ne va pas à la rémunération du capital, ce qui fait reculer la prédation de la finance sur la société. La troisième, parce que répondre à ces besoins contribue à améliorer l'efficacité économique et sociale.

Cette bataille pour l'appropriation sociale de la richesse produite est au cœur du projet de refondation de l'Europe.

Fiscalité : ouvrir une nouvelle perspective !

Jean-Marc Durand

Cela fait plus de vingt deux semaines que le mouvement des gilets jaunes a mis en débat un certain nombre de questions politiques, sociales et démocratiques dont le pouvoir, quoi qu'il advienne de la mobilisation actuelle, n'est pas près d'être débarrassé.

Parmi ces questions, il en est une particulièrement emblématique des choix de politique économique d'un pays : la fiscalité. Même si elle n'en est pas le seul vecteur, loin de là, dans une société dont le mode de développement est la financiarisation de tous les domaines de la vie, elle joue un rôle important et non seulement dans le domaine de la répartition des richesses. Nous y reviendrons.

Retour de l'ISF, besoin de services publics en état de marche et nouveaux sont deux questions qui, avec les salaires, ressortent en tête des revendications des gilets jaunes. Il faut par ailleurs se souvenir que le détonateur du mouvement des gilets jaunes a été la taxe sur les carburants (taxe carbone). Or aujourd'hui, l'étincelle qui a mis le feu aux poudres a quasiment disparu du discours revendicatif des GJ. Plusieurs explications à cela.

Quels rôle et place de la fiscalité ?

Vouloir commencer à traiter une telle question suppose de retenir trois dimensions principales.

La fiscalité est le carburant des services publics

Les recettes fiscales nettes, soit 280 Mds sur 291 Mds de recettes totales nettes représentent le premier poste de rentrées budgétaires de l'État sur un budget global de 390 Mds. On mesure l'impact de l'évolution de telles recettes sur le financement des services publics, c'est-à-dire sur leur fonctionnement : dépenses de personnels et dépenses de fonctionnement courant des services. On comprend dès lors que la fiscalité peut constituer une arme redoutable de restructuration de l'ensemble de l'appareil d'État et de son organisation territoriale au service de la réduction de la dépense publique. On en a un exemple grandeur nature avec les attaques portées depuis plusieurs années contre les finances des collectivités territoriales, lieux par excellence d'implantation et expression de la continuité des services publics ; de la suppression de la Taxe professionnelle en passant par la baisse de la Dotation globale de fonctionnement jusqu'à la suppression programmée de la Taxe d'habitation.

Au niveau de l'État, les suppressions massives d'emplois publics, au départ au motif de modernisation de la Fonction publique (plan Rocard de 1990), sont depuis la fin des années quatre-vingt la conséquence d'une telle évolution qu'il faut également situer dans la contrainte globale imposée par les traités européens. Le coup de massue est ainsi double. Il s'agit d'une part d'alléger la fiscalité des entreprises, du capital et de la fortune pour laisser un maximum d'argent frais, fruit de la création de richesses, à la disposition du rendement du capital et en augmenter ainsi le coût au détriment des dépenses utiles au développement des capacités humaines. De l'autre il s'agit à partir de ce postulat de l'allégement de la fiscalité sur le capital et la fortune, de respecter les critères des traités européens (Maastricht, Lisbonne, le TSCG et le MES) qui enserrent les dépenses publiques dans le carcan de la réduction du déficit public. Voilà comment s'expliquent essentiellement les politiques de suppressions de l'emploi public qui, après s'être bornées à tout juste remplacer les départs

à la retraite, se sont transformées en des coupes de plus en plus visibles à partir de Sarkozy en passant par Hollande, jusqu'à la nouvelle cure de 120 000 suppressions emplois au menu du quinquennat de Macron.

Fiscalité, une double fonction : répartir la richesse et inciter à son utilisation pour un autre modèle de production et de société

La fiscalité a pour rôle d'atténuer les inégalités sociales, notamment par l'offre de services publics qu'elle permet de proposer à la population, quelle que soit la situation économique de chacun.e. C'est de ce point de vue un régulateur social considérable et un outil important de la solidarité nationale. Mais elle permet également par un système d'imposition particulier qui gagnerait à être étendu et renforcé, la progressivité, de faire en sorte que la participation au pot commun des recettes fiscales soit proportionnée à la capacité contributive de chaque contribuable, donc d'une certaine manière à réduire l'écart de revenus. Cela dit, la fiscalité ne peut se substituer à la politique salariale à qui il revient de rétablir des grilles de rémunération reconstruisant une échelle des salaires dans des proportions correctes. C'est pourquoi par exemple un impôt sur le revenu totalement confiscatoire ne peut représenter une solution pérenne pour régler la question des hautes et très hautes rémunérations.

Mais la fiscalité, et on l'oublie trop souvent pour ne retenir que son rôle de répartition, a aussi une fonction incitative qui peut s'avérer, à bien des égards, décisive. Je ne prendrai que deux exemples.

Le premier concerne la fiscalité des personnes. La politique fiscale familiale dont le choix fait en son temps d'instauration du quotient familial, est tout à fait explicite de la volonté de développer une politique offensive en faveur des familles et des naissances. D'ailleurs aujourd'hui l'affaissement du taux de natalité, outre l'instabilité croissante de la situation économique, politique et sociale ne devrait-il pas aussi être observé à l'aune des attaques portées contre la politique familiale et son financement au cours de ces dernières années ?

L'autre cas se rapporte à la fiscalité des entreprises et particulièrement aux politiques d'encouragement à l'investissement. On pourra utilement citer en ce domaine six axes d'intervention :

– Les modifications du régime de déductibilité de la TVA sur l'investissement.

– Les modifications du taux d'imposition du bénéfice des sociétés.

– Les bonifications d'intérêt.

– Le changement des règles d'amortissement.

– La mise en place des déductions fiscales pour investissement.

– Le report indéfini des déficits.

Ces différentes mesures affectent directement l'investissement par leur impact sur le coût du capital (ou sur le coût relatif capital-travail) avec les conséquences sur les moyens d'autofinancement des entreprises. Si on peut mesurer toute la dimension néfaste de ces mesures sur l'emploi et sur l'investissement réel pour renouveler l'appareil productif, les entreprises et les actionnaires, eux, peuvent en mesurer l'effet positif pour l'amélioration de la rentabilité de leurs placements financiers.

On remarquera ainsi l'effet économique conséquent de la politique fiscale et des dispositifs fiscaux qu'elle préconise avec une fonction incitative déterminante dans l'utilisation des richesses qui se créent à l'entreprise. D'où la nécessité d'une réforme fiscale en profondeur à ce niveau avec l'objectif d'une incitation qui se situe aux antipodes des visées actuellement poursuivies.

La fiscalité, levier inséparable d'une autre politique du crédit et des banques

La fiscalité, carburant des services publics, la fiscalité outil de répartition des richesses et d'incitation à une autre façon de les utiliser et au final de les produire, oui tout cela est avéré. Mais chacun sait que la fiscalité ce sont des taux ou des modalités d'imposition à appliquer à une base. Et si le taux a un effet certain sur le montant d'impôt récolté, si les modalités d'imposition de la base (exonération, réduction…) ont aussi un impact non négligeable sur celui-ci, un élément est absolument déterminant : c'est le volume de la base imposable. Et comment concevoir l'entretien et l'accroissement de cette base sans consentir des investissements massifs et coûteux dans l'outil de travail mais aussi dans la formation (machines, locaux, technologies informationnelles, recherche…). Et cet argent, on le trouve auprès des banques avec le moyen considérable que représente leur capacité à proposer du crédit. Mais il s'agit, pour être efficace, que ce crédit bancaire soit assorti de critères sélectifs permettant que ses taux soient d'autant plus abaissés qu'il servira à financer des investissements qui, au final, participeront à développer l'emploi, la formation et à s'inscrire dans une politique de haute qualité environnementale. Ainsi ce crédit contribuera à développer la base d'imposition non seulement des entreprises (nouvelle création de richesses) mais aussi des personnes (qualifications, salaires) et se traduira au final par l'accroissement de l'ensemble des recettes fiscales.

Dans la construction de cette nouvelle politique du crédit, une fiscalité incitative à un autre mode de production de la richesse a un rôle irremplaçable. Car elle permettra par une modulation de l'impôt sur les sociétés (imposition des bénéfices des entreprises) d'empêcher que la richesse nouvellement créée grâce à l'apport du crédit, n'aille à l'augmentation du coût du capital (dividendes, opérations de restructuration, placements financiers). Pour être pleinement opérationnelles cette nouvelle politique fiscale comme cette nouvelle politique du crédit devront être placées sous le contrôle des personnels des services fiscaux et des services bancaires mais aussi sous celui des salariés munis de nouveaux droits d'intervention dans les gestions. C'est le sens des propositions de fiscalité des entreprises qui sont exposées ci-après. Il est caractéristique d'observer à quel point dans une conception renouvelée du développement de l'appareil productif national, fiscalité et politique bancaire sont deux vecteurs qui se renforcent mutuellement. Un offre le terreau pour créer plus de richesses, l'autre vient assurer leur bonne utilisation, ce qui

entre autres, suppose une évolution considérable des missions de gestion et de contrôle de l'impôt par les services de l'actuelle DGFIP, en lien par exemple avec les comités d'entreprises dont il faut revoir le rôle et le fonctionnement particulièrement après les coups de boutoirs des dernières lois travail.

Enfin assurer le fonctionnement des services publics est une dimension centrale de l'utilisation des recettes fiscales, comme on l'a vu. Mais dans le contexte actuel où depuis des années est à l'œuvre une véritable désagrégation des services publics et de leur maillage territorial, où montent de nouveaux besoins de maîtrise sociale, publique et environnementale (eau, énergie, transports, santé, éducation-formation, mais aussi petite enfance, aide à la personne…), il y a des besoins d'investissements colossaux auxquels le simple produit de la fiscalité ne peut permettre de répondre sauf à pratiquer des taux qui mettraient l'ensemble de la population exsangue. D'où à nouveau le besoin de recourir au crédit bancaire, à un crédit à taux très bas, voire zéro, pour financer de tels investissements dont l'entretien et le fonctionnement seraient ensuite assurés par les budgets publics donc pour l'essentiel par les recettes fiscales et parmi elles, par la fiscalité des entreprises, entreprises dont le développement a par ailleurs largement partie liée avec l'expansion des services publics. Ceci dévoile une autre facette d'une nouvelle cohérence du couple fiscalité-banque dont l'action combinée permettrait d'utiliser efficacement les masses énormes d'argent accumulé pour satisfaire les besoins de développement des potentiels humains, au lieu qu'elles ne cherchent à se rentabiliser sur les marchés et dans de hasardeuses opérations financières, engendrant un gaspillage considérable et une propagation de la misère. Voilà en quoi une réforme fiscale réellement progressiste ne peut être dissociée d'une autre politique des banques, particulièrement de la BCE, mettant l'euro au service des solidarités humaines.

Une dangereuse évolution de la structure des prélèvements fiscaux

Revenons-en au détonateur du mouvement des gilets jaunes, la taxe carbone, qui plus fondamentalement renvoie à l'augmentation du poids des taxes mises à la charge des citoyens avec un impact d'autant plus lourd que ceux qui les supportent appartiennent aux couches sociales moyennes et modestes.

Pourquoi donc une telle revendication semble avoir disparu ? Une première tentative d'explication fera ressortir trois causes essentielles.

Un flou savamment entretenu

La première tient à une connaissance et à une information très superficielles du montant du produit des taxes sur la consommation dans les recettes fiscales du pays soit en 2018, 180 Mds sur 280 Mds (TVA 157 Mds, TICPE 13,6 Mds et une multitude d'autres taxes pour au moins 10 Mds, auxquelles il faut ajouter les taxes ou les parts de taxe alimentant directement le budget d'autres collectivités ou opérateurs). Aux fins de précision, on retiendra que le total des taxes prélevées au titre de la fiscalité écologique se monte aujourd'hui à 70 Mds d'euros (voir tableauci-après).

Une profonde bataille idéologique

La seconde est le fruit d'une intense bataille idéologique qui, d'une part au prétexte de défense de l'environnement, tend à faire accepter sur fond d'une culpabilisation incessante du consommateur, tout ce qui est assorti du label d'une contribution à la lutte contre le dérèglement climatique. D'autre part, participant de cette même bataille idéologique, une confusion est savamment entretenue entre les termes « impôt et taxe » avec, à la rescousse, l'utilisation de plus en plus courante du terme taxe dans son acception anglo-saxonne désignant tout à la fois ce que nous appelons en France impôts et taxes. Un impôt suppose un mode de calcul précis, entrant dans la complexité des situations des contribuables potentiels et proposant un traitement adapté (voir notamment le calcul de l'IR ou de l'IS), alors que les taxes c'est un taux appliqué à une base unique, le montant du produit consommé.

De larges coins déjà enfoncés

La troisième tentative d'explication qui tient largement de la seconde, est que depuis plusieurs années les pouvoirs successifs, sans naturellement l'annoncer à grand renfort de communication, se sont attelés à transformer méticuleusement et en profondeur la structure des prélèvements fiscaux dans notre pays. L'objectif est toujours le même : faire baisser le poids des prélèvements fiscaux sur les plus riches, sur les entreprises et le capital, et faire supporter une partie de ce manque à gagner par un accroissement du poids des prélèvements fiscaux sur les couches populaires. Le reste de la compensation étant réalisée par la baisse de l'offre de services publics.

Le moyen utilisé pour parvenir à ce transfert de recettes fiscales est l'accroissement des taxes sur la consommation que ce soit à un titre ou à un autre. Au-delà, et les deux vont de pair, leur objectif est la mise en place d'une sorte de flat taxe payée par tous, qui permettrait à la fois d'alimenter le budget de l'État, celui d'une protection sociale minimum et celui des collectivités territoriales. C'est ce qui se travaille en profondeur derrière l'installation du prélèvement à la source qui, outre l'aspect technique du recouvrement, revêt une dimension structurante de la base sur laquelle il s'opère. En matière d'Impôt sur le revenu, le prélèvement à la source s'accorde en effet très mal de l'existence du quotient familial. Diverses tentatives et campagnes ont déjà été menées pour

> « L'objectif est toujours le même : faire baisser le poids des prélèvements fiscaux sur les plus riches, sur les entreprises et le capital, et faire supporter une partie de ce manque à gagner par un accroissement du poids des prélèvements fiscaux sur les couches populaires. »

en finir avec cette bizarrerie nationale mais le but ultime n'a pas encore pu être atteint. Les dernières déclarations gouvernementales quant aux niches fiscales de l'IR, au prétexte de s'attaquer aux inégalités, ont pour fond idéologique cette volonté d'en finir avec le quotient familial qui est indirectement présent dans tous les discours sur les niches fiscales. Mais pour l'heure l'état de la société ne permet pas encore de dire clairement les choses. Enfin il faut avoir conscience que ce prélèvement à la source est aussi le cheval de Troie rêvé pour remettre en selle l'idée d'une fusion IR/CSG, fusion qui par l'entremise de la CSG permettrait d'atteindre l'objectif d'assujettissement de chaque contribuable à cette flat taxe, pourvu qu'il perçoive le moindre revenu.

L'urgence d'une alternative

Enfin, si la bataille contre la taxe carbone a cédé du terrain c'est parce qu'est montée d'autre part et fort justement la question des salaires. Ressortent massivement du « Grand Débat », les difficultés de plus en plus grandes pour les familles populaires de boucler les fins de mois, mettant donc au cœur des enjeux la rémunération du travail. Cette question fondamentale met en effet en avant l'impossibilité pour les gens de faire face au poids des prélèvements fiscaux. Et s'il est juste de dire qu'avec de meilleures rémunérations, il serait plus facile d'acquitter l'impôt, il ne faut pas pour autant oublier de traiter la problématique de la structure des prélèvements fiscaux qui est un marqueur profond du type de société dans lequel on s'engage à vivre.

C'est en clair ce qui se joue en profondeur en matière de réforme de la fiscalité aujourd'hui. Un léger rappel historique nous permettra de constater que cette orientation ne date pas d'hier. Elle a été prise dès le début des années quatre-vingt-dix dans une important rapport du Conseil des Impôts de 1991. Depuis, les pouvoirs qui se sont succédé se sont tous attachés à faire entrer dans les faits l'orientation qui y était proposée. Le constat qu'on peut faire bientôt trente ans après, est que pour le moins, un vrai chemin a été parcouru et réalisé. La déduction à en tirer est qu'après une large phase de contre-révolution, le temps d'une alternative crédible et transformatrice, d'une véritable révolution de la fiscalité est venu. C'est le sens dans lequel s'inscrivent les propositions qui suivent. Bien que présentées sous forme synthétique, elles ont pour objectif de fixer le cadre de cette transformation. Le sens global de cette réforme est d'accroître la place des prélèvements progressifs et de faire reculer simultanément les prélèvements proportionnels. Mais elle devrait aussi s'incarner dans une réforme structurelle de la fiscalité des entreprises (impôt sur les sociétés et fiscalité locale) en mettant l'accent sur sa double dimension, incitative et responsabilisante.

La fiscalité des personnes

Fiscalité directe

Un impôt sur le revenu à refondre (IR)

Serait proposé un impôt sur le revenu universel, soumettant de façon identique les revenus du travail et du capital à l'imposition progressive. Le crédit d'impôt de 40 % que procure l'imposition des revenus de capitaux mobiliers ainsi que les abattements pratiqués sur les plus-values financières, seraient profondément revisités. S'agissant des plus-values immobilières, des modalités d'imposition spécifique relatives notamment à l'habitation principale seraient retenues.

Ce nouvel impôt sur le revenu serait construit à partir d'une augmentation du nombre de tranches passant de 5 à 10, une accélération de sa progressivité à partir de 40 000 euros de revenus annuels, le relèvement du taux sommital à 65 %. Cela irait de pair avec une réforme de la grille des salaires plafonnant leur montant supérieur à 15 fois le salaire médian, soit 300 000 euros.

Fusion IR/CSG : Ce nouvel IR ne serait pas fusionné avec la CSG qui devrait s'éteindre progressivement au fur et à mesure qu'entrerait en vigueur la réforme du financement de la protection sociale par des cotisations sociales prélevées sur la valeur ajoutée des entreprises.

Calcul de l'imposition due au titre de ce nouvel IR : Il serait fondé sur le principe du foyer fiscal intégrant notamment la notion de quotient familial c'est-à-dire la prise en compte d'un nombre de parts représentant le nombre de personnes « à charge » vivant sous le même toit.

Mode de Prélèvement : Ce nouvel impôt sur le revenu ne serait plus soumis à la retenue à la source. Il serait déclaré et payé par les contribuables exerçant ainsi dans le respect de leur vie privée, leur plein consentement à l'impôt. Il serait acquitté par prélèvement automatique mensuel au profit du trésor public. Les paiements au guichet seraient l'exception.

Réinstaller et transformer l'impôt sur la fortune (ISF)

Il s'agit de maintenir le caractère progressif qui présidait à son origine en lui donnant une nouvelle impulsion. Le seuil d'imposition se situerait à 800 000 euros, la progressivité de cet impôt s'établirait sur 5 tranches au lieu de 4 précédemment, le taux minimum serait de 0,7 % au lieu de 0,5 % précédemment et le taux supérieur serait de 2,5 % au lieu de 1,25 % précédemment. La fortune des assujettis à l'ISF était fin 2017 de 1 028 Mds d'euros.

Une innovation consisterait à intégrer au calcul de la base de l'ISF les biens professionnels des entreprises à moduler en fonction de l'effort de ces dernières en faveur de l'emploi et des salaires.

Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)

Ce sont aussi des impôts de type progressif. Il s'agirait d'intégrer dans le calcul des DMTO la prise en compte de la situation économique de celui qui reçoit le bien. Il conviendrait également de moduler à la hausse la progressivité des taux de cet impôt à partir de la transmission d'un bien évalué à plus de 500 000 euros. La transmission et les cessions d'entreprises ainsi que les plus-values attachées relèveraient de l'impôt sur les sociétés.

La fiscalité indirecte

L'objectif est de réduire la part de fiscalité indirecte dans les recettes fiscales (65 % aujourd'hui).

TVA

L'instauration d'un taux zéro de TVA pour les produits de première nécessité (pain, eau, lait…) serait proposée ainsi qu'un taux de 5,5 % sur les produits de consommation courante (électricité, gaz, nourriture et habillement sauf produits de luxe auxquels un taux majoré serait appliqué). Le reste demeurerait au taux normal ramené dans un premier temps à 19 %.

TICPE

Le prélèvement de la TICPE ne pourrait s'opérer au-delà d'un prix plafond des hydrocarbures et autres consommations énergétiques, la TVA sur cette taxe serait supprimée.

La fiscalité locale

L'exigence d'une révision foncière jamais réellement pratiquée depuis 1970 et cela malgré les travaux réalisés dernièrement sur les locaux commerciaux, est d'une impérieuse nécessité. Cette révision devrait commencer par redéfinir les indices de calcul de la valeur locative puis harmoniser ceux-ci sur l'ensemble du territoire national. Il s'agirait ensuite de redéfinir les coefficients et les pondérations à appliquer. Ce travail ne peut être réalisé sans recourir à des personnels en nombre suffisant, formés et allant sur le terrain. Le résultat d'une telle révision serait sans aucun doute une augmentation importante des valeurs locatives. Devrait alors s'engager au niveau de chaque collectivité, en collaboration avec les représentants de l'État (Administration fiscale), les populations et l'ensemble des élus, une redéfinition des taux à appliquer pour établir l'imposition au titre des impôts locaux que sont la taxe foncière et la taxe d'habitation qui serait conservée.

La cotisation de taxe d'habitation établie à partir de cette nouvelle base serait modulée en fonction de critères reflétant la situation économique des foyers. Elle serait plafonnée à un pourcentage du montant des ressources du foyer fiscal.

NB : Un préalable est absolument nécessaire à tout projet de réforme véritable de la fiscalité locale, s'accorder sur les 4 principes suivants :
1- Maintien du caractère indiciaire de la fiscalité locale ;
2- Respect du principe d'autonomie fiscale des collectivités territoriales ;
3- Refus de la spécialisation de l'impôt ;
4- Mise en cause du principe des « taux liés ».

La fiscalité des entreprises

La fiscalité des bénéfices

Au cœur d'une réforme fiscale de progrès : changer l'Impôt sur les sociétés (IS) pour en accroître le rendement et l'efficacité économique

Il s'agirait, d'une part, de rendre l'IS progressif sur 5 tranches avec un taux minimum de 21 % et un taux sommital de 45 %. Cette progressivité serait établie à partir d'un mixte entre le chiffre d'affaires et le résultat déclarés, cela afin de tenir compte de la situation des TPE et PME au regard de l'IS comparativement aux grosses entreprises ainsi que de la valeur ajoutée créée. Il y a en effet des activités y compris dans la catégorie des TPE et PME, à haute valeur ajoutée et d'autres non.

D'autre part, l'impôt ainsi dû serait modulé selon l'utilisation des bénéfices en faveur d'investissements favorables à la création d'emplois, à la formation et au respect de l'environnement.

Enfin il conviendrait de soumettre à ce nouvel IS l'ensemble des revenus des entreprises, notamment leurs plus-values et leurs revenus financiers, ce qui supposerait par exemple d'en finir avec la niche Copé qui exonère de l'impôt sur les sociétés les plus-values encaissées par des personnes physiques ou morales, spécialement les *holdings*, en cas de vente de leurs filiales ou de titres de participation détenus depuis plus de deux ans (plus-values à long terme sur titres de participation).

Enfin il s'agirait de s'attaquer à ce qui mite dans une large mesure la base d'imposition à l'IS ; il s'agit par exemple du report indéfini des déficits, du régime des amortissements dérogatoires, du régime de la fiscalité de groupe et des « management fees » payés à la société mère (*holding* ou groupe industriel) en contrepartie de services administratifs rendus et d'une implication dans la gestion et/ou la définition de la stratégie. Dans certains cas, il peut s'agir de dividendes déguisés, ce qui constitue alors un abus de bien social.

En finir avec le CIR et le CICE

Ces crédits d'impôt qui s'imputent sur le montant d'IS à payer par les entreprises doivent être supprimés. Inefficaces pour le développement de la recherche et la création d'emplois, ils ne sont aujourd'hui qu'un moyen détourné de distribuer à l'aveugle de l'argent public aux entreprises et de les désengager de leur responsabilité sociale, notamment en venant réduire leur participation au financement de la protection sociale. Le CICE pourrait être transformé en un moyen de bonification du crédit accordé par les banques aux entreprises et participer également à aider sous forme d'avances, les TPE, PME et PMI à faire face au coût d'une nécessaire hausse des salaires.

Quant au CIR, l'effort de recherche serait intégré au processus de modulation de l'IS selon que les investissements favorisent l'emploi, la formation et la défense de l'environnement, la recherche étant un des investissements structurant de la marche d'une entreprise.

Cet impôt sur les sociétés remodelé serait un point d'appui pour une intervention nouvelle des salariés dans la gestion de leur entreprise.

Enfin à titre d'exemple pour mesurer l'ampleur de l'érosion que subissent les recettes de l'IS tant par un mitage de leur base que par l'amputation de leur montant, il convient simplement d'observer les prévisions budgétaires pour 2019. En brut le montant d'IS est évalué à 66,7 Mds. En net il n'est plus que de 31,5 Mds. La différence c'est le CICE pour 20 Mds et les effets conjugués du régime de la fiscalité de groupe, du report des déficits et de l'application de régimes spécifiques comme les amortissements dérogatoires.

La fiscalité locale

Le lien des entreprises aux territoires est fort. Elles bénéficient des infrastructures mises à leur disposition par les collectivités, elles ont une interaction

avec les politiques environnementales locales, elles bénéficient des politiques locales sportives, de formation, de culture à destination, entre autres, de leurs salariés et de leur famille. C'est pourquoi les entreprises ont une responsabilité sociale et territoriale importante. Il s'agit d'en créer les conditions. À cette fin il serait proposé de créer, sorte de nouvelle taxe professionnelle, un impôt local sur le capital des entreprises. Sa base serait calculée sur la valeur de leurs biens immeubles, de leurs équipements et biens meubles, selon la méthode dite comptable qui deviendrait la règle pour toutes les catégories d'entreprises. Ce nouvel impôt serait complété par une contribution additionnelle au taux de 0,5 % sur les actifs financiers des entreprises non financières et financières (environ 11 000 Mds). Le produit de cette taxation opérée nationalement serait ensuite affecté aux communes en fonction de leur richesse.

Des enjeux et des interdépendances européennes et mondiales

La question fiscale pour être traitée efficacement, notamment dans sa triple dimension fraude, évasion et optimisation, ne peut se limiter à des propositions d'ordre national. La mondialisation exige de porter dans le même mouvement des propositions au niveau national, européen et mondial.

Lutte contre la fraude et l'évasion fiscale au plan européen

Il serait proposé de mettre en place un serpent fiscal européen instaurant des taux plafonds pour l'ensemble des impôts indirects (TVA, et autres taxes sur la consommation, notamment la fiscalité verte) et des taux planchers pour les impôts directs (Impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés). Rappelons qu'existait un serpent monétaire qui aurait pu produire des effets intéressants si la volonté de soumettre les peuples à une monnaie unique pour soutenir la financiarisation de l'économie ne l'avait pas emporté. Rappelons également que les taux de TVA sont déjà encadrés au plan européen mais avec l'objectif inavoué d'augmenter le produit de cette fiscalité. Afin d'assurer le suivi et le fonctionnement de ce serpent fiscal, serait installée une commission de l'harmonisation fiscale européenne adossée au Parlement européen et déclinée au niveau de chaque parlement national. Elle serait composée à chaque niveau de députés, de représentants des salariés (organisations syndicales) et des citoyens (partis politiques et associations de consommateurs) ainsi que du patronat.

Cette commission disposerait au plan européen d'un outil d'incitation des États à développer sur leur territoire une fiscalité des entreprises, des revenus personnels, du capital et de la fortune. Il s'incarnerait dans une modulation des taux d'intérêts des prêts accordés aux États par le fonds européen social, solidaire et écologique que nous proposons pour financer le développement de leurs services publics. Plus le montant des recettes fiscales provenant des catégories d'impôts précitées serait significatif, plus le taux du crédit serait abaissé, jusqu'à des taux zéro voire inférieurs à zéro. Cette commission aurait par ailleurs pour mission de revoir l'ensemble des conventions fiscales passées entre les États européens avec pour objectif de permettre l'échange total d'informations et la transparence de toutes les transactions intra-européennes ainsi que de lutter contre l'installation des paradis fiscaux. En matière de contrôle fiscal sur le territoire de l'UE, cela devrait se traduire par la possibilité d'instaurer un véritable droit de suite entre les diverses administrations financières nationales afin qu'un réel suivi des contrôles engagés puisse s'exercer et déboucher sur des sanctions concrètes et effectivement mises en œuvre.



Lutte contre la fraude et l'évasion fiscale au plan mondial

Au niveau mondial, serait proposée la création d'une nouvelle institution fiscale adossée à l'ONU. Elle intégrerait les missions fiscales de l'OCDE, le rôle politique décisionnel imparti au FMI et l'action incitative en matière d'écologie. Les objectifs prioritaires de cette institution seraient de localiser, de suivre et d'informer les États des lieux d'activités, des méthodes de production et des flux financiers intragroupes et inter États, particulièrement vers les paradis fiscaux. Elle aurait en outre pour fonction de définir et de proposer à tous les États qui voient s'échapper des opérations normalement imposables sur leur territoire au titre des bénéfices des entreprises, les éléments et les moyens d'établir une base concrète et objective d'imposition. À charge pour chaque État d'appliquer sa fiscalité des entreprises et des personnes avec à la clé des conséquences sur ses conditions d'accès au crédit, par exemple auprès du FMI, de la banque mondiale ou des banques zonales, comme la BCE en ce qui concerne l'UE. Cela permettrait dans les faits d'utiliser l'argent, l'euro mais aussi une nouvelle monnaie commune mondiale à la place du dollar hégémonique, en faveur de l'humain contre les marchés financiers.

Répondre aujourd'hui aux exigences sociales, économiques et écologiques passe par une relance de la dépense publique qui contrairement aux discours officiels déversés à longueur d'antennes, participerait à assainir l'ensemble de la sphère économique car utilisant l'argent pour investir dans le développement de l'homme et de tous ses potentiels. Il s'agit de promouvoir un mode de production de la richesse qui, à partir de critères de maîtrise sociale et environnementale, conduise à une répartition respectueuse des besoins de chacun. Les propositions ci-dessus constituent des moyens concrets, précis et radicaux pour atteindre cet objectif. C'est pourquoi elles réservent une attention toute particulière à une réforme de la fiscalité des entreprises, là où se crée une grande partie des richesses et où réside l'enjeu majeur de leur utilisation.

État des taxes écologiques perçues au 31/12/2018

Affectation (En KF) Taxes	Etat	Collectivités territoriales	Afitif (4)	Transition énergétique	Autres
TICPE *	17 036				
CSPE * (1)	7 790				
TICGN et TICC (gaz naturel et charbon) *	2 853				
TICFE * (2)	7 884				
TGAP * (3)	700				
Taxe spéciale sur certains véhicules routiers *	185				
Taxe sur installations nucléaires *	577				
TICPE *		12 300			
TICPE Afitif * (4)			1 200		
TICPE CAS				7 200	
Quotas carbone ANAH					430
Redevance pollution AFB					41
Redevances cynégétiques ONCFS					46
Redevance agence de l'eau					243
Redevance ANDRA (5)					214
Taxe concessionnaires d'autoroutes			528		
Taxe hydraulique					128
Taxe ISRN (6)					63
Taxe sur les véhicules de sociétés CNAF	662				
Bonus Malus automobile	570				
Contribution d'acheminement CR IEG	1 493				
Taxe consommation finale d'électricité	828	792			
TEOM (8)		5 493			
Taxe espaces naturels sensibles					14
Régime pétrolier outre mer	333				
Taxe agence de l'eau					2 133

1. **CSPE :** Contribution au Service Public de l'Électricité. Au départ pour financer le développement de l'électricité dans les DOM-TOM et compenser les manques à gagner des clients défaillants. (Montant très peu élevé). Aujourd'hui montant en augmentation continue pour permettre à EDF de racheter l'énergie produite par les installations d'énergie dites renouvelables (éoliennes, panneaux photovoltaïques). Un coût exorbitant à un tarif au KWh défiant toute concurrence auquel EDF n'a pas d'autres solutions que de s'y plier.
2. **TICFE :** Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité.
3. **TGAP :** Taxe générale sur les activités polluantes.
4. **AFITIF :** Agence de financement des infrastructures de transport de France.
5. **Andra :** Agence de gestion des déchets radioactifs.
6. **ISRN :** Institut de radioprotection et de sureté nucléaire.
7. **Contribution CR IEG :** Caisse des industries électriques et gazières.
8. **TEOM :** taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le revenu de base : une logique perverse

Catherine Mills

L'idée est à nouveau au cœur de l'actualité sociale par la volonté du gouvernement d'instituer, au moment même des négociations sur l'assurance chômage, un revenu minimum se substituant au RSA et à une partie des prestations sociale liées à la pauvreté, à l'instar de ce que préconisait déjà le rapport Sirugue. Il n'est pas inutile de rappeler une fois encore les enjeux du débat.

Le revenu universel ou de base est proposé par certains à gauche comme EELV et des députés socialiste proches de Benoît Hamon. Mais c'est aussi un projet ultralibéral, prôné notamment par l'économiste néoclassique américain Milton Friedman. On prétend allouer un revenu monétaire dans le cadre de la théorie des choix individuels. Ce revenu dit aussi d'existence serait octroyé à chacun sans conditions de ressources. Ce revenu monétaire, individuel et faible, s'opposerait aux services publics et au salaire minimum. En France, les plans libéraux visent l'éclatement de notre système de Sécurité sociale : un repli vers l'assistance avec un financement par l'impôt, un filet de sécurité sociale limitée avec un décrochage du financement par les cotisations d'employeurs, enfin la montée de l'assurance et la capitalisation. Ils recherchent la réduction des dépenses publiques et sociales, des emplois publics, en liaison avec la baisse des prélèvements fiscaux et sociaux, principalement sur les entreprises. Les déclarations fluctuantes de Macron sur le revenu de base annoncent la fusion de l'allocation logement, RSA, aide sociale et prestations familiales. Il affirme, comme Sarkozy, mettre au centre la valeur travail pour stigmatiser la « désincitation au travail » des chômeurs « assistés » et des salariés « rigides ». Il se prononce pour un revenu sous conditions de ressources, ce qu'est d'ailleurs déjà le RSA, que nous voulons réformer et augmenter.

Quant aux « utopistes » qui envisagent un revenu inconditionnel sans conditions de ressources, comment laisser croire qu'on peut engager une autre répartition des revenus sans s'attaquer au type de production des richesses ? Ces projets, qui se veulent généreux, se heurtent à la question du financement et conduiraient de fait à un système peu ciblé sur la lutte contre le chômage et les injustices sociales. Le montant de ce revenu universel est d'ailleurs fixé à un niveau bas, en dessous du seuil de pauvreté et ne permettrait pas de l'éradiquer. Ces projets restent marqués par le dogme de la fin du travail et de l'impuissance à agir véritablement contre le chômage et la précarité. On « partagerait » des miettes et l'on serait contraint à économiser sur les autres prestations sociales.

Pour notre part, nous voulons construire l'éradication du chômage et de la précarité. Notre projet de sécurisation de l'emploi et de la formation, initié par Paul Boccara, avance le principe de continuité de droits et revenus relevés, articulé à la formation afin de viser une mobilité de progrès social, choisie. Il s'agirait aussi de créer un service public d'emploi et de formation avec affiliation automatique et universelle dès la fin de l'obligation scolaire, ouvrant un droit à un emploi ou à une formation rémunérée de bon niveau pour une insertion dans l'emploi qualifié. Cela exige une réforme de progrès du système d'indemnisation du chômage et de la formation continue, au lieu de nouveaux reculs imposés par le MEDEF. Il faut mener la bagarre contre le coût du capital, en combattant l'obsession de la réduction du coût du travail et des « charges sociales » des entreprises, alors que c'est l'explosion des charges financières qui mine notre économie. Il faut abroger les lois Macron qui entraînent l'insécurité sociale et ouvrir une alternative véritable pour une sécurisation et un développement de l'emploi, de la formation et du revenu. C'est le sens de la proposition de loi déposée par André Chassaigne à l'Assemblée nationale. Sécuriser l'attribution des ressources implique un nouveau type de production des richesses ; il s'agirait de révolutionner les gestions des entreprises avec la conquête de nouveaux droits des salariés et des critères nouveaux de gestion. La lutte contre l'envolée des licenciements et des emplois précaires, la création d'emplois stables à plein temps, qualifiés, correctement rémunérés s'imposent. Il faut aussi une réforme juste et efficace socialement de la fiscalité et du financement de la Sécurité sociale. Nous défendons le principe révolutionnaire de la cotisation sociale, liée à l'entreprise où les salariés créent les richesses. Nous voulons promouvoir un nouveau crédit, jusqu'à la BCE au niveau européen, afin de financer un Fonds de développement social et écologique, visant le développement des emplois, le progrès social et environnemental.

Sortir de l'impasse macronienne d'une Fonction publique régressive

Roland Perrier

Les services publics en France ont leurs spécificités, mais ils constituent tous un modèle social que les Français veulent maintenir et améliorer. La Fonction publique avec 5,2 millions d'agents ne saurait se réduire à une seule entité uniforme. Cependant dans leurs diversités, ces services publics se doivent tous de répondre aux besoins des populations et des territoires et d'assurer l'égalité de traitement de chacun. Yan Brossat, tête de liste PCF aux élections européennes, lors d'une initiative le 26 mars rappelait un des objectifs prioritaires de sa campagne.

Mettre les services publics au cœur du projet européen.

L'objectif vaut pour l'ensemble des services publics et pour la Fonction publique à trois versants, État, territoriale et hospitalière.

Il est possible de l'atteindre en créant un « Fonds de développement économique, social et environnemental pour les services publics en Europe ». Et en annonçant d'emblée qu'il faudra pour cela créer un rapport de force dans les entreprises et les services publics, et dans les institutions européennes. Avec une proposition phare : « Réorienter le crédit délivré par la BCE dans chaque État de l'Union européenne ».

L'objectif audacieux prend en compte les préoccupations et revendications sociales, environnementales et économiques, ainsi que le développement équilibré des territoires.

En effet, sur le terrain, les luttes et les débats butent sur la possibilité du développement des services publics et de la Fonction publique, et à chaque fois, sur le financement.

Les propositions PCF énoncées ici sont de nature à débloquer la situation, sachant qu'elles sont applicables immédiatement, sans condition de changement des traités qui sont bien entendu à changer profondément comme nous le proposons par ailleurs.

Et dans cette perspective audacieuse, le préalable d'abandon définitif du projet de loi Darmanin-Dussopt devient une évidence. Ce projet de loi s'oppose aux aspirations sociales et environnementales exprimées dans les luttes récentes.

Le 19 mars dernier, des dizaines de milliers de salarié-e-s et retraité-e-s manifestaient dans la rue et dans tout le pays. Privé et public, l'ensemble des services publics et les trois versants de la Fonction publique.

Les principales revendications : salaires, pouvoir d'achat, emploi, reconnaissance des qualifications, retraite.

Un sondage Odoxa *France Inter/Nouvel Observateur* indique que 73 % de la population soutenaient le mouvement de grève du 19 mars et que par ailleurs 88 % des fonctionnaires estimaient la grève et le mouvement justifiés.

Nous ne ferons pas notre analyse à l'aulne des seuls sondages. Mais nous pouvons dire en revanche que le pouvoir macronien entend passer en force sans tenir compte de l'opinion, des luttes diverses, des grèves et des manifestations.

Les manifestations des 15 et 16 mars associant les jeunes lycéens et étudiants alertaient à nouveau sur la nécessité de prendre des mesures immédiates sur l'environnement.

Ce même samedi, les manifestations Gilets jaunes commencées en octobre se poursuivaient pour la 18e semaine.

Les revendications : pouvoir d'achat, accès et proximité des services publics, en priorité école, transports publics, accès aux soins, Poste, administrations, contre la désertification des zones rurales avec maintien et retour de différents artisans et commerces de proximité.

Au début du mouvement Gilets jaunes, les médias apportaient chaque semaine un sondage sur la popularité du mouvement et les revendications. Ces sondages nous indiquaient des soutiens de l'ordre de 70 % à ce mouvement inédit. Un mouvement qui continue de mobiliser à la fois une partie des populations les plus démunies et une partie des petits salaires et des petites retraites.

Depuis les années 1980, le patronat, les experts aux ordres et les gouvernements successifs nous ont conditionnés pour nous faire confondre casse des services publics, casse des filières industrielles, détricotage des garanties du Code du travail avec le vocable de « modernisation ».

Car le remodelage des lieux et des formes de pouvoir au sommet, sans même l'amorce d'un débat sur le fond avec les principaux intéressés et les élus de la nation, devient la règle de fonctionnement du gouvernement.

Le processus s'est ainsi accéléré, malgré les luttes et les revendications des salariés du public et du privé.

Il en fut de même avec les différentes réformes déstructurantes des régimes de retraite, particulièrement depuis 1993, 1995, 2003… En effet, la baisse continue du taux de remplacement alliée à l'augmentation de l'âge légal de départ crée un fort sentiment d'insécurité – sentiment justifié – parmi les agents en activité, qu'ils soient en début ou en fin de carrière. Une machine à broyer les salariés qui annihile l'initiative, l'enthousiasme, les valeurs de solidarité au travail, tout cela à cause d'une dégradation des conditions de travail, d'une qualification non reconnue et de sombres perspectives de carrière, comme actif puis pour la retraite.

Ces précisions valent une analyse approfondie, car jusqu'à ces dernières années les fonctionnaires se sentaient, se croyaient sinon « privilégiés », du moins « protégés » en comparaison des autres salariés du privé. Un récent sondage Viavoice à la demande de l'Ugict-CGT indique une dégradation de vie au travail ces dernières années. En effet, «… 67% des techniciens et professions intermédiaires considèrent que leur rémunération est en décalage avec leur implication… »

Et la colère qui monte est en augmentation par rapport aux années précédentes et est nettement plus marquée dans la Fonction publique, où justement l'austérité salariale est largement dénoncée : 79 % des fonctionnaires de catégories B considèrent que leur rémunération est en décalage avec leur implication »… Sont dénoncés dans ce même sondage un temps de travail qui explose, avec pour 34 % des agents interrogés des heures supplémentaires non payées et un *management* qui empêche de bien travailler. L'évaluation individuelle est aussi très critiquée. 67 % des sondés estiment que cette dernière est construite sur de « mauvais critères ».

Le gouvernement pratique d'un postulat dangereux consistant à accentuer encore jusqu'à l'explosion un processus de diverses mesures qui produit déjà l'inefficacité vis-à-vis des missions à assurer, le mécontentement et la colère des usagers et des agents.

Au total les effectifs de la Fonction publique (trois versants confondus) sont en baisse, chiffres accentués si on les rapporte à l'augmentation de la population. Malgré cela il faut recruter pour maintenir les besoins dus aux départs en retraite.

Ce recrutement ne se fait pas sans difficulté et l'on parle *d'absence d'attractivité du métier dans plusieurs secteurs.* D'ailleurs les démissions des primo arrivants se multiplient particulièrement dans les secteurs de la santé ou de l'éducation.

Il serait vain d'imaginer que la dégradation progressive des conditions de travail, d'emploi et de rémunération n'ait pas d'effet sur l'image et l'attractivité des métiers de la Fonction publique.

Dans la Fonction publique et secteur par secteur, école, universités, recherche, formation professionnelle publique, secteur hospitalier, territoriale, justice, les réformes se succèdent et s'accélèrent concernant dans un même mouvement la structure des établissements, la décentralisation, la déconcentration, le *management*, les garanties statutaires et de carrière des agents. Le désengagement public et la sous-traitance au secteur privé font partie du processus et des choix du gouvernement.

La culture de service public et de la Fonction publique, la notion de mission à accomplir, l'égalité de traitement, le salarié missionné et titularisé avec des droits statutaires, mais aussi avec des responsabilités au simple titre d'agent public (et pas seulement au titre de la responsabilité hiérarchique) est mise à mal.

Car le fonctionnaire est engagé après vérification de sa qualification et de ses capacités à exercer la mission dans un cadre législatif et réglementaire. Il ne signe pas de contrat de travail, mais il est lié à l'employeur par les lois et règlements afférents à son statut[1].

Bien différent d'un « privilège » clamé à toutes les sauces par les détracteurs des services publics, il s'agit d'un engagement et d'une responsabilisation tout au long de la carrière de l'agent. Ainsi le droit commun de l'emploi dans la Fonction publique est le « fonctionnariat » en lieu et place du contrat de travail signé par les deux parties.

La destruction progressive du statut de fonctionnaire et son remplacement par la contractualisation courte ou indéterminée lié au *management* actuellement développé dans la FP ne trompe personne. Pour le gouvernement, il s'agit d'obtenir des salariés dociles à tous les niveaux dans les activités d'exécution, intermédiaires, d'expertise et de direction. La culture Fonction publique des « fonctionnaires citoyens » issue de 1946, prenant l'initiative et la parole pour améliorer le service, est donc en danger.

Alors que, dans un contexte totalement nouveau avec la révolution informationnelle qui percute les modes d'organisation du travail, il serait possible de favoriser l'horizontalité des échanges dans les collectifs de travail, le gouvernement avec son projet de loi va durcir inévitablement le mode d'encadrement avec plus de verticalité.

Quand l'emploi est en jeu, quand la prime est en jeu, ce mode de *management* qui se prétend moderne fait la promotion d'une forme d'encadrement hiérarchique traditionnel et formaté, le plus vertical et soumis, qui réduit la créativité et l'expression libre de l'ensemble des équipes et des agents et menace la bonne conduite des missions.

Le projet de loi dit de « transformation de la Fonction publique » reprend les annonces de février 2008[1] et a fait l'unanimité contre lui au conseil commun de la Fonction publique. Ce projet a fait l'objet d'un boycott de la quasi-totalité des organisations syndicales le 6 mars et d'un vote contre unanime des neuf organisations syndicales le 15 mars. Les employeurs territoriaux se sont abstenus et les employeurs hospitaliers se sont prononcés pour le texte.

Il a été validé au conseil des ministres du 27 mars 2019 sans aucun changement de fond.

Le secrétaire d'État en charge de la Fonction publique, Olivier Dussopt, veut rendre la Fonction publique « plus agile et plus véloce » selon ses propres termes.

Mais l'objectif de suppressions de 120 000 postes de fonctionnaires d'ici 2022 est maintenu. Il est fait référence à 50 000 suppressions pour l'État et 70 000 pour la territoriale. Des suppressions sont aussi envisagées dans la Fonction publique hospitalière, suppressions qui s'additionnent aux 120 000 déjà citées.

1. *Économie et politique*, n° 768 -769, juillet-août 2018.

Les grandes lignes de ce projet de loi sont contenues dans cinq titres :

– Promouvoir un dialogue social plus stratégique.

– Transformer et simplifier le cadre des ressources humaines.

– Simplifier et garantir la transparence et l'équité du cadre de gestion.

– Favoriser la mobilité et accompagner les transitions professionnelles.

– Renforcer l'égalité professionnelle.

Dans ce projet de loi, le gouvernement s'attaque à la démocratie sociale et aux instances représentatives des personnels. Il s'agit, à l'instar du CSE (Comité social économique) mis en place dans le privé, de regrouper les instances pour réduire les possibles interventions des représentants salariés et pour réduire leurs moyens globaux.

Les Comités techniques (actuellement avenir de l'établissement, choix de gestion, créations, suppressions d'emplois, etc.) et les Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail sont fusionnés.

Les CAP (commissions administratives paritaires) sont vidées de leurs contenus. La transparence systématique des évolutions de carrière, mutations, promotions, avancements, de tous les agents disparaît. Seuls les recours explicites des agents seraient examinés.

Il est évident qu'il s'agit ici d'un changement de paradigme avec, à la clef, la primauté du *management*, de l'individualisation des carrières, du mérite et du choix de l'agent par le chef de service. Le gouvernement parle de « transparence », tandis qu'il supprime les instances de contrôle systématique des carrières et, de fait, les moyens attribués pour ce faire aux élus du personnel.

Le projet de loi favorise la voie du recrutement par contrat en lieu et place des fonctionnaires.

Le dispositif élargit la possibilité de recruter à temps incomplet inférieur à 50 % et favorise aussi le contrat de projet pour une durée déterminée.

Le projet de loi prévoit d'élargir la rémunération individualisée aux contractuels et un intéressement pour les fonctionnaires avec valorisation de la notion de mérite individuel.

Par ce même texte le gouvernement veut supprimer les accords locaux plus favorables aux agents. C'est la négation de tout dialogue social et finalement le pendant de « l'inversion de la hiérarchie des normes » dans le privé.

Tout cet arsenal préfigure l'accompagnement des suppressions d'emplois d'ici 2022, la réduction de l'emploi de fonctionnaires, les ruptures « conventionnelles », et les possibles restructurations de services avec départs dits « volontaires ».

Une partie de ces changements fondamentaux proposés dans le projet de loi a été préparée insidieusement « en douceur » depuis déjà une dizaine d'années par le gouvernement et la DGAFP (Direction générale de l'administration de la Fonction publique agissant en DRH groupe pour les trois versants FP) comme en témoignent la mise en place des « Bourses de l'emploi Fonction publique » et la création des « Répertoires des métiers » dans les trois versants de la Fonction publique.

Avec ce dispositif accessible aujourd'hui en ligne et tout prêt pour être opérationnel à grande échelle, le « métier » se substitue au « grade ou cadre d'emploi » et le concept de statut particulier de fonctionnaire disparaît progressivement au profit des recrutements sous contrat.

Ainsi, les recrutements de fonctionnaires avec « qualification validée requise en préalable de la titularisation dans le grade » et les notions de carrière disparaissent du même coup. Et nous passons dans le système dit de « la loi du marché de l'emploi ».

Pourtant on peut affirmer que les besoins de service public sont immenses en ce début de XXIe siècle. Au niveau national et au niveau européen. L'heure devrait être aux coopérations et non aux coupes drastiques de l'emploi public.

Il est alors scandaleux et pour le moins paradoxal de voir ce gouvernement présenter son projet de loi sur la Fonction publique sans aucune réponse en lien avec le grand débat et les revendications des territoires, se rapportant justement à une demande de plus de service public et plus de Fonction publique de proximité.

> « D'un côté l'on casse la Fonction publique, on restructure avec moins de moyens, on développe la précarité de l'emploi public, et de l'autre on prétendra répondre aux revendications exprimées dans les mouvements sociaux récents ! »

D'un côté l'on casse la Fonction publique, on restructure avec moins de moyens, on développe la précarité de l'emploi public, et de l'autre on prétendra répondre aux revendications exprimées dans les mouvements sociaux récents !

Avec ce pouvoir, plutôt qu'associés, les citoyens sont pris à témoin de la situation et les choix gouvernementaux et orientations fondamentales ne sont jamais mis réellement en débat.

Au-delà des analyses spécifiques à chaque organisation syndicale et des choix de forme de lutte ces dernières condamnent le projet de loi, une condamnation à la fois sur le contenu et sur la méthode de passage en force.

La CGT déclare dans une adresse du 27 février aux syndiqué-e-s de la FP, et à propos de ce projet qu'elle qualifie d'emblée de « dévastateur » : « En prévoyant explicitement des restructurations et des fermetures de services, en multipliant les dispositifs pour organiser des mobilités contraintes tous azimuts, en ôtant aux commissions administratives paritaires leurs principales compétences notamment en matière de mutations et de promotions, en accroissant de façon quasi illimitée le recours au non-titulariat et à la précarité, en faisant de la part individuelle des salaires un élément déterminant de la rémunération,

ce projet de loi constitue une attaque sans précédent et même un basculement du modèle social. »

La FSU évoque une « loi de destruction de la Fonction publique »… L'UNSA y voit une « rupture, un refus d'écoute et une opacification de la gestion des personnels »… et FO « un miroir de la loi travail »…

Ce projet de loi qui, rappelons-le, concerne les trois versants de la Fonction publique, vient déstructurer les statuts et les pratiques de concertation pour 20 % de la population active, 5,2 millions de salariés.

Ce texte mérite d'être appréhendé dans le temps long et dans le contexte de chaque secteur.

Les attaques contre le statut des fonctionnaires depuis 1946 jalonnent les 72 dernières années.

Le dogme de la réduction de la dépense publique est omniprésent.

La bataille idéologique contre la spécificité du modèle social Fonction publique sévit et laisse des traces dès la fin des années 1950 (loi du 19 octobre 1946 devenant l'ordonnance du 4 février 1959…).

Mais l'on retiendra dans l'accentuation des attaques, la RGPP (Révision générale des politiques publiques) de 2007 sous la présidence Sarkozy, un tournant très significatif, et aujourd'hui, ce nouveau projet de loi encore bien plus radicalement destructeur, à la fois des missions publiques et des garanties des agents.

La Fonction publique reste une construction historique issue de choix et de rapports de force. C'est ainsi qu'en 1982-1986, les lois Le Pors instituant une Fonction publique à 3 versants et un statut des fonctionnaires applicable selon des spécificités aux personnels des 3 versants a créé une temporisation bénéfique. Ces lois étaient accompagnées d'un plan de titularisation ayant eu pour effet une réduction massive du non-titulariat jusqu'à la fin de la décennie 1980.

Par ailleurs le gouvernement lance un projet de loi dans un contexte général dégradé :

En effet, les trois versants FP et tous les secteurs ou ministères subissent réforme sur réforme avec à chaque fois des restructurations de services, des surcharges de travail pour les agents, des mobilités imposées. Tout cela au nom d'une Fonction publique « agile », « mobile » avec un *management* toujours renouvelé en remplacement et au mépris des technicités et des qualifications individuelles et collectives. L'instabilité, la peur du lendemain au travail, l'individualisation des carrières vont à l'encontre du concept de fonctionnaire citoyen et de la qualité de la mission à assurer[2].

Les agents toutes catégories confondues fonctionnaires ou contractuels subissent, concernant les salaires, une 7e année blanche (+ 0%) en 9 ans de 2011 à 2019.

Ainsi, l'augmentation générale de la *valeur du point d'indice* depuis 2006 stagne chaque année à +0,2 % ou +0,5 % ou bien se situe à 0 %.

Cette situation se traduit par d'énormes pertes de pouvoir d'achat allant jusqu'à 30 % du salaire mensuel, et au-delà selon les catégories d'agents et leurs anciennetés. Dans la Fonction publique, la désindexation des salaires remonte à 1982, avec comme triple conséquence la baisse du pouvoir d'achat, la baisse de la reconnaissance des qualifications des agents et un rétrécissement sans précédent de l'amplitude des grilles de rémunérations. Cette baisse de pouvoir d'achat est telle que les repositionnements de grilles et les mesures catégorielles comme les PPCR de 2017 (parcours professionnels, carrières et rémunérations, mesure par ailleurs critiquée et controversée) sont bien loin de rattraper les pertes subies par l'absence d'augmentation générale.

En termes de perte de pouvoir d'achat, il faut ajouter l'augmentation de la cotisation retraite, la hausse de la CSG mal compensée et le rétablissement du jour de carence.

Dans les ministères, dans la territoriale, dans la santé, les personnels sont confrontés à de multiples réformes régressives et toujours sans dialogue. Nous ne ferons pas ici la liste exhaustive.

Dans l'Éducation nationale, la réforme Blanquer apporte élitisme, réduction de moyens et encore plus de remise en cause de la formation initiale des enseignants…

Le gouvernement envisage une hausse importante des frais d'inscription pour les étudiants étrangers (est évoqué le chiffre de 2 770 € en licence). Cette mesure – sous couvert de renflouer les budgets autonomes des universités – est discriminatoire et préfigure une remise en cause de l'accès pour tous les étudiants au service public de l'enseignement supérieur avec le risque d'une généralisation de droits d'inscription coûteux pour tous…

À la direction des Finances ce sont plus de 35 000 postes supprimés en 10 ans ! Ce ne sont pas seulement les finances publiques qui sont touchées. C'est aussi la Répression des fraudes et la Douane qui sont cruciales dans la lutte contre l'évasion fiscale et le blanchiment…

Le plan Ma santé 2022 annonce la dégradation de l'offre de soins… Déjà la population et les personnels concernés sont vent debout contre la fermeture des maternités, pour plus d'offre de soins, pour augmenter les capacités d'accueil dans de bonnes conditions des EHPAD…

2. Denis Durand, *Financer l'expansion des services publics en Europe*, coll. « Note », Fondation Gabriel Péri, 2018.



Les collectivités déjà particulièrement ciblées ces dernières années sont mises dans la contradiction d'assurer toujours plus de services publics avec moins de moyens de financement. Le CNFPT (Centre national de la Fonction publique territoriale) est dans l'œil du cyclone avec risque de privatisation à la clef…

Nos propositions

Il faut tout d'abord sortir la Fonction publique de l'enfermement dans le dogme de la réduction de la dépense contrainte, la limitation de déficit public, la théorisation du « poids » de la dette et l'organiser pour répondre aux besoins actuels et nouveaux.

Aussi, nous proposons, en opposition radicale et en contradiction avec les normes de réduction des dépenses publiques imposées par le « pacte de stabilité et de croissance », le traité de stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) et l'ensemble des normes d'austérité budgétaires en vigueur dans la zone euro, la mise en place d'un Fonds de développement économique social et environnemental pour les services publics en Europe[3].

Cette question n'est pas un tabou. Bien au contraire. Il n'est pas possible de continuer à défendre le service public, certes à juste titre, mais sans proposer les moyens crédibles de son financement et en laissant au gouvernement et au patronat le champ du discours et de la mise en œuvre de l'austérité au nom de la dette et des critères de convergences comme des « fatalités » sur lesquelles nous ne pourrions pas peser.

Il faut ainsi aller vers une profonde réforme de la fiscalité. Des mesures peuvent et doivent être prises pour le rétablissement de l'ISF, la suppression du CICE, la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, la remise en cause des exonérations de cotisations salariales patronales, avec y compris la prise en compte de nos propositions PCF sur ces sujets. Mais les énormes besoins de financement du service public passent aussi et inévitablement par l'intermédiaire de la création monétaire de la BCE.

Le *fonds* que nous proposons permettrait le financement des services publics et de la Fonction publique, au niveau des pays membres de l'UE, au prorata de leur population. Le financement se ferait par l'intermédiaire de la création monétaire de la BCE. Même avec les traités actuels, cette proposition est juridiquement possible.

De nouveaux pouvoirs des agents de la Fonction publique et des citoyens

En même temps seraient introduits des pouvoirs démocratiques d'intervention des citoyens concernant l'utilisation de l'argent en matière sociale, en matière économique et en matière environnementale.

Cette démarche implique la mise en place de nouveaux droits d'intervention des agents et des populations dans les choix de la Fonction publique aux niveaux national, régional, départemental et local.

Tout cela, bien entendu, passe par un engagement fort des salariés dans les luttes à la fois par des axes revendicatifs d'amélioration de leurs conditions de travail, mais aussi par les moyens crédibles de répondre à leurs revendications en pesant sur l'intervention dans la gestion des entreprises, des services publics et sur le rôle de l'argent et des banques.

Au niveau de la Fonction publique nous proposons un plan pluriannuel avec des priorités pour sortir les secteurs de la Fonction publique en tension extrême, répondre aux besoins et mettre en place de nouveaux services publics en lien avec les nouveaux besoins.

Trois priorités cibles :

– Santé, petite enfance, aide à la personne, dépendance, protection sociale ;

– Éducation, enseignement, universités, recherche, sécurité ;

– Redensification de la Fonction publique dans les territoires à faible densité de population ainsi que dans les zones urbaines à très forte densité, correspondant aux populations actuellement les moins bien servies en matière de service public, en liaison avec un nouvel aménagement du territoire (réponses aux besoins sociaux, redynamisation, nouvelles normes environnementales).

Une autre donnée transversale à ces priorités mais aussi liée à la production, à l'industrie, à la transition écologique, au climat, à l'automatisation, au numérique et à l'intelligence artificielle devrait aussi faire l'objet d'une attention particulière. Il s'agit de la Dépense intérieure de recherche et de développement (DIRD). Globalement, celle-ci stagne et place la France de plus en plus loin dans les classements mondiaux, affaiblissant à la fois le potentiel scientifique et industriel. Sans opposer bien sûr la recherche publique et celle des entreprises, pour ce qui concerne l'objet de notre article, la recherche publique, les EPST (Établissements publics à caractère scientifique et technologique) et les EPIC (Établissements publics à caractère industriel et commercial) devraient être développés prioritairement et cela concernerait à la fois l'augmentation des budgets de fonctionnement et des créations d'emplois publics, de chercheurs, ingénieurs, techniciens sur des fonctions scientifiques d'appui et de soutien.

Au-delà des cibles proposées, tous les secteurs sont à développer pour redonner du sens à la Fonction publique et à ses missions et redonner de l'espoir et des perspectives aux agents des trois versants de la Fonction publique.

L'engagement de la réponse aux besoins publics passe aussi par le rattrapage d'urgence des pertes de pouvoir d'achat (augmentation générale par réévaluation substantielle de la valeur du point d'indice) et une négociation des grilles pour reconnaître véritablement dans celles-ci la remarquable élévation des qualifications des agents qui s'amplifie avec l'arrivée de jeunes de plus en plus qualifiés et diplômés, et bien entendu, par un plan de créations d'emplois à pourvoir par des fonctionnaires.

Nous proposons au PCF de prendre à bras-le-corps le financement et le développement de la fonction publique en appui sur des choix transformateurs et sur les luttes créatrices des salariés et des populations.

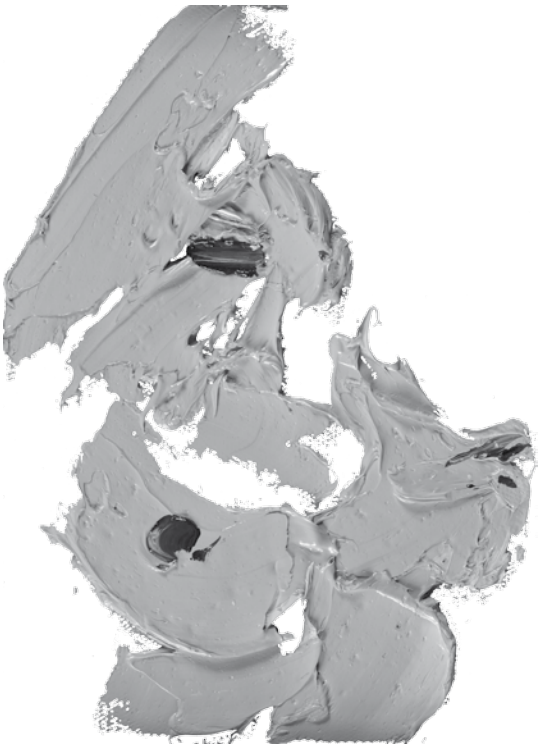
3. Frédéric Boccara, Yves Dimicoli, Denis Durand, *Une autre Europe. Contre l'austérité, pour le progrès social*, Le Temps des cerises, 2014.

Les dossiers
d'*Économie et Politique*

Les services publics au cœur du projet européen

Le précédent numéro d'*Économie et politique* comportait un dossier consacré au «nouveau projet européen» porté par Ian Brossat dans sa campagne, et proposait «une voie pour le réaliser». Le présent dossier insiste sur le rôle des services publics au cœur de ce projet.

Les institutions européennes actuelles sont identifiées comme hostiles au développement des services publics en France et ailleurs. Elles s'identifient à l'obsession de la concurrence, à l'encadrement des politiques budgétaires par le «Pacte de stabilité» et le TSCG, au rôle joué par la Banque centrale européenne comme gendarme de l'austérité budgétaire et des politiques néolibérales partout en Europe. Pourtant, mettre la puissance monétaire de la BCE au service du développement des biens communs que sont la justice sociale, le climat, la paix est une forme de coopération qu'il sera indispensable d'imposer, contre l'affrontement généralisé auquel conduit la crise du capitalisme financiarisé et mondialisé.



Nous rendons compte ainsi de la rencontre organisée le 25 mars au siège du PCF sur ce thème, avec la participation de Ian Brossat, de candidates et de candidats de la liste «Pour l'Europe des gens, contre l'Europe de l'argent», de syndicalistes, d'économistes.

Et comme l'enjeu des services publics est directement lié à celui de leur financement, ce dossier regroupe différentes interventions dans le débat public portant sur le rôle des banques, sur celui de la Banque centrale européenne, et sur le nouvel usage de la fiscalité pour un développement inédit des services publics.

Le nombre et la diversité de ces contributions témoignent d'un véritable retour des services publics comme enjeu politique majeur, dont la campagne européenne aura été une étape marquante.

Contre l'Europe de Macron, les services publics au cœur d'un nouveau projet européen

À la recherche d'une baisse des coûts sociaux et fiscaux pour les entreprises, les politiques libérales et sociales-libérales nationales ont fait des services publics leur autre cible. Concentrées sur le seul objectif de l'achèvement du marché unique, les politiques européennes ont opposé les intérêts des Européens à ceux des grands groupes et des marchés financiers en subordonnant les premiers aux seconds. La dépense publique et les services publics en ont fait les frais. Les politiques d'austérité budgétaires et de mise en concurrence les ont affaibli quand elles ne les ont pas marchandisé. Pourtant, tout montre que leur développement constitue un pilier majeur d'une refondation réellement progressiste du projet européen. Tant par la capacité des services publics à répondre aux besoins des populations et des territoires que le marché ne sait pas prendre en compte, que par leur faculté à contribuer à une efficacité sociale nouvelle en mesure de répondre aux défis économiques, sociaux et sociétaux de notre temps. Ils sont au cœur d'un nouveau projet européen. C'est le sens des interventions des syndicalistes et économistes lors de la rencontre du 25 mars au PCF en présence de Ian Brossat, tête de liste communiste de la liste « L'Europe des gens contre l'Europe de l'argent », que nous retranscrivons intégralement dans ce dossier.

Denis Durand,
Codirecteur d'*Économie et Politique*, membre du conseil national du PCF

Introduction

Merci aux participants qui ont répondu à l'initiative de Ian Brossat pour laquelle il a demandé l'appui de la commission économique du PCF. Je salue la présence de syndicalistes, de candidats, des animateurs de la commission Services publics du PCF Isabelle Mathurin et Jean-Marc Durand.

Les services publics sont un des sujets les plus activement débattus dans les mobilisations sociales et dans la campagne pour les élections européennes : toute notre société souffre de leur étranglement financier, de leur dépérissement organisé dans les territoires, de l'épuisement des agents chargés d'en faire bénéficier la population. Mais il y a aussi une énorme attente de services publics, dans les esprits, sur les ronds-points, dans la rue, de la part de tous ceux qui affrontent les difficultés de la vie quotidienne, de la précarité, des bas salaires. Emmanuel Macron répond en demandant aux Français quels services publics ils sont prêts à abandonner pour permettre de baisser les impôts ! D'autres – par exemple les auteurs des 66 propositions du « pacte pour le pouvoir de vivre » dont ce dossier contient une analyse critique – proposent un « bouclier » de services publics.

Pour répondre aux défis sociaux, écologiques, économiques, financiers, culturels, politiques qui travaillent notre XXIe siècle, notre société a besoin de bien plus que de timides corrections des conséquences du capitalisme financiarisé en crise. Elle a besoin d'une expansion de nouveaux services publics, démocratiquement gérés avec de nouveaux pouvoirs de leurs agents et de leurs usagers, développant des coopérations intenses avec leur environnement économique.

Dans ce que nous appelons le communisme, à la fois but et chemin vers une civilisation visant au développement de toutes les capacités humaines, nous concevons ce développement de nouveaux services publics comme une étape pour dépasser radicalement des marchés mondialisés en crise, où la concurrence, pilotée par la pression insatiable des capitaux financiers à la recherche de rentabilité, produit gâchis de capacités humaines, inégalités grandissantes et tendance permanente à la déflation.

« Les services publics doivent être une pierre angulaire de la construction d'une nouvelle citoyenneté et de la promotion de biens communs dans tous les domaines, écrit ainsi le document adopté au 38e

congrès du PCF. Il s'agit de contester la domination du marché et de la concurrence aveugle, promue par les institutions européennes, pour promouvoir un système de coopération où les services publics rénovés et de nouvelles entreprises publiques joueraient un rôle décisif d'entraînement. »

C'est donc une toute autre conception des services publics. On a donc besoin d'une toute autre conception de l'Europe.

Mais par où commencer ? Faire d'une modification des traités un préalable ? Cela supposerait l'unanimité de 27 gouvernements pour ouvrir une négociation, la conclure, ratifier les nouveaux traités… En attendant, la situation aura tout le temps de se dégrader de façon irréversible. Mais de l'autre côté, on ne coopérera pas en Europe en commençant par exacerber la concurrence entre pays par des Brexit ou autres Frexit !

Heureusement, changer l'Europe n'est pas seulement une affaire de gouvernements. C'est l'affaire des peuples et de leurs mobilisations sociales et politiques.

Dès aujourd'hui, on peut rassembler des forces pour exiger les embauches et les investissements dont les hôpitaux, les écoles, les universités, les transports publics, la production d'énergie décarbonée, l'accueil des réfugiés… ont besoin. Économiquement viables et bénéficiant d'une forte légitimité démocratique, ces projets de développement des services publics sont de ceux dont on peut alors exiger qu'ils soient financés en priorité par la Banque centrale européenne avec son pouvoir de création monétaire. C'est l'objet de la proposition d'un Fonds de développement économique, social, écologique solidaire européen qui va être débattue ce soir.

C'est un débat qui s'impose dans l'actualité : voir la note de Patrick Artus qui s'attache à réfuter l'idée qu'il faudrait cibler la création monétaire de la BCE.

Or, c'est une question politique cruciale : Macron dit qu'il veut créer une banque pour la transition écologique. 600 personnalités proposent une « banque européenne du climat et de la biodiversité »… mais en excluant qu'elle se finance auprès de la BCE ! Mais où va-t-on trouver l'argent ? Sur les marchés financiers ? Peut-être, pour des projets « rentables » comme dit Patrick Artus. Mais précisément, agir pour le climat et la biodiversité suppose de combattre cette obsession de la rentabilité et de développer les mobilisations pour des choix économiques qui privilégient la création efficace de richesses en économisant le capital financier et matériel, c'est-à-dire, en particulier, l'énergie et les ressources naturelles. Donc des choix privilégiant le développement des capacités humaines, en commençant par la sécurisation de l'emploi et de la formation.

Mais pour cela, il faut de l'argent ! Il faut donc faire sauter le verrou de l'austérité budgétaire. Il faut briser le tabou de l'euro et de l'indépendance de la BCE.

Ian Brossat a appelé l'attention là-dessus, notamment dans une lettre au président de la République : la BCE a créé 3 000 milliards d'euros depuis le début de la crise il y a douze ans. Elle l'a fait de deux façons :

– d'une part en prêtant massivement aux banques à des conditions extrêmement favorables, 4 ans d'échéance, 0 %, et même moins de 0 % si les banques prêtent aux entreprises. Le montant de ces prêts atteint aujourd'hui 724 milliards d'euros. Mais que font les entreprises de cet argent ?

– d'autre part en achetant 2 700 milliards de titres sur les marchés financiers : on a inondé les spéculateurs de liquidités en leur disant : faites ce que vous voulez de cet argent !

S'attaquer au coût du capital, exiger une autre utilisation de l'argent des entreprises, des banques et de l'argent public, est un puissant facteur de cohérence et de convergence des mobilisations sociales et politiques dans les territoires, dans les régions, au niveau national, jusqu'aux enjeux européens et mondiaux. Il y a là une voie difficile certes, mais praticable pour construire le rapport de forces qui rendra irrésistible, un jour, à l'échelle de toute l'Union européenne, l'exigence de traités radicalement différents des traités actuels.

Notre débat a pour objet d'aider au déploiement de la campagne européenne, en s'appuyant sur une triple cohérence : la cohérence dans le temps puisque le PCF s'est opposé à tous les traités qui ont donné la construction monétaire actuelle ; une cohérence politique entre les objectifs sociaux, la mobilisation des moyens de les réaliser et la conquête de pouvoirs sur l'utilisation de l'argent ; une cohérence de méthode, celle que je viens d'esquisser.

Barbara Filhol,

Secrétaire générale du syndicat des EHPAD du Val-de-Marne, candidate sur la liste « Pour une Europe des gens, contre l'Europe de l'argent »

Que vous dire du service public de santé en France ? Qu'il est extrêmement dégradé, que la Sécurité sociale, cela fait 60 ans qu'elle existe, et que ça fait 60 ans que l'on parle d'hôpital. Et que, aujourd'hui, on ne réforme plus l'hôpital par une loi organique mais par des ordonnances, c'est ce qui arrive actuellement ; c'est vrai que nous sommes dans une période de grand débat dans lequel les Français disent qu'ils veulent plus de démocratie. Buzin et Macron proposent une loi de modification et de transformation du système de santé, par ordonnances. Comme quoi, ils écoutent effectivement le peuple et ce qui se passe autour des ronds points, dans la rue, en semaine.

Ce n'est pas anodin que l'hôpital public se dégrade au même titre que les services publics. Lorsque vous avez un dogme européen qui impose un maximum de déficit budgétaire à 3 %, pour l'hôpital,

et en particulier l'hôpital public, c'est mortifère. Nos lois de finance et de financement de la Sécurité sociale sont directement soumises à ce dogme. Donc forcément pour l'hôpital, ça se dégrade au fil du temps.

Je ne vais pas faire ici un constat de ce qui ne va pas dans le secteur de la santé : simplement, tous les jours il y a des morts aux urgences, tous les jours il y a des mamans qui décèdent parce qu'elles n'ont pas accès à la maternité, tous les jours, on a des personnes âgées qui sont non traitées ou mal traitées, même si je n'aime pas ce terme, dans nos services publics, parce que l'on n'a pas les moyens.

Le constat est là. Comment on en sort ? On en sort parce qu'on n'est pas tout seul à porter les questions du service public. Il faut aussi aider les syndicalistes, les usagers, les personnels, à défendre les services publics, et notamment le système de santé.

Et que fait le gouvernement ? Mais c'est en lien aussi avec les directives qui sont prises, il attaque la Sécurité sociale qui finance notre système de santé. Il exonère de cotisations sociales les employeurs, et maintenant les salariés. Il ne travaille pas l'égalité salariale hommes-femmes, alors qu›elle rapporterait 7 milliards de cotisations nouvelles à la Sécurité sociale. Il ne modifie pas les taux de cotisations en vigueur pour accroître le prélèvement social sur la richesse produite ; ce taux est toujours de 17 % du PIB, malgré la hausse du PIB, les hausses de cotisations n'ont fait que maintenir le pouvoir d›achat du prélèvement…

Comme on ne fait pas le plein-emploi, on n'a pas d'argent pour la Sécurité sociale. Aujourd'hui, on est face à une insuffisance de ressources, parce qu'il n'y a pas la volonté de donner le pouvoir aux salariés et aux partenaires sociaux à l'intérieur de la Sécurité sociale, ni la volonté de donner la parole aux travailleurs dans l'entreprise.

« Il y a une volonté d'appauvrissement de la part de l'Europe, je pourrais vous parler de l'hôpital public, je pourrais parler de la loi travail. »

La situation se dégrade, c'est le chat qui se mord la queue. La situation est de plus en plus catastrophique, mais on n'arrivera pas tout seul sur ces combats-là.

Sur les services publics, l'Europe veut un pacte social avec une protection sociale, oui, mais une protection sociale de haut niveau et accessible pour tous, sans tris, ni dans les populations bénéficiaires, ni dans les soins.

On ne traite pas les malades en Grèce comme on les traite en France comme on les traite au Portugal. On ne traite pas la question de l'IVG des femmes comme on la traite en France et à Malte. En France on a 12 semaines, à Malte, c'est interdit. C'est une réalité. Aux USA, un État vient de décider que pour les femmes, l'IVG serait proscrite à partir de 6 semaines. Conséquences, on n'aura plus le droit d'avorter. C'est du grand n'importe quoi.

L'idée en Europe, c'est d'avoir aussi un état des lieux de ce qui se fait en matière de santé, d'accès pour les femmes, mais qu'on aille au mieux disant, c'est-à-dire que l'on prenne ce qui est le mieux dans chaque pays et qu'on en fasse un socle de santé pour tous. Sinon, on ne s'en sortira pas, sinon on dézingue en France. Parce qu'on a encore le meilleur système de protection sociale au monde, et ce n'est donc pas innocent si l'on casse la Sécurité sociale, ce n'est pas innocent si l'on casse les retraites, notamment avec la réforme systémique qui s'annonce, la retraite est une branche de la Sécurité sociale. On a déjà attaqué la branche famille ; on attaque le statut de la Fonction publique à grands rouleaux compresseurs.

Je rappelle que l'on sera tous dans la rue le 9 mai et que bien sûr il faut que l'on soit nombreux à défendre les services publics : plus on a de services publics, moins on a d'inégalités dans les territoires et dans les pays.

Il y a une volonté d'appauvrissement de la part de l'Europe, je pourrais vous parler de l'hôpital public, je pourrais parler de la loi travail. La loi travail, c'est loin d'être spécifiquement une affaire européenne. En Argentine, ils présentaient la loi travail au même moment où nous étions dans la rue ; il y a des mécanismes mondiaux qui font que l'Europe, elle est aux ordres de grandes puissances et nous on serait aux ordres de l'Europe ? Non…

Je pense qu'il y a à retravailler un certain nombre de questions et de liens. ■■■

Ulf Clerwall,
Économiste

J'ai travaillé pendant 5 ans avec Iannis Varoufakis, le fondateur de DIEM 25. J'ai quitté ce mouvement et cette collaboration ; donc je parle pour moi-même en ce moment.

Je suis très heureux qu'ait été prononcé tout à l'heure le mot austérité. Parce que c'est contre cela que l'on se bat en réalité, c'est la doctrine, c'est la politique publique qui domine aujourd'hui,

particulièrement depuis la crise financière de 2008-2009 et la crise des dettes souveraines qui a suivi.

Le débat est toujours d'actualité parce que si la crise grecque est passée, l'austérité continue de tuer. Il n'y a pas d'autre façon de le dire : les politiques d'austérité tuent. Elles tuent parce qu'elles tuent l'accès, la qualité, la disponibilité des services publics et, dans certains endroits, la qualité dans la sécurité.

C'est une situation complètement infernale. Si on parle avec des enseignants des écoles en Grèce, ils ont été jetés dans une situation impossible à gérer. On connaît aussi, de façon plus large en Europe, le phénomène des gens qui ne parviennent plus à gagner leur vie en travaillant à temps plein dans les services publics. Cela fait partie des inégalités qui arrivent aujourd'hui à un niveau qui commence vraiment à heurter nos économies et nos sociétés.

Enfin, l'austérité tue notre avenir, en réalité. Aujourd'hui, on est face à des enjeux en termes d'environnement et de climat qui font que l'on a besoin d'investir plus dans un appareil productif adapté à cet enjeu-là. Quand on entend parler d'ouverture à la concurrence, il s'agit tout simplement d'ouvrir les services publics au secteur privé pour la rentabilité financière. Il faut que quelqu'un derrière paye. C'est nous, c'est notre futur, ce sont nos enfants qui vont payer aujourd'hui.

Effectivement, il faut commencer à dire qu'on a besoin d'un mécanisme de financement des services publics. L'idée de fonds public d'investissement en fait partie. Parce que l'on a un double problème. Il y a plus de ressources financières aujourd'hui que jamais. Les systèmes bancaires sont plus liquides que jamais. Le problème c'est que cet argent est investi sur des supports qui ne sont pas productifs, c'est-à-dire qu'ils ne contribuent pas à une évolution économique quelconque, qu'elle soit positive ou négative. C'est ce que certains économistes ont appelé une « stagnation séculaire ».

Comment fait-on pour rapprocher les fonds disponibles et les besoins d'investissement ? Cette initiative d'un fonds public d'investissement est une réponse possible. Cela suscite aussi des questionnements sur lesquels on peut intervenir dans ce débat. Il est crucial qu'on aborde cela sous l'angle aussi de la gouvernance démocratique.

[…]

Je ne crois pas que les économistes, en soi, puissent arbitrer les débats politiques parce que cela, c'est de la technocratie.

L'école de Chicago est à la base de toute la doctrine véhiculée dans l'économie actuelle. Ce n'est pas une école d'économie, c'est une école de droit. C'est le droit qui affirme que la propriété est toujours supérieure à la propriété collective, c'est le postulat de base et tout découle de cela.

Aujourd'hui, on est dans un cadre académique en France, mais ailleurs aussi, où pour 80 % des économistes, l'économie qui est enseignée se base sur ce type de doctrine libérale. C'est devenu le fonds de commerce des professeurs et des écoles d'économie. C'est très difficile de s'opposer à tout cela, car c'est quelque chose que l'on traîne depuis 40 ans.

Quel est le rapport entre ça et ce qui a été proposé par Ian : l'idée de démocratiser l'Europe d'un côté, et d'avoir au fond un véhicule essentiellement financier pour inciter tous les acteurs sociaux à bouger dans l'autre sens ? Je pense que la question clé n'est pas sur les autres mesures techniques et démocratiques. La question clé est dans la démocratie, dans la gouvernance.

Effectivement si, aujourd'hui, on conteste la bureaucratie, la technocratie de l'Union européenne en se contentant de proposer une autre recette technocratique, on va se heurter directement à cette fermeté doctrinale dominante de l'Europe néolibérale.

Si on ne met pas la démocratie en avant, et si l'on ne fait pas confiance à l'intelligence du débat public, du dialogue, en faisant entrer tous les usagers, les gens qui travaillent dans le dispositif, pour démocratiser ce dispositif et avoir de vrais débats, on sera toujours coincé entre deux recettes technocratiques. C'est pourquoi la culture et l'éducation sont fondamentales pour partager un ordre de débat public.

La dernière chose que je voudrais évoquer, c'est, comme l'a dit Jean-Marc Durand, que la fiscalité est certes extrêmement

« Enfin, l'austérité tue notre avenir, en réalité. »

importante pour financer cette nouvelle vague d'investissements qui deviennent nécessaires dans les services publics. Néanmoins, on aura toujours recours à la dette car les besoins d'investissements pour mettre en place un nouveau schéma fondé sur les services publics sont immenses.

Quand on fait rentrer des capitaux privés dans cette Europe, on fait aussi rentrer un pouvoir dans le dispositif. Et c'est là encore en lien avec la démocratie. Là encore, ce qu'il nous faut, ce ne sont pas forcément de nouvelles propositions technocratiques, ce sont des propositions qui impliquent de vrais déplacements de pouvoirs vers le public, vers les usagers, vers ceux qui dépendent des services publics.

Et dans ce sens, l'urgence devant nous, avec les européennes et les municipales, c'est le débat contre les néolibéraux, c'est peut-être un front commun contre les néolibéraux. Car il faut s'inquiéter de ce que cette vague néolibérale prépare pour notre futur politique si nous n'y prenons pas garde.

Est-ce que devant la crise écologique et climatique qui vient, on verra se déclencher spontanément une vague de solidarité ? Je ne pense pas, au contraire. On va basculer encore dans une politique autoritaire, parce que les gens qui ont le pouvoir sur l'argent tenteront de se sauver au détriment des autres. C'est complètement désastreux.

Donc, non pas technocratie contre technocratie mais démocratie avant tout, le débat public. Laissons venir toutes les idées qui vont dans ce sens pour en débattre.

Manuela Dona,

Douanière et syndicaliste au Havre, candidate sur la liste « Pour une Europe des gens, contre l'Europe de l'argent »

J'ai l'immense honneur d'être colistière de Ian, en tant que militante et pour exercer une fonction, un métier assez mal connu, mais qui fait partie des services publics régaliens de l'État, puisque je suis douanière.

Vous avez entendu ces derniers jours que les douaniers étaient venus chatouiller Monsieur Darmanin au porte-monnaie.

Oui, nous sommes dans un état de délabrement. Et le Brexit évidemment arrive et nous sommes probablement les premiers concernés. C'est un élément déclencheur, mais l'élément déclencheur d'un état de délabrement de notre service public qui a été organisé. C'est 25 ans de réformes et d'éloignement du public de l'administration. 25 ans de suppressions d'emplois puisque 6000 emplois depuis 1993, et ce n'est pas une date au hasard, c'est en 1993 que l'on a ouvert les frontières, et qu'au prétexte que l'on a ouvert les frontières, on aurait besoin de moins de contrôle et de moins sécuriser les citoyens. Il y a une logique là qui m'échappe un peu, mais en tout cas, l'Allemagne n'a pas fait ce choix en 1993, puisqu'en 1993 elle a renforcé ses effectifs douaniers. Elle a su protéger très bien son économie, puisque les marchandises pouvaient circuler librement et que, de ce fait, il fallait plus d'effectifs pour les contrôler et de ce fait, protéger les populations.

La France a fait le choix inverse : elle a fait le choix de délabrer le service public douanier. Donc, je défends ma paroisse, puisque je la connais bien, la douane, ce n'est pas juste des petits bonhommes bleus en uniforme qui viennent vous taquiner un peu sur certains passages pour savoir si vous avez acheté trop d'alcools ou de cigarettes ; finalement, cela importe assez peu. La douane, c'est la lutte contre toutes les fraudes, que ce soit aux déchets, que ce soit la fraude environnementale, les fraudes fiscales, les fraudes des stupéfiants, des jouets non conformes, qui alimentent un peu ou beaucoup une économie cachée, qui est souvent celle d'une forme de mafia ; les réseaux terroristes en font partie aussi.

Les douanes, c'est aussi des missions environnementales, puisque nous sommes des marins qui font de la protection du littoral et de protection des réserves et aussi des quotas de pêche, des respects de tarifs de pêche, les douaniers font ça aussi ; les douaniers, c'est 15 % des recettes de l'État, ce n'est pas rien, mais on aimerait faire beaucoup plus et beaucoup mieux. Et on pourrait le faire, par exemple, si on n'abandonnait pas au bord du chemin toutes les questions de blanchiment d'argent. Nous avons cette mission de traque du blanchiment de l'argent et de fraude fiscale évident et de manquements aux obligations déclaratives, concernant l'évasion fiscale. Donc il ne faut pas penser que aujourd'hui à l'ère du numérique, l'évasion fiscale ne se passerait que dans les tuyaux sombres de l'informatique. Oui, aujourd'hui on a encore des gens qui passent les frontières avec des valises remplies d'argent, ce n'est pas anecdotique, cela arrive tous les jours, aux frontières suisses notamment, mais pas que.

Les douaniers, ce n'est pas que ceux qui viennent vous taquiner parce que vous avez pris une cartouche de cigarettes de plus, cela va bien au-delà et, vous aurez compris, avec tout ce que je viens de vous dire, que du coup, c'est quand même assez tentaculaire et de fait, si l'on nous donnait les moyens, de fait, on serait un vrai service public au service des populations et des citoyens.

Comment dans ces conditions on voudrait ne pas vouloir plus de service public ? De fait, c'est un vrai constat, aujourd'hui on a une administration des douanes qui est peut-être la plus européenne, puisque nous avons un Code douanier de l'union, qui est notre code des douanes commun à tous les pays de l'Union, et il y a à peu près autant de façons de l'appliquer qu'il y a d'États membres.

Il n'y a eu qu'une consigne, je pense, puisque j'ai eu « la chance » de rencontrer ceux qui sont à l'origine de l'écriture du Code des douanes de l'Union : le cahier des charges était très simple : il ne fallait pas empêcher le commerce de commercer en rond. On a bien compris l'intérêt économique d'un Code de l'Union qui allait libéraliser encore plus les échanges et qui éloignait toute forme et possibilité de contrôle pour les administrations de ces marchandises. Et la deuxième, qui s'est greffée plus récemment – et cela n'est pas très glorieux –, ce sont les missions de l'agence FRONTEX, une agence européenne censée contrôler les frontières de l'Europe sur les migrations et malheureusement les douaniers font partie de ce dispositif FRONTEX.

En fait, c'est absolument antinomique par rapport aux slogans de la campagne qui est portée par Ian. Ce n'est pas une Europe de gens contre une Europe de l'argent, aujourd'hui, l'Europe c'est tout le contraire : l'Europe de l'argent contre celle des gens, puisque les marchandises peuvent circuler absolument librement, sans aucune entrave, sans aucun contrôle, quelles que soient les

« La France a fait le choix inverse : elle a fait le choix de délabrer le service public douanier. »

conséquences sur la santé, la sécurité ou la fiscalité, et que par contre, on empêcherait les gens de traverser l'Europe ou de venir enrichir notre pays, nos cultures, et tout ce qui va avec.

En tout cas, c'est probablement un honneur qui m'est fait d'être sur cette liste et de pouvoir apporter une forme d'expertise sur ce que peuvent être les services publics dans ce domaine ; mon administration appartient à Bercy, donc nous sommes bien placés pour savoir qu'aujourd'hui, si nous avons quelques « emplois Brexit », on est en train de travailler à l'exercice de fermeture d'une frontière, fermer une frontière il y a très longtemps qu'on n'a pas fait ça. Par définition, on ne sait pas le faire, ni d'un côté ni de l'autre, d'ailleurs. Et c'est un peu la panique en ce moment, puisque c'est censé s'appliquer dans les jours qui viennent. On a mis 80 douaniers de plus à Calais, des gens qui sont censés travailler 24 heures/24 et 7 jours sur 7, et l'on n'a pas de bureau, c'est vous dire le niveau d'impréparation à l'exercice de fermeture frontière, et l'on ne peut pas s'en féliciter. Ce ne sont pas les 13 jours de plus obtenus par les Anglais qui ont été accordés qui vont changer grand-chose aujourd'hui ; on ne sait pas faire ; on sait fermer un service mais on ne sait pas créer un service public ; c'est l'enjeu de cette campagne : de l'argent, il y en a, des solutions, il y en a, des mécanismes, on en a plein ; on a des services publics qui peuvent au service des populations, partout sur le territoire.

Michel Jallamion,
Président de la Convergence nationale des services publics,
conseiller régional d'Ile-de-France, République et socialisme

Je partirai de ce qu'a ditDenis Durand : « on ne changera pas le monde sans changer l'Europe » et j'ai envie de dire que « l'on changera pas l'Europe sans changer la France », ou en tout cas, sans changer le rapport de forces qui existe en France.

Il y a deux choses à faire, à mon avis : l'une sur le long cours et l'autre sur le plus court terme. Sur le long cours, c'est avant tout, pour moi, un travail intellectuel à faire pour détruire, en fait, les concepts qui semblent modernes au niveau européen, mais qui ne sont pas européens, qui sont au niveau mondial et sont la transcription européenne de ce niveau-là, par exemple la logique de service universel.

Très clairement, avec le service universel inscrit dans les textes européens, on va dans le mur. C'est-à-dire que le service universel, c'est une sorte de substrat du service public. Mais avec une différence majeure, la logique du service universel revient à dire que le service public est un coût, que le service public, c'est votre charge, et que « nous », on va indemniser votre charge. Alors qu'historiquement, ce n'est pas comme cela que cela se passait en France.

Avant, on disait à la Poste, votre mission c'est de livrer du courrier, et la Poste, d'ailleurs allait même jusqu'à des trucs délirants. Je me souviens qu'à Paris, on postait une lettre le matin, un ami la recevait l'après-midi à l'autre bout de Paris, personne ne demandait ça, c'était même au-delà des besoins j'allais dire de l'usager classique. Et pourtant la Poste le faisait : il n'y avait pas besoin d'une LOF, pas besoin d'impératifs, pour qu'ils accomplissent le service public, qu'ils créent du lien social et tout le monde considérait que c'était une mission qu'ils accomplissaient et la boîte en elle-même, y compris lorsque c'était un EPIC, poussait l'ensemble de ses fonctionnaires pour aller justement vers un service public qui puisse améliorer les normes de qualité, de vitesse, etc. On n'a jamais vu quelqu'un qui allait dire que quand le facteur allait voir une personne âgée, il faut que la personne âgée paie, c'est totalement dingue, on est en train de remettre en cause tous les concepts que l'on avait. L'école de Chicago a réussi à le faire.

L'Europe avait ces notions-là et arrive à compléter ces données. Lagarde le fait au niveau du FMI également lorsqu'elle dit : « Ne vous inquiétez pas pour les services publics, il restera toujours un filet de sécurité pour les plus démunis ». C'est ça leur conception du service public, ce n'est pas la conception du service public à la française, et j'allais dire au-delà, puisque l'Angleterre, dans l'après-guerre, a su réaliser également des services publics dignes de ce nom qui ressemblent comme deux gouttes d'eau aux nôtres, y compris dans leur conception, et qui allaient même plus loin en termes de logements sociaux. C'est d'ailleurs la première chose que Thatcher a détruit, le logement social et le grand service public du logement qu'ils avaient.

Donc il y a, à mon avis, quelque chose à faire sur les SIG comme dit dans le débat. Dès qu'on a un débat sur service public et l'Europe, beaucoup de gens arrivent avec une sorte de science sur les SIG (service d'intérêt général) et SIEG (service d'intérêt économique général) et on distingue les services publics de réseaux des autres. C'est quoi ca ? Il y a les infrastructures, et l'usage des infrastructures : en droit romain, c'était l'*usus* et l'*abusus*. C'est vieux comme Hérode, il y a des gens qui ont des infrastructures et d'autres qui les exploitent.

Et là, leur intelligence aux libéraux, c'est de scinder les deux en faisant passer ça comme moderne, et en disant qu'il y a des services de réseaux : on va citer la SNCF, on va citer la Poste, on va citer France

Telecom, comme s'il y avait des sous-services publics, et il y avait les autres. Le trésor public c'est pareil. Rien n'empêche, sincèrement, qu'on paie des sociétés de courtage qui serviront à prélever l'impôt. Il n'y a rien qui l'empêche. On peut considérer aussi que c'est un service de réseau, aujourd'hui dans les SIG, demain dans les SIEG, on peut privatiser demain le trésor public, sans aucun souci pour les libéraux, avec quelques soucis pour les gens, mais les libéraux s'en accommoderont facilement.

C'est plus une bouée que je vous envoie, je sais que vous ne pouvez pas tout. En tout cas, il y a une forte progression, plus exactement une zone d'influence des intellectuels à avoir et pour porter un discours peut-être cohérent sur le long cours.

Sur le plus court terme, c'est ce qui a été dit: il faut réussir absolument à lier, pour le rapport de forces, les usagers, les élus et les personnels, c'est ça que l'on doit faire. C'est d'ailleurs ce qu'ont essayé de faire les cheminots lors de la dernière grande mobilisation, c'est d'essayer de faire la convergence. C'est cela la clé.

Pour faire cela, à mon avis, et c'est la question, il y a quelques grands thèmes à exploiter qu'on n'exploite pas. Et je pense que l'on doit montrer ce que les services publics ont de moderne, que ce sont les seuls surtout qui peuvent résoudre l'équation, c'est-à-dire lorsqu'on parle d'écologie aujourd'hui, les jeunes sont intéressés par l'écologie, mais peu de jeunes sont intéressés par les services publics, en tout cas moins de jeunes *a priori.* Mais la réalité c'est comment voulez-vous aujourd'hui que les multinationales, par l'opération du Saint-Esprit, en signant une charte, appliquent des normes écologiques, alors que cela va à l'encontre de leurs intérêts économiques? Absolument aucune chance. Il faut un service public.

On parlait de l'égalité femmes/hommes. Évidemment, il faut des services publics pour y arriver et mener des combats; on pense aux crèches, aux maternités, etc.

Il y a aussi l'inspection du travail; s'il n'y a pas d'inspection du travail, on ne peut pas vérifier qu'un patron paie la même chose pour les hommes et les femmes pour le même boulot. Pareil pour les travailleurs détachés, le travailleur a le droit de faire les mêmes horaires, le problème, c'est qu'il n'y a personne pour vérifier qu'ils font les mêmes horaires. Je suis prêt à parier qu'ils font plus que les horaires légaux, etc.

Les services publics sont en fait une dépense toujours moderne, tellement XXIe siècle en fait. Je crois qu'il sont au cœur des enjeux d'aujourd'hui. Quand on regarde le logement par exemple, lorsqu'on voit que les SDF sont de plus en plus nombreux, lorsqu'on voit qu'on a des gens et réfugiés qui arrivent et que l'on est incapable de les accueillir, tout cela nécessite des services publics.

On a parlé du numérique, de l'*open data*. Ce n'est pas normal qu'aujourd'hui, on considère que la téléphonie est privée, qu'il y a un manque de concurrence démentielle et que des zones entières ne sont pas couvertes par le numérique. Alors que pourtant on répète aux gens « passez par le numérique cela sera plus facile pour vous ». Un Français sur cinq n'a pas accès à la 5 G… donc il ne pourra pas faire les démarches que la plupart des autres feront. C'est une rupture d'égalité.

Après il y a aussi des enjeux, mais il faut que l'on fasse attention, j'ai envie d'être constructif là-dessus. Par exemple sur la métropolisation: ce n'est pas du tout les habitants des villes contre les habitants des champs, ce n'est pas cela du tout qui se passe, on détruit les services publics dans le monde rural, c'est vrai, réellement, mais on en détruit aussi dans les grandes villes. À Paris, on a détruit les CPAM, Pole emploi, on détruit les postes. Ce que l'on fait, c'est que l'on prend l'argent qui servirait à l'aménagement du territoire, et l'on s'en sert pour aller concentrer sur la métropole, mais pour attirer des multinationales et des grandes entreprises. Pour attirer les traders anglais, suite au BrexitT, la Région Île-de-France finance les *traders* anglais qui voudraient s'installer en France. C'est complètement fou. En plus avec une prime de 5 000 euros, ce n'est pas ce qui va décider le *trader* à venir, c'est un cadeau gratuit qu'on leur fait.

« Les services publics sont en fait une dépense toujours moderne, tellement XXIe siècle en fait. Je crois qu'il sont au cœur des enjeux d'aujourd'hui. »

Ce sont des cadeaux que l'on fait volontairement au privé. Et je pense aussi que c'est un champ à exploiter et à expliquer. Lorsqu'on voit collectif, il y a quand même ce ressentiment un peu aujourd'hui, et je pense que les libéraux essaient de recréer un schisme entre les villes moyennes et les grandes villes, comme si c'était en effet les habitants des grandes villes qui en profitent mais ils n'en profitent pas; les grandes entreprises, oui, mais les habitants non.

Donc voilà, ce que je voulais dire, je pense que sur tous ces sujets-là, il faudrait que l'on soit actifs et aussi évidemment, parler sur le financement, c'est la clé de tout et montrer que les services publics sont rentables, c'est rentable par rapport au privé, c'est plus efficace et plus rentable économiquement. Quand on prend la Sécurité sociale, elle coûte moins cher que l'assurance vie. C'est plus efficace, ça coûte moins cher que le privé, que ce soit la Sécurité sociale, la Poste, Pôle emploi. Les dossiers externalisés de Pôle emploi coûtent quatre fois plus cher que les dossiers traités en interne. On est sur un coût global phénoménal, et qui en plus se reporte sur les collectivités territoriales. Tout cela est aussi lié à l'Europe et à l'histoire des 3 %, etc.

On décline jusqu'au niveau national, et donc il faut qu'on arrive à renforcer ce rapport de forces national, pour essayer de peser au niveau européen, et dans un premier temps, aller le 26 mai voter pour la liste de Ian Brossat.

Laurent Brun,
Secrétaire général du syndicat CGT de la SNCF

Quand on parle de l'Union européenne, le premier sujet, c'est de prendre un peu de recul et se dire : à quoi pourrait donc servir une structure supranationale, qui pourrait traiter les sujets économiques ?

Dans le domaine ferroviaire, par exemple, on pourrait imaginer que l'on organise des coopérations transnationales, de manière à garantir un vrai droit au transport en Europe. On pourrait imaginer un échange de technologie, d'un réseau à l'autre, notamment en matière de sécurité ; il y a beaucoup de technologies qui sont disponibles en France, mais qui ne le sont pas forcément dans d'autres pays. On se souvient d'une catastrophe en Espagne, qui, si ce que l'on appelle chez nous le contrôle de vitesse paramétrique avait été disponible à ce moment-là en Espagne, aurait pu être évitée. En matière d'échange technologique, on pourrait faire des choses extraordinaires en Europe. Et puis également, il y a la question du financement, j'y reviendrai ultérieurement.

À l'inverse de ça, que fait l'Union européenne ? L'Union européenne se focalise effectivement sur un certain nombre de choses, d'abord la concurrence entre les opérateurs, ensuite l'éclatement des entreprises ferroviaires historiques, pour permettre cette concurrence, car il ne suffit pas de laisser la concurrence agir, il faut la permettre, lui faire la place. Et puis une instauration de barrières aux subventions publiques, pour empêcher que ces opérateurs publics historiques fonctionnent. Parce que même éclatés et affaiblis, ils arrivent encore à fonctionner si on leur attribue les finances qui vont avec. Il faut aussi mettre des barrières à ces financements-là.

On arrive là à un paradoxe qui est absolument catastrophique : dans le même temps, on a des lycéens qui font grève dans la semaine dans les lycées pour exiger des démarches environnementales volontaristes, au même moment où des associations mettent l'État en procès, l'UE est en train d'enquêter sur le système de compensation financière en France, sur les péages pour les entreprises ferroviaires de fret. C'est-à-dire que les péages ferroviaires que l'infrastructure facture aux opérateurs sont extrêmement élevés et comme le fret était en difficulté, il a été consenti un rabais sur les péages. L'Union européenne enquête pour savoir si, finalement, ce n'est pas une forme de subvention publique qui aboutirait à une distorsion de concurrence. Et comme le fret ferroviaire s'est effondré du fait de la concurrence, la seule question qui est posée, c'est : « est-ce encore une aide détournée qui aurait été attribuée sur les dernières années ? »

Il est évident que si la conclusion de l'Union européenne est qu'il y a bien eu aide détournée, il y aura demande de remboursement, et là ce sera la fin, ferme et définitive, du fret ferroviaire. Et donc qu'est-ce qui restera ? C'est bien la question. On est bien là dans une contradiction énorme entre les aspirations de la population et le travail de cette structure qu'est l'Union européenne.

Sur la question des besoins de financement de l'entreprise, et ce qui fait l'objet d'une proposition de la liste conduite par Ian Brossat, il faut rappeler que l'on a effectivement un système ferroviaire qui est historiquement une activité très consommatrice de capital. Et pour cause : on a 30,000 km de lignes en termes de réseaux. Et ce réseau est en état de vieillissement extrêmement avancé, parce qu'il y a eu sous-investissement pendant plus de 30 ans. La chose est connue, elle a été, rapport après rapport, mise sur la place publique. Mais, paradoxalement, plus on a constaté ce sous-investissement et moins on a investi. Et donc par ce vieillissement des lignes, on arrive maintenant à la conclusion que si l'on ne fait pas les travaux, il faudra fermer. Dans les médias, il y a quelques jours, il a été mis en avant que 56 lignes étaient menacées. En fait, il y en a plus de 56, mais ces 56-là sont menacées d'une manière très urgente.

« Sur la question des besoins de financement de l'entreprise, il faut rappeler que l'on a effectivement un système ferroviaire qui est historiquement une activité très consommatrice de capital. »

Les premiers investissements nécessaires, c'est donc déjà pour le maintien de l'existant et pour le maintien du réseau tel qu'il est. Il faut dire que ce n'est pas une situation propre au système ferroviaire, puisque après la catastrophe du pont de Gênes, une étude a été faite sur le réseau routier, et en matière d'infrastructures routières, on a les mêmes problématiques. Ce n'est pas une problématique franco-française. Elle est même plus importante dans les pays qui n'ont pas du tout de service public. Dans un pays comme les États-Unis, l'année dernière, l'association des ingénieurs civils américains a déterminé qu'il fallait 1 500 milliards d'investissement dans les infrastructures routières, des télécommunications ou de l'énergie sous peine voir les réseaux s'effondrer. On est vraiment dans la situation où l'investissement public est nécessaire dans ces infrastructures.



En France, dans un rapport sorti l'année dernière par la Commission d'orientation des infrastructures, une commission présidée par M. Duron qui n'est pas spécialement un marxiste acharné ou un défenseur des services publics, on estimait qu›il y a trois scenarii possibles pour faire face :

Un scenario de réduction de la surface ferroviaire : je passe celui-là, parce que, pour l'instant, il a été complètement écarté.

Un scénario qui fixait un peu le maintien du réseau tel qu'il est aujourd'hui, et qui établissait la nécessité de financements d'investissements de 3 milliards par an pendant 20 ans.

Un scénario présenté comme une accélération de la situation aujourd'hui. C'est-à-dire pour répondre aux problématiques des usagers : supprimer les limitations de vitesse qui existent le plus rapidement possible et ne pas trop attendre pour améliorer certaines situations de congestion et de saturation. Ce 3e scénario présentait la nécessité de quelques milliards d'euros d'investissement pendant 20 ans.

Le gouvernement a choisi, dans le projet de loi d'orientation sur les mobilités, d'investir 2,7 milliards par an pendant les 20 prochaines années. Enfin, en tout cas au moins pendant les 5 prochaines années… on peut avoir encore de mauvaises surprises…

Mais 2,7 milliards, ce n'est pas 3 milliards. Et on est loin des 4 milliards nécessaires pour commencer à améliorer. Ce qui veut dire que pour maintenir l'infrastructure et répondre aux besoins des usagers du transport ferroviaire, il manquera 1 à 1,3 milliard par an.

Pour faire face aux enjeux de la dette que ces choix vont générer, la réponse du gouvernement n'est pas compliquée. C'est de faire comme ce qui a été fait à l'époque pour les LGV, les lignes à grande vitesse. On nous bassine sur le fait que, dans le passé, on a fait des erreurs d'investissement. Et bien en fait là on les reproduit pour d'autres choses. C'est-à-dire que dans le passé, on a voulu construire des lignes à grande vitesse qui ont coûté des dizaine de milliards d'investissements ; personnellement, je ne pense pas que ce soit un mauvais investissement, mais comme tout investissement, il faut le financer, c'était plutôt ça la question. Donc on a utilisé une solution facile, c'est d'obliger l'opérateur public, l'entreprise publique, à financer tout ça sur ses fonds propres. Conséquence, elle s'est endettée massivement.

Aujourd'hui, ce n'est plus la construction des TGV qui nécessite des investissements massifs, c'est la rénovation du réseau. Cette année, le budget SNCF réseau, c'est 5,7 milliards d'investissements. Mais au total, moins de la moitié sont financés par les subventions publiques. Le reste est financé par les capitaux propres de l'entreprise, par la pression sur les usagers, par la pression sur salariés et par la suppression de ce que l'on estime être non rentable ou insuffisamment rentable. Donc on est dans une vraie logique qui n'est pas celle du service public.

Ça c'est sur les besoins existants. Après il y a les besoins que l'on peut estimer comme ceux émanant de la nécessité de développement. Nous, on a pris au sérieux l'étude du ministère des Transports qui prévoyait que d'ici 2050, les besoins de mobilité en voyageurs ou en marchandises allaient quasiment doubler. Et que selon les scenarii du même ministère, c'est essentiellement la route qui allait capter ces augmentations-là. Vous imaginez la situation routière aujourd'hui : congestion, accidentologie et pollution, vous doublez et vous voyez ce qui se passera en 2050.

Évidemment, dans un contexte de forte mobilisation sur ces questions environnementales, avec toutes les belles promesses et toutes les belles COP, les conditions changent un peu. Il y a des espaces pour diffuser autre chose. La CGT avait notamment proposé de doubler la part modale du ferroviaire qui représente à peu près entre 10 et 12 % dans les deux modes (voyageurs et fret), pour arriver à environ 25 % par mode ferroviaire pour les mobilités. Cela permettait de limiter la croissance de la route. En revanche, cela ne permettait pas de faire refluer la route, ce qui est aujourd'hui un objectif écologique vital. Pour parvenir à ce reflux, il faudrait faire passer la part du ferroviaire, par exemple dans le domaine du voyageur, de 700 000 voyageurs par jour à 3 millions voyageurs jours d'ici 2050. Et donc pour ça, non seulement, il faudrait assurer la pérennité du réseau existant, mais il faudrait aussi surtout des investissements massifs pour développer de nouvelles infrastructures, pour de nouveaux matériels roulants, pour embaucher du personnel, pour former des compétences, etc.

La question devient alors : qui peut mobiliser autant de capital ? Et comment le crédit vient permettre de répondre à ces besoins massifs d'investissement ? Cette question est centrale. Aujourd'hui, la SNCF utilise la garantie de l'État pour emprunter puisqu'elle est entreprise publique. Son statut lui permet de garantir ses prêts par l'État et de bénéficier de taux très bas sur les marchés financiers. Demain, avec la réforme ferroviaire 2018, elle devient société anonyme à capitaux publics. Les conséquences seront importantes. Déjà, certaines agences de notation ont dégradé la note de la SNCF en prévision de son décalage avec l'État. Et donc, les prêts vont être de plus en plus onéreux. Donc le paradoxe dans lequel on risque de se retrouver, c'est que l'État va reprendre une

partie de la dette, mais le coût de cette dette restera le même ou sensiblement le même pour la SNCF parce que les taux vont monter !

C'est évidemment aberrant. Si l'on pouvait avoir une situation où pour répondre à ces besoins en capitaux immédiats, on pouvait bénéficier de prêts à taux 0 directement de la part de la BCE, on réglerait une grande partie des difficultés à venir.

La deuxième partie du sujet, c'est la subvention. Parce que la dette n'est pas un problème en soi. Les économistes l'ont dit : la dette de l'État doit être de 1 300 milliards d'euros, la dette de la SNCF ce sera bientôt 60 milliards euros ; récemment plusieurs articles de presse écrivaient que les entreprises privées en France allaient avoir un endettement de 4 000 milliards d'euros. On voit bien que pour le public, la dette est un problème et que pour le privé, ce n'en est pas un.

À ce moment-là, où chercher les capitaux ? Nous, sur le système ferroviaire, on part du principe qu'il faut apporter du crédit. Mais on dit aussi qu'il faut de nouvelles sources de financements qui pèsent sur les comportements. Et l'on proposait dans ce sens de faire de la taxe sur les produits pétroliers, la TICPE, une vraie taxe écologique, à la fois pour désinciter à polluer et pour contribuer aux financements des infrastructures et des services les moins polluants. Voilà nos propositions.

Pour terminer, une question : le sujet des propositions n'est pas le seul sur lequel il faut que l'on se penche ; il y a aussi la question du rapport de forces. Sinon, on a de super bonnes propositions mais qui n'aboutissent jamais.

Construire un rapport de force syndical avec les salariés, on sait faire. Le mouvement du printemps dernier en a été une nouvelle démonstration. Construire un rapport de force avec les citoyens et les usagers du service public dans les territoires, on est en train de le faire. Mais il faut aussi construire le plus de relais politiques possibles dans l'institution. Parce que dans ce conflit, un élément qui nous a soutenus fortement, c'est que les députés et sénateurs communistes ont permis, non seulement, de mener la guerre contre le texte gouvernemental par leur vote, mais aussi de faire entrer à l'intérieur du Parlement les contre-propositions des organisations syndicales. À l'Assemblée nationale, on a pu présenter nos propositions, le syndicat est entré dans l'enceinte de l'Assemblée nationale pour porter le fer idéologique avec les élus LREM. Au Sénat, on a fait venir un ensemble de délégations étrangères pour discuter de la façon dont cela se passait dans leur pays par rapport à la concurrence, là aussi pour combattre les idées reçues de l'adversaire. C'est pourquoi je suis convaincu que si on pouvait avoir des relais importants au Parlement européen, en ayant le plus de parlementaires possible prêts à entrer dans la bagarre, ce serait un point d'appui supplémentaire formidable pour les luttes.

Frédéric Boccara,
Économiste, membre de la direction nationale du PCF, membre du CESE

Pour les économistes : les services publics n'existent pas. Il y a l'État, il y a les entreprises, il y a les ménages ; il y aussi l'administration, mais ce n'est pas la même. Mais les services publics en tant que tels n'existent pas, pour la pensée économique dominante.

D'ailleurs, dans les traités européens, on parle de services d'intérêt général, des services publics dit plutôt régaliens, on va dire, et des services d'intérêt économique général qui couvrent ceux (comme la SNCF ou d'autres) que l'on voudrait voir exercer de façon concurrentielle. Le « on » étant la pensée économique dominante.

Donc les services publics sont remis en cause en Europe partout dans les pays et par l'Union européenne. Ils sont remis en cause par une logique avec deux pieds :

– Le dogme de la concurrence libre et non faussée des traités européens : si l'on n'est pas administration, on est entreprise en concurrence, cela a des conséquences.

– Le dogme de la baisse des dépenses publiques et sociales : l'austérité qui est à la fois dans le pacte budgétaire et les traités de stabilité (notamment le TSG) et différents pactes budgétaires, mais aussi dans le fonctionnement de la Banque Centrale Européenne, qui n'a pas du tout pour charge l'expansion des services publics.

Ces services publics sont également mis en cause par l'austérité elle-même : cette baisse des dépenses publiques et sociales étrangle les services publics et fait qu'ils ne fonctionnent pas, ou mal. Et donc on dit : « Voyez mon chien a la rage, on va le noyer », c'est le dicton.

Ils ne fonctionnent pas aussi à cause des financements de marchés vers lesquels ils sont obligés de se tourner. Qu'est ce que ça veut dire, les financements de marchés ? Ce sont des capitaux financiers, des outils qui apportent au service public, même quand ils ne sont pas privatisés… ils apportent, et en contrepartie, ils veulent du profit.

Je prends des exemples :

– EDF qui continue à être nationale, emprunte sur les marchés financiers. Car EDF se comporte comme une multinationale à l'étranger. EDF paie 2 milliards d'intérêts de la dette, 2 milliards de profits aux marchés financiers ; EDF, pour continuer à être affriolant, pour des raisons complexes, met de côté 3 milliards d'accumulation financière par an. Au total : 5 milliards de coût du capital ; c'est près de la moitié de ses salaires, puisque la masse salariale, c'est 12 milliards. 5 milliards de coût du capital ; 12 milliards de masse salariale.

– La SNCF : pour la charge de sa dette, pas seulement les intérêts

mais l'ensemble de la charge de la dette, qui est calculée dans une publication du ministère des Transports dont je me suis occupé autrefois, c'est 2,9 milliards de dépenses pour les marchés financiers et les banques. Exactement le même montant de ce qui serait dépensé comme investissements supplémentaires par la SNCF. Cela ne va donc pas en investissement mais en charge intérêt, même pas en remboursement du capital de la dette.

– L'État : chaque année, pour les seuls intérêts de la dette, l'État rembourse 42 milliards d'euros. Pas parce qu'il a une dette, mais par les conditions de la dette qui font que cette dette, elle est contractée sous forme de titres auprès des marchés financiers. L'État paie 42 milliards, c'est à peu près un budget annuel de l'enseignement des écoles et des lycées. Un budget entier de l'enseignement scolaire est donc donné aux marchés financiers par l'État français. À 0 % d'intérêt, ces 42 milliards n'existeraient pas ou plutôt seraient 42 milliards de dépenses publiques supplémentaires utiles aux gens et aux territoires. C'est considérable.

La BCE met des milliers de milliards d'euros pourtant sur les marchés : 2 600 milliards d'achats de titres, mais elle les achète sur les marchés financiers. Et cette somme-là ne va pas au financement des services publics, elle va nourrir la spéculation financière.

Il y a des masses d'argent qui circulent ; ce n'est pas seulement qu'elles existent, elles circulent, elles sont utilisées sans pouvoir, sans démocratie dessus, elles sont monopolisées.

La logique totale, c'est que les services publics c'est une exception, au mieux un garde-fou, dans une vision qui évoque vaguement la sociale-démocratie, mais essentiellement une exception ou une compensation ; dans le pacte de la CFDT et de 18 autres organisations, avec lesquelles il faut débattre, les services publics sont traités simplement comme un bouclier.

En plus, ils agissent pour démanteler. Ils organisent des Partenariats publics privés (PPP) où c'est le privé qui pilote. On verra dans les propositions… on pourrait peut-être avoir des partenariats où c'est le public qui tire… et la concurrence l'interdit d'une certaine façon.

Ils organisent aussi la disparition des monopoles, et procèdent à des démantèlements très organisés. C'est bien expliqué dans la revue *Économie et politique*, dans un numéro sur les services publics, dans l'article écrit par Yves Dimicoli. C'est très éclairant : les démantèlements, la mise en place d'autorités de régulation, la baisse du pouvoir de marché des prétendus monopoles publics pour soi-disant baisser les prix ; on sait ce qu'il advient après (France Telecom par exemple). Et la baisse des subventions.

Il y a une double logique derrière cela : faire plus de profit, bien sûr, mais aussi permettre aux services publics de s'étendre très largement dans le monde entier, pour partager les coûts sur une masse beaucoup plus large. Et en partageant les coûts, il n'y en a que quelques-uns qui restent et ils ont démoli tous les autres services publics, les ont privatisé.

Nous, nous proposons de coopérer.

Fondamentalement, pour eux, les services publics, c'est un coût, au mieux une compensation pour réguler un peu les choses, mais c'est aussi un espace de profit et de marchandisation, avec la possibilité dans les services publics, d'un appui par le financement public. Parce que les infrastructures continuent à être financées par le public. Mais l'on va tirer la rente sur les services qui exploitent ces infrastructures et au milieu, entre l'infrastructure et le service, on met ce que l'on appelle l'infrastructure qui sont les autorités de régulation. En réalité, on a découpé les choses en morceaux alors qu'il faut les articuler.

On a dit : la SNCF ne doit pas occuper des créneaux, les infrastructures doivent s'occuper des créneaux, mais c'est la SNCF qui connaît les créneaux et la façon dont ça roule, et l'info, c'est au milieu, c'est encore un troisième morceau. C'est une désorganisation absolue. Pour faire financer les infrastructures par le public, parfois on a même des doublements d'infrastructures. Les spécialistes de Telecom pourraient en parler longuement. On pourrait aussi développer sur l'hôpital, la santé et l'éducation, etc. Dans tous les services, il y a cela.

Quelles conceptions opposer à cela ?

1. L'enjeu majeur : c'est une relance par les services publics pour développer les biens communs. Notre conception des services publics, c'est qu'ils permettent de développer les biens communs et qu'il faut une expansion sociale pour et par les services publics.

2. Les services publics : ce n'est pas une exception au marché, c'est un outil majeur de coopération pour commencer à dépasser les marchés, pour une autre logique d'efficience pour la société, d'efficience sociétale, avec l'égalité d'accès et la péréquation, et pas seulement un bouclier. C'est un moyen essentiel du développement des capacités de chacun. Et c'est cela qui est décisif aujourd'hui, c'est ça le nouveau monde. Dans le monde d'aujourd'hui, les capacités créatives de chacun deviennent de plus en plus décisives, les capacités de compréhension, d'échanges, et pour la société, et pour l'économie, elles deviennent décisives, et c'est ça les services publics. C'est les personnes et la coopération des services publics : ils sont décisifs pour le monde de demain. Et c'est le vieux monde qui veut essayer au contraire de nous brimer les choses ? On ne peut pas laisser faire ça. Cela veut dire aussi des salariés citoyens de services publics. C'est aussi la participation des citoyens eux-mêmes et des usagers à la définition et à l'organisation des services publics.

« Notre conception des services publics, c'est qu'ils permettent de développer les biens communs et qu'il faut une expansion sociale pour et par les services publics. »

3. Il faut bien sûr remettre en cause le dogme de la concurrence libre et non faussée.

4. Il faut aussi développer les « services sociaux » : ce que l'Europe appelle « services sociaux » (services d'emploi et protection sociale), ce sont des services publics qu'il faut développer et qui sont décisifs. Y compris parce que ce sont des services qui permettent d'élever le niveau social, cela baisse la concurrence, ou cela fait porter la concurrence sous une forme d'émulation sur les prix et d'efficacité économique, et pas une concurrence sur le moins-disant social et sur la baisse des salaires. C'est aussi quelque chose qui permet la pacification et la civilisation de l'économie de marché et des services publics. C'est fondamental. D'autres parleraient des services publics de la monnaie et probablement il y a des choses à réfléchir sur les services publics des *data* et des données. Il n'est pas normal que dans une ville ou une grande agglomération, on puisse s'approprier les données de localisation des personnes qui font partie de notre être en réalité. C'est une véritable rente qui est marchandisée. Et là, les services publics doivent jouer un rôle. Il y a là un champ énorme.

5. Les services publics ne doivent pas être pensés à côté des entreprises, comme en étau si vous voulez, mais comme agissant sur les entreprises, pas pour des raisons éthiques mais aussi pour des raisons économiques, parce que l'on ne peut pas avoir d'un côté des services publics hypertrophiés, et puis pas d'emploi de l'autre côté, cela ne marchera pas, on ne pourra pas financer les services publics. Mais aussi par exemple, les entreprises, si elles font des licenciements partout, les services publics ne peuvent pas arriver à travailler correctement, bien sûr. Mais pour des raisons écologiques aussi, les entreprises et leur production, il faut arriver à changer la façon de produire, et pour qu'elles emploient plus et autrement, et pour qu'elles soient écologiques. Et là, les services publics peuvent jouer un rôle fondamental comme service public agissant sur les entreprises, dialoguant en coopération avec les entreprises. C'est à mon avis une question fondamentale, et les douanes qui travaillent aujourd'hui avec les entreprises sont très soumises, alors qu'elles pourraient être pensées comme appuyant le développement des entreprises. À mon avis, pour toute la gauche, c'est un grand enjeu de penser les services publics comme agissant sur les entreprises et sur l'économie, non pas comme un étau mais comme quelque chose de positif.

Patricia Tejas,

Inspectrice des Finances publiques, syndicaliste aux Finances et dans la région PACA, candidate sur la liste « Pour une Europe des gens, contre l'Europe de l'argent »

Je vais d'abord me présenter : je m'appelle Patricia Tejas, militante CGT, dirigeante confédérale pour quelques semaines encore, après 7 ans de mandat au niveau de la fédération des finances CGT. Je connais un petit peu les enjeux de justice fiscale, notamment, et c'est ce dont je voudrais parler 5 minutes avec vous et après je vous parlerai des droits des travailleuses et des travailleurs, un sujet qui me tient particulièrement à cœur, et notamment le droit des femmes.

Pour la liste de Ian Brossat, les enjeux de justice fiscale sont au cœur du dispositif. Et ils rejoignent bien évidemment l'enjeu du financement puisque toutes recettes perdues pour un État-nation, c'est autant de recettes non déployées notamment vers les services publics et plus largement vers les politiques d'investissement, mais aussi sur l'aide au développement du tissu industriel dans des conditions où la nature et où l'environnement sont eux-même menacés.

Je voulais dire deux mots du contrôle fiscal et notamment de tout ce qui concerne l'optimisation, l'évasion et la fraude fiscale. Je crois que ce sont des chiffres que vous avez certainement retenus car vous les lisez maintenant très régulièrement sur nos publications, mais pas que. Même dans la presse la plus libérale, ces chiffres ne sont plus maintenant contestés. Il s'agit pour la France de 100 milliards d'euros par an, et pour l'Europe de 1 000 milliards. Vous voyez tout de suite, et on l'a vu dans une autre intervention, l'enjeu des questions de fraude, notamment la question de la fraude à la TVA s'agissant du transfert et des droits douaniers, mais aussi pour l'administration fiscale qui aujourd'hui est complètement décapitée : en 10 ans, on a supprimé plus de 30 000 emplois, et ces emplois, on les supprime bien évidemment au prétexte de la diminution de la dette publique. Ça, c'est la vitrine ;, la vraie raison, c'est que notre administration fiscale est donc notre État, un État régalien qui ne souhaite plus que l'on contrôle. La doctrine, aujourd'hui, c'est qu'il faut que l'on accompagne… En fait, tout est fait pour que rien n'entrave la circulation des capitaux, et on vous l'a dit, rien n'est fait non plus contre la circulation de produits les plus dégueulasses, excusez-moi cette expression. Aujourd'hui, à nos frontières, pour faire du *cash,* pour faire du pognon, on favorise, et c'est ça ce que l'on fait, on favorise la circulation de capitaux pourris et de produits pourris.

Donc, notre programme au niveau de la liste de Ian et du PCF, c'est bien de réaliser toutes les adminis-

trations de contrôle et, s'agissant de l'Europe, il faut absolument harmoniser le taux de l'impôt sur les sociétés en Europe, mais pas que le taux, il faut aussi harmoniser la base, puisqu'une des astuces, c'est de nous dire, on va appliquer le même taux, mais si c'est sur une base ultra-réduite, au bout du bout, le bénéfice fiscal entre les différents États en Europe, continuera…

Il y a l'impôt sur les sociétés mais il y a aussi le *dumping* sur d'autres axes, notamment la TVA et autres modes d'imposition. Je ne vais pas faire plus long sur les enjeux de fiscalité européenne, mais c'est vraiment l'un des sujets phares de notre campagne. Ce sujet est juste, parce qu'avec une fiscalité juste, on a forcément une dimension sociale qui elle aussi est juste.

C'était la partie fiscale, mais j'imagine bien que d'autres interviendront sur ce sujet dans le débat.

Mon deuxième sujet, c'est le droit des travailleuses et des travailleurs. Je voudrais prendre cinq minutes sur ce sujet : c'est vrai que les travailleurs en Europe, quand ils sont Européens, ont la libre circulation, ils peuvent se déplacer dans n'importe quel pays d'Europe pour venir travailler ; pour autant, il y a quand même là aussi du *dumping* entre les différents pays d'Europe, et notamment sur les cotisations sociales.

« Pour la liste de Ian Brossat, les enjeux de justice fiscale sont au cœur du dispositif. Et ils rejoignent bien évidemment l'enjeu du financement puisque toutes les recettes perdues pour un État-nation, c'est autant de recettes non déployées notamment vers les services publics et plus largement vers les politiques d'investissement. »

Vous connaissez peut-être ce système de détachement : une entreprise européenne, polonaise par exemple, peut détacher des salariés polonais en France pour exercer une mission dans le bâtiment, dans les services, dans l'agriculture aussi comme les cueillettes, etc. Il y a une directive européenne sur les travailleurs détachés qui garantit un certain nombre de droits fondamentaux ; quand ces salariés polonais, par exemple, arrivent chez nous en France, ces droits fondamentaux sont attachés notamment aux horaires, au droit à la santé au travail, le droit à la restauration… des droits fondamentaux, qui font que, sur place, ils sont peu ou prou traités entre guillemets comme les salariés français.

Quel intérêt finalement de mettre entre guillemets, d'obliger les travailleurs européens à venir travailler en France, puisque finalement ce sont les mêmes conditions ? En vérité, il y a un petit différentiel qui pèse son pesant d'or pour les employeurs. Car pour les employeurs polonais, tous les droits sont identiques, sauf ceux qui ouvrent droit à la protection sociale : les cotisations sociales. En effet, dans les pays à basse cotisation sociale, le différentiel peut être de 2 voire 3 : donc entre 10 ou 7 ou 6 % jusqu'à 22, 23 ou 25 %. Et c'est sur cela que les entreprises font aussi du profit, sur le dos des travailleurs, qu'ils soient polonais, espagnols, anglais, peu importe. Encore une fois, c'est bien sur le dos des travailleurs qu'est fait ce profit.

Enfin, il y a en Europe depuis quelques mois maintenant je crois, une négociation qui est censée harmoniser ces différents dispositifs de protection sociale ; déjà ce n'est pas une directive, c'est un règlement, c'est-à-dire que le règlement va rester au niveau européen, il n'y aura pas de transposition obligatoire au niveau national. Des échos que j'ai à travers les camarades qui sont dans les différentes fédérations européennes syndicales, il n'est bien évidemment en aucun cas question d'harmoniser par le haut ; cette histoire de *dumping* social sur les cotisations sociales, malheureusement, a encore de beaux jours devant elle.

Pour terminer, la question du socle des droits sociaux qui a été voté au Parlement européen, en 2008, je crois que c'était novembre, ce socle de droits européens attaché lui aussi à l'ensemble des travailleurs et des travailleuses en Europe, qui conduisait la feuille de route est intéressant, parce que par exemple, le droit à l'égalité salariale est gravé sur la feuille qu'« à valeur de travail égal, il doit y avoir salaire égal ». C'est quelque chose que nous, on porte en France depuis de nombreuses années, mais que l'on n'a pas encore appliqué dans les faits, alors on se dit « bonne nouvelle », cela va venir d'en haut mais comme ça ce sera plus facile… jusque dans notre pays, sauf que… il y a d'autres dispositions très intéressantes, notamment sur les horaires, mais rien n'est contraignant.

C'est un petit peu je crois la marque de fabrique des dispositions européennes, des directives européennes, etc. : c'est que très peu de productions européennes sont contraignantes, et que, au bout du bout, ce sont toujours les mêmes qui trinquent : les travailleuses et les travailleurs, et surtout les femmes. Les femmes qui sont envoyées en France, en travail détaché, et tout particulièrement pendant les saisons des cueillettes et des vendanges, non seulement leurs droits sont systématiquement bafoués, mais en plus, elle subissent des pressions souvent sexuelles, jusqu'au droit de cuissage.

À la CGT et dans d'autres syndicats, nous essayons de défendre ces femmes, de les rétablir dans leurs droits et de faire condamner les patrons voyous. Mais on peut dire que sur ce coup-là, l'Europe ne protège pas des violences faites aux femmes, que c'est un combat mené tous les instants par les camarades communistes, en France comme ailleurs dans le monde.

Ian Brossat,
Membre de la direction nationale du PCF,
tête de liste communiste de la liste « L'Europe des gens contre l'Europe de l'argent »
aux élections européennes du 26 mai 2019

Quelques mots pour ouvrir la deuxième partie de la discussion : tout d'abord, je trouve que l'on a une discussion intéressante, qui apporte du contenu à porter dans cette campagne en vue du scrutin du 26 mai.

Je voudrais ajouter un élément supplémentaire : on voit bien à quel point dans les mobilisations populaires qui se sont levées ces derniers mois, et notamment la mobilisation des gilets jaunes, la question des services publics est une question absolument centrale.

D'ailleurs, dans les différents cahiers de doléances ou cahiers d'espoir qui ont été ouverts un peu partout dans les mairies, la question des services publics est revenue tout le temps. Y compris lorsque le président de la République est allé faire ses grands *shows* dans différentes régions, la question du service public est revenue à de très nombreuses reprises.

J'étais au Blanc, dans l'Indre, qui est une ville frappée par la fermeture de sa maternité, c'était les états généraux des maternités en lutte ; il y avait beaucoup de monde et dans toute une série de villes, dans toutes une série de villages, on a des mobilisations très importantes qui se lèvent sur cette question du service public.

Je crois que c'est lié à deux choses.

D'abord, il y a une conscience très forte de la dégradation de la qualité de vie, liée à la disparition des services publics dans les quartiers populaires comme dans les zones rurales. C'est le premier élément qui est le déclencheur de cette mobilisation. Mais il n'y a pas seulement ça.

Il y aussi je crois, la conscience assez forte dans notre pays que le service public est, au fond, un des éléments de notre identité nationale et que, quand on touche au guichet de la Poste, quand on touche à la maternité du coin, quand on touche à la gare ou la petite ligne de train, on touche à notre identité nationale. Parce que la France, elle a quand même longtemps développé un modèle singulier dans lequel le secteur public avait une part importante, et c'est ça qui est en train de disparaître.

Je pense que c'est un élément très fort et très puissant dans l'attachement des Français à leurs services publics. Ils ont le sentiment que l'on touche à leur identité nationale, à l'identité de leur territoire. Je crois qu'il faut aussi les défendre comme cela parce que ce sont des territoires entiers que l'on est en train de rayer de la carte.

Le camarade de Decazeville le disait très bien : on détruit des territoires entiers parce qu'on a aujourd'hui une organisation des territoires qui est totalement libérale et qui consiste à mettre le paquet sur les grandes métropoles, en rayant de la carte tous les autres territoires.

Et ça, c'est une vision que nous ne pouvons pas partager.

Et la réponse à cela, c'est le maintien des services publics, tout particulièrement dans les zones rurales.

C'est un élément essentiel : les Français ont quand même connu autre chose que ce que l'on a maintenant. Quand on voit que la moitié des maternités françaises ont disparu depuis 20 ans, cela veut quand même dire qu'il y a 20 ans, il y en avait deux fois plus, donc que l'on a connu un autre système que le système en vigueur en ce moment.

Qu'est-ce qui s'est passé depuis 20 ans ? On ne peut quand même pas nier que l'Union européenne, avec ses règles autoritaires, a considérablement pesé dans la disparition de notre service public.

On a aujourd'hui des traités européens qui sont basés sur deux dogmes qui percutent notre ambition pour les services publics :

Le premier dogme, c'est l'austérité, la fameuse règle des 3 %. C'est la contrainte de baisser nos dépenses publiques, c'est-à-dire en réalité de détruire nos services publics.

Le deuxième dogme, c'est la logique de la concurrence. C'est la concurrence libre et non faussée qui est gravée dans le marbre des traités européens. Or notre conception à nous des services publics, et quand je dis « nous » ce n'est pas simplement les communistes, c'est celle que la France avait promu, celle des services publics adossés à des entreprises publiques et qui sont dotées d'un monopole.

Ce que l'on a connu dans un certain nombre de secteurs, dans le secteur de l'énergie, dans le secteur des transports, dans le secteur des télécom, tout cela est aujourd'hui percuté par des logiques européens

« Il y aussi je crois, la conscience assez forte dans notre pays que le service public est, au fond, un des éléments de notre identité nationale et que, quand on touche au guichet de la Poste, quand on touche à la maternité du coin, quand on touche à la gare ou la petite ligne de train, on touche à notre identité nationale. »

et les directives de libéralisation qui se sont succédées. Et le moins que l'on puisse dire, quand on en regarde les résultats, c'est qu'elles sont très très loin d'avoir rempli les promesses qu'elles étaient censées remplir.

Prenons le secteur de l'énergie : en 1996, il y a eu la directive de la libéralisation du secteur de l'énergie ; à l'époque, le Premier ministre Alain Juppé avait dit : « vous verrez les prix vont baisser… » ; on ne peut pas dire que les prix aient considérablement baissé. En ce qui concerne l'électricité, il est prévu pour le mois de juin une augmentation de 5 % des tarifs.

Donc nous sommes aujourd'hui, je crois, dans une période charnière où il y a une prise de conscience très forte du fait que ces logiques de l'Union européenne nous ont pourri la vie en nous privant de nos services publics essentiels, et en cassant des services publics qui fonctionnaient et qui permettaient de répondre à des besoins fondamentaux.

À partir de là, ce que nous disons, nous, dans le cadre de la campagne, c'est que l'on a besoin d'une double rupture.

D'abord, il y a la question des moyens financiers, et il y a notamment la question de la Banque centrale européenne. La proposition clé que nous faisons, c'est que la Banque centrale européenne, au lieu de déverser de l'argent sur les banques privées comme c'est le cas depuis 10 ans, puisqu'elle a versé 3 000 milliards d'euros aux banques privées sans condition et sans contrepartie pour ces banques privées, c'est que cet argent-là puisse aller vers le développement des services publics, avec un fonds qui serait géré démocratiquement à l'échelle des territoires.

C'est une première proposition que nous faisons et elle est essentielle.

Et je dirai que l'on a besoin d'une deuxième rupture à l'échelle européenne : c'est une rupture qui concerne l'organisation démocratique de l'Union européenne : parce que précisément, aujourd'hui, elle n'est pas démocratique.

Nous, ce que nous disons, c'est que l'Union européenne doit devenir une union de nations et de peuples libres souverains et associés. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que nous sommes favorables aux partenariats. Nous sommes favorables aux coopérations mais nous ne sommes pas favorables à une Union européenne qui conduit de fait les peuples européens vers un chemin qu'ils n'ont pas choisi.

C'est exactement ce qui s'est passé en France. Nous avions une conception particulière du service public, qui n'est certes pas majoritaire au sein de l'Union européenne, mais nous avions notre conception du service public, des services publics adossés à des entreprises publiques. Or l'Union européenne aujourd'hui, enfin depuis maintenant des années, nous tord le bras et nous entraîne vers un chemin qui est un chemin différent. Ce chemin consiste à nous obliger à mettre en concurrence nos entreprises publiques avec des entreprises privées.

Ce n'était pas notre conception du service public. Et donc, nous considérons que, au sein de l'Union européenne, nous devrions avoir le droit de développer la conception que nous avions depuis des années du service public et qui fonctionnait correctement. Et donc cela suppose une construction démocratique à l'intérieur même de l'Union européenne. Et donc cela suppose un changement profond du cours de l'Union européenne. En tout cas, nous sommes convaincus que les choses ne peuvent pas continuer à fonctionner comme elles fonctionnent aujourd'hui.

Voilà les deux éléments que je voulais mettre dans le débat.

Frédéric Boccara

Conclusion

La première idée que cela m'inspire, on a le grand débat, on a la bataille des Gilets jaunes, on leur a dit : « quelles dépenses publiques voulez-vous diminuer ? ». Et bien, ils ont dit « merde », ils n'ont pas répondu, ils ont dit « non on ne veut pas ».

Et *Les Échos*, le journal du patronat, l'avoue : il ont fait leur conclusion du grand débat, le 15 mars. Ils disent : « ce n'est pas possible, les gens ne veulent pas de baisse des services publics ; on n'y arrivera pas ».

Et c'est ça : c'est la question démocratique. Ils ne proposent pas non plus de baisser tel ou tel service public. Et ils sont bien embêtés, les autres. Et c'est un atout énorme parce que les gens sentent bien ce qu'il faut, et je pense que c'est important de montrer à quel point les services publics, c'est l'enjeu du 21e siècle, c'est l'enjeu de civilisation, les êtres humains, c'est des êtres de culture. Formation, culture : tout cela fait un tout, pour imposer le développement du bien commun d'où finalement, plus d'humanité en économie.

Il y a une autre chose qui peut nous donner espoir : on a parlé de la règle des 3 %, ce n'est plus 3 % mais 0,5 % de déficit public. Mais ils n'y arrivent pas, puisqu'on est très content d'être à 3, ou un peu moins de 3 que, avec la lutte des Gilets jaunes, on repasse pire que 3 parce que en dessous, c'est pas au-dessus, c'est du négatif : 3,2. Ils n'y arrivent pas. Mais cela ne les empêche pas de continuer avec leurs traités, avec la même logique, affreuse, donc cela montre bien que cela ne marche pas, qu'il faut changer.

Je formule 5 propositions.

Première proposition

Il faut mettre en cause le pacte de stabilité, il faut un pacte de développement et d'expansion des services publics. Voilà. On essaie d'intégrer les gens à autre chose ;

je suis membre du CESE, où je siège en tant que membre du PCF. On nous a proposé une soi-disant réponse aux Gilets jaunes, où l'on conforte l'idée de service public, mais sur les moyens… rien. Donc moi, je n'ai pas voulu voter ça, la FSU non plus, d'autres l'ont voté.

En tant que PCF, on ne peut pas accepter de se faire intégrer sur un truc dont la réponse n'est pas le développement des services publics. De même, deux ans avant, on nous a proposé quelque chose sur un socle de droits sociaux européens, sans un fifrelin, sans rien sur l'argent. Qu'est-ce que cela veut dire, des droits sans moyens ? Cela n'existe pas. Sur les 233 membres du CESE, j'ai été le seul à voter contre. C'est comme cela. Mais en sortant, les gens m'ont dit « vous, vous avez voté en votre âme et conscience ; car ce n'est pas possible, dans le pays, que ce soit un contre 133 ». Donc, il faut que l'on sache qu'on est à l'unisson des gens.

Deuxième proposition

Le financement des dépenses publiques : on a dit, l'argent c'est politique (c'est une opinion partagée), la monnaie, l'argent, c'est politique. Pas dans le sens où l'on peut faire n'importe quoi, mais dans le sens où c'est au citoyen et à la démocratie de décider de ce que l'on fait. Et c'est les institutions d'ailleurs qui gèrent ça : quand on pense à la Banque de France, quand on pense aux banques, aux services publics, ce sont des institutions, les marchés financiers, tout cela ce sont des institutions. Donc c'est politique. Ils ont des pouvoirs et de l'argent qui sert ces pouvoirs.

Les impôts, on l'a dit : ce ne sera pas suffisant, surtout pour tout de suite, on a besoin... Qu'est ce que c'est, la dette ? C'est « je me lance en avant, une avance pour la production que je vais récupérer dans un deuxième temps avec la production. »

Donc la dette en soi, ce n'est pas un problème. Ce qui pose problème, ce sont les conditions de la dette, une dette où par exemple, quand on prêtait à la Grèce, on lui prête, mais à condition qu'elle fasse de l'antisocial ! Les conditions que l'on met à côté, ou bien des conditions qui sont : je te prête, mais je te pompe très cher, je te pompe, je te vampirise ton pays. Ou bien l'autre coté, la dette c'est un problème pour les capitaux privés qui disent : « Non : c'est à nous qu'il faut prêter l'argent, c'est pas aux États, et c'est nous qui allons prêter aux États ». C'est pour cela qu'ils ont dit cela, parce qu'il y a une concurrence, une rivalité, sur la dette que cela ne leur plaît pas non plus.

Mais on s'en est toujours sortis par une grande avance sur la dette, et si on la met là où il faut, cela permet de repartir. Après 1945, c'est ce que l'on a fait, on repart correctement et on redéveloppe mais en donnant un tout autre sens.

Donc, des avances pas seulement pour les investissements matériels, mais aussi pour les dépenses humaines, les services publics, c'est aussi des dépenses humaines, c'est la formation, ce n'est pas tout à fait la culture mais ça marche avec…. Il faut voir aussi le changement. Et c'est pour cela que c'est public. On ne va pas prêter pour des dépenses humaines, avec quoi on garantit ? Un être humain pour rembourser ? Non, le privé a besoin d'une garantie quand il prête. Mais si c'est pour des êtres humains, c'est public, si c'est pour des dépenses humaines, c'est public.

C'est aussi pour ça, parce qu'il faut des dépenses publiques, il faut des avances de formation, considérables, pour développer les services publics. S'il faut embaucher des dizaines de milliers de personnes dans le système de santé, il faut les former, on ne va pas les mettre comme ça. Il y a d'énormes avances à faire.

Ce que nous proposons, c'est la proposition de Ian, nous devons voir l'importance qu'elle a. D'ailleurs, chaque fois qu'elle est présentée, elle est soutenue, en réalité. Nous devrions lancer un mouvement européen autour cette question là. Parce que qui d'autre le fera ? C'est un fond européen qu'on crée, qui est une institution nouvelle que l'on crée, qui va servir à financer les services publics en recevant l'argent à 0 % de la BCE. Avec cet argent, le fonds prend des titres de dettes des États et donne de l'argent au secteur public, à 0 %, à condition que cela développe les services publics. Et dans ce fonds, il y a une table ronde démocratique : il y a des députés européens, des députés nationaux, des représentants des organisations syndicales, et à partir même du terrain, on peut le saisir pour les besoins de développement des services publics importants. Et cet argent est prêté à 0 % s'il développe les services publics. Donc on met des conditions. Et comme on le fait, on peut faire quelque chose de nouveau dedans. Et pour tous les États, mais ce n'est pas quelque chose de fédéral, puisque c'est de l'argent pour les États nationaux pour qu'ils développent leurs services publics ; ce n'est pas pour faire un service public européen fédéral encore plus technocratique.

Par exemple, le fret ferroviaire européen : il faut développer un grand réseau de fret ferroviaire européen.

Par exemple, la santé et l'hôpital en Europe, et tous les pays en auront besoin, aussi bien les Grecs que les Allemands ou les Français. Qu'on ne nous dise pas : « les Allemands ne vont pas vouloir ». Tous les débats que j'ai pu faire, ont montré le contraire. Les syndicalistes allemands le veulent, les travailleuses allemandes veulent un service public de l'enfance, par exemple, elles veulent une école où les enfants sont beaucoup plus pris en charge, … Chaque pays a ses spécificités. Les services publics et les infrastructures sont très délabrés en Allemagne. Je fais exprès de dire l'Allemagne, mais en Grèce c'est évident, au Portugal, où l'austérité tue. Des travaux de l'INED ont montré comment.

Pour chaque État, pour chaque pays, pour chaque peuple. Et pourquoi c'est nécessaire au niveau européen ? Parce que l'on a besoin de se serrer les coudes, parce que si, tout de suite, permettez ce petit détour économique, si tout de suite, on a beaucoup de crédits, beaucoup de monnaie mis pour développer les services publics en France, il n'y a pas tout de suite la production qui suit.

Alors, on va taper sur la France, le dollar, la valeur de la monnaie française, si elle n'était que française, elle va perdre de sa valeur, il y aura une spéculation qui se fait, il y aura une mise en cause, il y aura une inflation, si vous voulez.

Si on est à plusieurs en revanche, avec la force de l'euro, toutes et tous ensemble, vraiment ensemble, c'est tout autre chose. Et cela permet de tenir le coup, pour développer les services publics, c'est-à-dire, on fait équipe pour

pouvoir se développer ; c'est d'ailleurs pour cela que, d'une certaine façon, la Grèce et l'Espagne dans un premier temps ont bénéficié de l'Europe, parce que cela a été une forme de mutualisation pour développer les choses. Aujourd'hui, ça démolit.

Seuls, face au dollar, face aux grands capitaux financiers, on ne tiendra pas. C'est pour cela. C'est vraiment pour le faire ensemble.

Ce fonds pour le service public est décisif. Mettons que l'on mette ne serait-ce que 30 milliards par mois, ce que faisait la BCE il y a encore un an. 30 milliards par mois, ça fait 360 milliards en un an. Si la France recevait dessus 16%, – c'est ce qu'elle pèse dans la zone euro –, cela lui ferait 58 milliards de ressources nouvelles tout de suite à 0 % : 58 milliards tout de suite à 0 %, c'est considérable.

Et là on entre dans une autre dynamique.

Troisième proposition

Il faut faire aussi avec les pays hors de la zone euro : pour les PECO, pays de l'Europe centrale et orientale qui ne sont pas dans la zone euro, avec eux aussi, on doit avoir un appui de type de ce que j'ai dit pour les services publics mais pour la protection sociale, pour élever le niveau de protection sociale dans ces pays : indemnisation du chômage, protection sociale, pour les aider à se développer mais aussi pour abaisser l'intensité de la concurrence avec eux.

Quatrième proposition

Il faut d'autres règles avec les entreprises : je vais expliquer brièvement. Les services publics, c'est entreprises publiques et services publics d'État, disons. Aujourd'hui, c'est exactement l'inverse, ce sont les entreprises privées qui pilotent. Et là, on nous dit, on nous prétend, quand il a failli y avoir la fusion entre Alstom et Siemens, qu'il aurait fallu faire un grand champion européen privé, mais que les règles nous en empêchent car il faut autoriser les monopoles. Moi je pense qu'il faut d'autres règles, qu'il faut autoriser mais dans l'autre sens. Il faut que les services publics puissent développer avec les entreprises européennes des nouvelles technologies.

Comment a-t-on développé le TGV ? La SNCF s'est lancée avec Alstom ou, avant, la CGE, pour développer le TGV, et aujourd'hui elle ne pourrait pas, parce que ça veut dire, « moi service public pour développer de nouveaux modes de transport, je me mets dans un contrat de partenariat_comme donneur d'ordre » ; le produit n'existe même pas, on ne peut pas faire appel d'offres. Et ensuite, l'entreprise, quels intérêts elle a ? Quand elle a développé le produit, elle va pouvoir le vendre. A non : une fois le produit développé vous faites appels d'offres, concurrence, vente à d'autres.

Il faut des règles de coopération des services publics où on peut coopérer durablement avec les entreprises privées comme donneurs d'ordres, pour fixer la ligne et produire, médicament, transport, toutes les filières. Il faut de nouvelles règles pour toutes les filières.

Cinquième proposition

Il faut d'autres traités internationaux que ceux que l'on a actuellement. Des traités aujourd'hui, dont le but est le maximum de commerce international. Il faut l'inverse : des traités pour le développement des biens communs (la santé, l'emploi), et au service de ça, y mettre le commerce international ou les traités internationaux qui lui permettent autant qu'ils permettent le développement des biens communs. C'est-à-dire renverser la hiérarchie.

L'enjeu majeur, en Europe, c'est la coopération et pas la guerre économique. C'est ça la question qui se joue dans ces Européennes, c'est celle là. Et on a aujourd'hui une cohérence historique là-dessus parce que l'on a été contre les traités ultra libéraux, dès le début et systématiquement, tout en lançant l'idée d'une Europe de la coopération. On a une cohérence politique, parce que face à des objectifs ambitieux, il faut des moyens. On ne peut pas « raser gratis », il faut des moyens financiers et des moyens démocratiques, des pouvoirs. Et on a une cohérence de méthode, parce qu'on ne dit pas on va commencer à se taper sur la figure, en défaisant l'Europe, et en faisant la guerre économique renforcée, pour demain coopérer. Tout de suite on cherche à coopérer. On pourrait même avoir un chemin... parce que le fonds européen, la France pourrait commencer à le lancer avec d'autres pays s'il y avait un autre gouvernement en Europe.

Pourquoi Macron ne cherche-t-il pas à mettre en place un fond européen entre plusieurs pays européens, dès maintenant ? entre par exemple toutes les institutions publiques qui existent en Allemagne, en Italie, en France ou ailleurs, et qui réclameraient que la BCE les finance ?

Fondamental, c'est le social, l'argent pour le social. La bataille pour ces Européennes, c'est l'argent pour le social. Le peuple est enfin en train de s'en rendre compte. On le politise en le menant sur des questions d'argent. Et c'est nous qui devons le faire.

La BCE est le verrou majeur de cette affaire-là. Et cela commence à être connu. La BCE commence à revenir plus exactement sur les écrans, puisqu'en 2012, elle avait déjà été mise en avant.

Mais il faut bien voir qu'eux, en construisant l'Europe, ils ont fait un *hold-up* sur l'idée de coopération, un *hold-up* sur l'idée de mettre en commun. Parce que nous voulons mettre en commun, coopérer, c'est-à-dire mutualiser les forces. Eux, ils ont dit on va monopoliser pour la guerre économique. C'est le contraire de mutualiser. Effectivement Maastricht, on s'en fout de ces histoires d'argent, nous ce que l'on veut, c'est du social. 2005, ils ont dit stop.

Maintenant, aujourd'hui, la question c'est de dire : il faut une alternative, il faut imposer autre chose, même si c'est très difficile aujourd'hui, il y a la lumière alternative, elle peut briller très fort et très loin, parce que c'est de cela que l'on a besoin.

Chacune et chacun d'entre nous devons maîtriser ces questions là. C'est un moment historique, on voit avec ce que mène la France.

Et c'est un moment historique pour la gauche, on peut recomposer la gauche sur des contenus, avec ces apports-là, et je crois que si on met toutes ces questions, si on avance là-dessus on peut aller très loin.

Un plan et des moyens de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale en Europe

Jean-Marc Durand

À intervalles réguliers, la presse publie des chiffres censés traduire le montant de la fraude et de l'évasion fiscale en Europe. Le montant de 1 000 milliards est assez régulièrement avancé. Il est néanmoins difficile d'évaluer au sein d'un tel montant ce qui relève, d'une part, de la fraude et, de l'autre, des pratiques d'évasion. Pour autant ce chiffre traduit un vrai problème. Il souligne de profonds dysfonctionnements, résultats de choix politiques poussant à une législation de plus en plus laxiste en matière de fiscalité des entreprises, du capital et de la fortune. Les sommes en question sont en outre pour une part celles qui via l'action des banques, alimentent les paradis fiscaux et nourrissent l'accumulation du capital aggravant son coût pour l'ensemble de la société.

La multiplicité des formes actuelles de développement de l'activité économique, notamment avec l'introduction des technologies informationnelles et les délocalisations, l'évolution des structures juridiques et des montages financiers (filiales, *holding*, régime des mères-filles) font de l'Europe un niveau pertinent pour lutter, en lien avec l'action des États qui la composent, contre les pratiques d'évitement fiscal, conséquences d'une ultralibéralisation croissante de la politique européenne.

C'est en ce sens que nous proposons :

1. De mettre en place un serpent fiscal européen instaurant des taux plafonds pour l'ensemble des impôts indirects (TVA, et autres taxes sur la consommation, notamment la fiscalité verte) et des taux planchers pour les impôts directs (Impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés). Rappelons qu'existait un serpent monétaire qui aurait pu produire des effets intéressants si la volonté de soumettre les peuples à une monnaie unique pour soutenir la financiarisation de l'économie ne l'avait pas emporté. Rappelons également que les taux de TVA sont déjà encadrés au plan européen mais avec l'objectif inavoué d'augmenter le produit de cette taxe.

2. De créer et d'installer une commission de l'harmonisation fiscale européenne adossée au Parlement européen et déclinée au niveau de chaque parlement national. Elle serait composée à chaque niveau de députés, de représentants des salariés (organisations syndicales) et des citoyens (partis politiques et associations de consommateurs) ainsi que du patronat. Son rôle consisterait à :

– Assurer le suivi et le fonctionnement du serpent fiscal et travailler ainsi à construire une harmonisation par le haut.

– Organiser et instaurer en matière de contrôle fiscal des multinationales et de leurs filiales sur l'ensemble du territoire de l'UE, un droit de suite entre les diverses administrations financières nationales afin qu'un réel suivi des contrôles engagés soit réalisé et que des résultats tangibles en termes de sanctions puissent être obtenus.

– Élaborer un cadre exigeant en matière de législation fiscale, notamment s'agissant des règles d'établissement des bases d'imposition soumises à l'Impôt sur les sociétés. Il s'agirait ainsi d'obtenir concrètement que chaque entreprise paye dans le pays où elle installée et déclarée, l'impôt correspondant effectivement au volume des bénéfices engendrés par l'activité qu'elle y développe (lutte contre les prix de transfert et autres transferts de bénéfices, contre la pratique abusive des *management fees*, les délocalisations).

– Redéfinir les conventions fiscales entre pays de l'UE afin de sortir de la course aux accords laxistes. Ces nouvelles conventions ayant pour objectif de permettre, par un échange total d'informations, la transparence de toutes les transactions intra-européennes, deviendraient ainsi des outils de lutte efficace contre les paradis fiscaux.

3. Doter cette commission d'harmonisation d'un outil d'incitation des États à développer sur leur territoire le rendement de la fiscalité des entreprises, des revenus des personnes, du capital et de la fortune. Cet outil interagirait sur la modulation des taux d'intérêt des prêts accordés aux États par le Fonds européen social, solidaire et écologique que nous proposons pour financer le développement de leurs services publics. Plus le montant des recettes fiscales provenant des catégories d'impôts précitées serait significatif, plus le taux du crédit serait abaissé.

« Banque du climat » : on ne relèvera pas le défi écologique sans s'attaquer au capital

Denis Durand



L'idée de créer une banque à statut plus ou moins public, spécialisée dans l'écologie, n'est pas nouvelle, mais elle connaît un regain de popularité dans les programmes européens de plusieurs partis. Elle figure en particulier dans les projets mentionnés par Emmanuel Macron dans sa lettre aux Européens, et dans le programme de sa liste, dont Pascal Canfin est l'un des protagonistes, comme dans celle des Verts et de Yannick Jadot, ou dans celle du PS et de Raphaël Glucksmann. Cette proposition traduit à sa façon la prise de conscience générale de l'urgence climatique. Elle traduit aussi les limites de cette prise de conscience : pourquoi seulement le climat, alors que c'est tous les aspects de la domination du capital qu'il faudrait mettre en cause, pour faire du développement social le moyen de répondre à la révolution écologique, en mettant l'accent sur de nouveaux critères de gestion des entreprises et sur le développement de nouveaux services publics ? Pourquoi une banque, si elle n'a pas pour objet de mettre en cause la dictature des marchés financiers, comme la révolution monétaire le permettrait au XXIe siècle ? Ces questions font ressortir, par contraste, l'intérêt du projet européen qui inspire Ian Brossat et sa campagne, en particulier sa façon de définir les moyens financiers de relever le défi écologique.

Remplacer le charbon, le pétrole, le gaz par des sources d'énergie qui n'envoient pas de CO_2 dans l'atmosphère ; développer les transports ferrés ou fluviaux pour réduire la part de la route ; isoler d'innombrables bâtiments privés ou publics ; instaurer un nouveau modèle d'agriculture respectueux de l'environnement ; introduire de nouvelles techniques de production dans toutes les industries pour réduire leur bilan carbone… Autant d'impératifs face à la menace climatique.

Et donc autant de dépenses pour construire de nouvelles infrastructures et, plus encore, pour payer les chercheurs et les ingénieurs qui inventeront les techniques nécessaires à un nouveau mode de développement, les ouvriers et les techniciens qui les feront fonctionner, les enseignants qui formeront aux nouveaux métiers…

Le dernier rapport du GIEC estime à 2 400 milliards de dollars le montant des investissements qu'il faudrait réaliser chaque année dans le monde entre 2016 et 2035, dans le seul secteur de l'énergie, pour limiter le réchauffement

climatique à 1,5°. De son côté, l'OCDE parvient à un total de 6 380 milliards en prenant en compte les investissements dans les transports et les infrastructures, mais pour un objectif nettement moins ambitieux, une augmentation de la température limitée à 2 %. Cette estimation minimale représente 6 % du PIB mondial. L'équivalent pour la France se monterait à 141 milliards d'euros, pour la zone euro à 694 milliards.

> « Les dépenses pour le climat sont des dépenses d'investissement, c'est-à-dire qu'elles se traduiront, dans l'avenir, par la création de richesses supplémentaires. »

Des milliers de milliards d'investissements à réaliser

Où prendre cet argent ? Par simple réorientation d'une partie de l'épargne, c'est-à-dire par prélèvement sur les richesses existantes ? Ce serait prendre le problème à l'envers. Les dépenses pour le climat sont des dépenses d'investissement, c'est-à-dire qu'elles se traduiront, dans l'avenir, par la création de richesses supplémentaires. Richesses écologiques : par exemple, former un technicien dans des techniques de production économes en énergie prend plusieurs années mais son travail contribuera à réduire les émissions de gaz à effet de serre pendant les trente années suivantes de sa vie professionnelle. Son activité aura aussi pour contrepartie, pendant toute cette période, la création d'une valeur ajoutée sur laquelle pourront être prélevés des revenus, des impôts et des cotisations sociales. La bonne façon de financer les investissements économiquement efficaces, comme celui-là, est de mettre à disposition de ceux qui vont les réaliser la contrepartie, sous forme d'argent disponible immédiatement, des richesses que ces investissements vont permettre de réaliser ensuite.

C'est le travail des banques. Or, les banques ne le font pas : les enquêtes d'Oxfam, par exemple, ont révélé que les banques françaises financent massivement les énergies carbonées. Des études plus récentes montrent que les banques américaines font encore pire.

L'idée d'une « banque du climat », paraît alors logique. Emmanuel Macron se l'est appropriée dans la « lettre aux Européens » par laquelle il a lancé sa campagne pour les élections européennes. Il est en bonne compagnie. Le 19 février, 600 personnalités européennes allant d'experts du climat reconnus comme Jean Jouzel, membre du GIEC, à d'anciens chefs de gouvernement comme Enrico Letta ou Alain Juppé, ont proposé la conclusion d'un « traité instituant une Union pour le Climat et la Biodiversité prévoyant la création d'une Banque européenne du climat et de la biodiversité (BECB) et d'un Fonds européen du climat et biodiversité » [1]. Le projet de traité précise que « l'objet de la BECB est de favoriser la transition vers une économie à haute efficacité énergétique et sobre en carbone tout en protégeant la biodiversité dans l'Union européenne, par la mobilisation des fonds nécessaires aux stratégies d'atténuation du changement climatique ». Filiale de la Banque européenne d'investissement, cette nouvelle institution serait gouvernée par un conseil d'administration « indépendant » de sept membres, assistés d'une « autorité consultative », dénommée Comité stratégique et composée de représentants du Comité économique et social européen, d'ONG et d'experts du climat et de la biodiversité. Mais en quoi son action se distinguerait-elle de celles d'institutions déjà existantes, privées, ou publiques comme la Banque européenne d'investissement ? Il est précisé dans le projet de ses statuts qu'elle « effectue ses investissements en titres de créance éligibles et en capital à des conditions privilégiées, en fonction des conditions du marché ou, si elle est spécifiquement financée par des subventions, à taux zéro ». La mission de cette nouvelle institution n'est donc pas de mettre en cause les « conditions du marché » mais tout au plus de servir d'intermédiaire dans la distribution de subventions. Pour que les choses soient claires, le même article des projets de statuts précise : « les opérations de la BECB doivent assurer sa viabilité financière de manière à obtenir et conserver la notation de crédit la plus élevée possible ». Ces préconisations sont de même nature que celles qu'ont présentées la CFDT et 18 autres organisations sous l'appellation d'un « pacte pour le pouvoir de vivre », dont nous avons fait un compte rendu critique dans le précédent numéro de cette revue[2]. Ambroise Fayolle, vice-président de la Banque européenne d'investissement, est alors fondé à observer que la « banque européenne pour le climat existe déjà : c'est la BEI. Nous devons donc être capables, nous-mêmes, de nous refinancer à des conditions très avantageuses auprès des marchés, précise-t-il. Et cela, la BEI y parvient car la qualité de son bilan – et le soutien des États membres de l'Union européenne – lui permet d'afficher la meilleure des notations possibles (AAA). Dès lors, toute nouvelle « banque du climat » devra se financer à des taux encore plus bas que la BEI, ce qui nécessiterait un montant de capital élevé… »[3]. Ces arguments sont pertinents tant que la « banque du climat » envisagée continue de dépendre précisément des seuls marchés pour son refinancement.

Mais comment peut-on espérer répondre au défi climatique sans contester les critères de financement exigés par les marchés ?

Il s'agit d'investir prioritairement dans l'emploi, la formation des travailleurs, la recherche : l'enjeu social est le cœur du défi écologique. Et l'enjeu social se heurte au même obstacle que l'enjeu écologique : le coût du capital[4]. Ce coût ne réside pas seulement dans le montant des intérêts ou des dividendes qu'exigent les bailleurs de fonds. Il réside plus encore dans les choix que la recherche de la renta-

1. *Pacte finance climat, le pacte qui peut tout changer*, <https://www.pacte-climat.eu/fr/>.

2. Frédéric Boccara et Denis Durand, « Pour un Front commun face aux marchés financiers. Débattre avec les tenants du *Pacte social et écologique* *Économie et politique*, n° 774-775, janvier-février 2019.

3. « Une banque européenne du climat ? Oui, mais elle existe déjà ! », Ambroise Fayolle, *Les Échos*, 11 janvier 2019.

4. Voir à ce sujet, dans ce numéro, notre « Réponse à Patrick Artus ».

bilité impose. Elle interdira la réalisation d'investissements vitaux, tout en autorisant la poursuite de productions nocives à l'environnement, contraires à la justice sociale parce qu'ils viseront à faire baisser le coût du travail, et par-là économiquement inefficaces. Le nouveau type de croissance de la productivité que le défi écologique nous oblige à rechercher repose, inséparablement, sur l'économie de ressources matérielles et sur le développement des capacités humaines. C'est précisément tout le contraire de ce qui conduit aujourd'hui à d'effroyables gâchis humains et matériels (après avoir fait l'efficacité du capitalisme pendant trois siècles mais les temps ont changé).

Biens communs de l'humanité et services publics

Au fond, prendre au sérieux la révolution écologique, c'est reconnaître que le climat, la biodiversité, la qualité de l'air et de l'eau, sont autant de biens communs de l'humanité qui ne pourront être mis à la disposition de tous les habitants de la planète que si nous faisons reculer l'obsession de la rentabilité privée du capital jusqu'à faire prédominer le contraire : un nouveau type de croissance de la productivité fondé sur le développement de toutes les capacités humaines – et donc sur des économies dans les dépenses de capital matériel et financier.

Comme l'écrivait déjà Frédéric Boccara, « la notion d'entretien et de développement des biens communs (et non pas la préservation d'un stock), introduit la nécessité d'un travail et l'idée de services publics et socialisés »[5].

Il faut en effet de nouveaux services publics, spécifiquement dans les domaines directement liés aux enjeux écologiques (gestion de l'énergie, de l'eau, des forêts…) mais aussi dans tous ceux où il est nécessaire à la fois de soutenir la demande face aux tendances déflationnistes liées aux économies de travail et de moyens matériels qui accompagnent la révolution technologique informationnelle, et de créer les conditions d'une offre efficace pour répondre à l'immense besoin de biens communs.

Il faut aussi de nouveaux moyens de financements, sans quoi les entreprises ou les gouvernements qui prétendraient le faire se verraient refuser les fonds nécessaires par les marchés de capitaux et par les banques qui se sont mises sans réserve à leur service depuis la fin des années quatre-vingt.

C'est bien pour cela qu'il faut beaucoup plus qu'une banque du climat : il faut des leviers pour modifier profondément le comportement du système financier dans son ensemble.

Par exemple, la mission d'une banque ou d'un pôle financier public ne doit pas être de suppléer aux « défaillances du marché » et de rendre financièrement rentables des projets dont le système bancaire privé ne veut pas, comme le fait aujourd'hui BPI France ou comme se prépare à le faire l'énorme ensemble constitué par la loi PACTE d'Emmanuel Macron en transformant la Caisse des Dépôts, la Banque postale et la Caisse nationale de Prévoyance en un groupe financier compatible avec les normes de la mondialisation capitaliste. Elle ne peut pas non plus se limiter à réorienter l'épargne populaire encore collectée sur les livrets défiscalisés, qui représente aujourd'hui une part très minoritaire de l'épargne des ménages au regard des 2 000 milliards placés en contrats d'assurance vie. Un pôle financier public n'a d'utilité que s'il a pour mission de coordonner l'action d'un réseau d'institutions autour d'un même objectif : donner la priorité aux crédits visant la sécurisation de l'emploi, de la formation et favorisant par-là la création efficace de valeur ajoutée dans les territoires, le développement des services publics et la promotion des biens communs que constituent le climat, la biodiversité et la qualité de l'air et de l'eau. Comme le montre le GIEC, la lutte contre le réchauffement climatique exige d'influencer dans ce sens l'ensemble du système financier.

Nous sommes donc condamnés à affronter la mondialisation financière, telle qu'elle s'est imposée, depuis quarante ans, sous l'égide de Wall Street et du dollar. La construction européenne actuelle – centrée sur l'euro et la Banque centrale européenne indépendante – a été conçue comme un vecteur de cette mondialisation capitaliste.

Son pouvoir de création monétaire a permis à la BCE de multiplier par quatre la taille de son bilan depuis la crise des *subprimes* en 2007, avec pour but fondamental de sauver le système financier occidental, et non pas de venir en aide aux millions de travailleurs et de citoyens qui souffrent de l'austérité. Quant au climat, Benoît Coeuré, membre du directoire de la BCE, se vante dans une conférence récente de l'action menée par son institution dans ce domaine[6] : il conclut en soulignant que la part des obligations « vertes » dans ses achats est… la même que la moyenne du marché !

Précisément, imposer une autre utilisation du pouvoir monétaire de la BCE est au cœur d'un nouveau projet européen, écologique parce que centré sur la sécurisation de l'emploi et de la formation, et sur le développement des services publics. Les 700 milliards que la BCE et les 19 banques centrales nationales de la zone euro prêtent gratuitement aux banques pourraient être réservés aux entreprises qui coopèrent à la mise en œuvre de critères sociaux et écologiques dans leur politique d'investissement.

Quant aux 2 700 milliards d'euros de titres, publics à 80 %, achetés dans le cadre du *quantitative easing*, ils devraient alimenter le développement de nouveaux services publics, *via* un Fonds de développement économique, social et écologique.

Le but est bien de contester, à partir de projets concrets, le critère de rentabilité qui inspire les choix des entreprises et des banques. Les choix de financement ne sauraient échapper à la pression du capital financier que si la sélection des projets financés par la création monétaire des banques et soutenus par celle des banques centrales résulte de mobilisations sociales, dans un processus démocratique où les travailleurs dans les entreprises et les services publics, les citoyens à tous les niveaux de décision, disposent de pouvoirs d'intervention et de décision depuis la définition des investissements à financer jusqu'au suivi, au contrôle et à l'évaluation de leur réalisation.

5. Frédéric Boccara : « Économie et écologie : pour une vraie alternative », *La pensée*, n° 365, janvier-mars 2011.

6. Benoît Coeuré, *Monetary policy and climate change*, discours prononcé à la conférence « Scaling up Green Finance » organisée à Berlin le 8 novembre 2018 par le Network for Greening the Financial System, la Deutsche Bundesbank et le *think tank* Council of Economic Policies.

Faut-il cibler la politique monétaire ?

Réponse à Patrick Artus

Denis Durand

Dans une de ses notes, datée du 20 mars[1], Patrick Artus, chef économiste de Natixis, s'attache à réfuter une des propositions principales portées par Ian Brossat dans sa campagne européenne.

« On reproche souvent aux politiques monétaires non conventionnelles de créer de la monnaie sans contrôler du tout l'usage de la monnaie créée : elle est injectée dans l'économie sans qu'il y ait ciblage de son utilisation, écrit Patrick Artus. On a évoqué une banque spécialisée financée par la création monétaire… pour financer de nouveaux investissements nécessaires ». Le Parti communiste et le Parti de la gauche européenne, ainsi que différentes forces syndicales et politiques en Europe, proposent en effet la création d'un Fonds de développement économique, social, écologique solidaire européen pour le financement des services publics doté du statut d'établissement financier qui lui permettrait d'accéder à la liquidité créée par la BCE au même titre que les autres banques de la zone euro[2].

Pour Patrick Artus, ce ne serait pas nécessaire car le *Quantitative Easing*, par lequel la banque centrale crée massivement de la monnaie en achetant des titres de la dette publique, suffirait à obtenir le même résultat. Plus précisément, l'Eurosystème (l'institution constituée des 19 banques centrales nationales de la zone euro et de la Banque centrale européenne dont le Conseil des gouverneurs dirige l'ensemble) a acheté, depuis 2015, 2 700 milliards de titres sur les marchés financiers, dont 80 % sont des titres publics.

Selon l'économiste, lorsque la banque centrale achète des titres aux acteurs du marché financier, à savoir les banques et les « investisseurs institutionnels » (compagnies d'assurances, fonds de placement, fonds de pension, multinationales ayant placé leur trésorerie en obligations d'État), l'argent qu'elle met ainsi à leur disposition peut modifier leur comportement : les banques feront plus de crédit et les « investisseurs institutionnels » achèteront davantage de titres. Ainsi, « s'il s'agit d'un investissement privé rentable, il peut être financé par le crédit bancaire, et financé par la vente de titres publics par les banques dans le cadre du *Quantitative Easing* ; il peut être financé sur le marché obligataire, et financé par la vente de titres publics par les investisseurs institutionnels dans le cadre du *Quantitative Easing* ».

Le point clé tient dans le mot « rentable » : des investissements sont considérés comme rentables si l'on attend d'eux qu'ils rapportent le maximum de profit en proportion du capital initialement engagé. Évidemment, les marchés financiers seront alors tout disposés à les financer.

Or c'est le niveau de rentabilité attendu qui, aujourd'hui, détermine quels investissements seront financés à des conditions favorables et pourront donc être réalisés. Pour le financement des autres projets, aucun financement ne serait proposé, ou bien à des taux d'intérêt élevés qui mettront en péril l'équilibre financier de l'entreprise ou de la collectivité qui souhaite les réaliser. La spéculation a, en revanche, un niveau très attractif de rentabilité financière ! De même, les délocalisations.

Mais toute la marche de l'économie montre aujourd'hui que c'est une profonde erreur de croire que la rentabilité est synonyme d'efficacité économique. En effet, la mesure des richesses créées par les êtres humains n'est pas le profit privé : c'est une grandeur plus large, qu'on appelle la valeur ajoutée. Or, depuis bientôt qua-

1. Patrick Artus, « Faut-il cibler la politique monétaire ? », *Flash Économie* Natixis, 20 mars 2019, n° 373.

2. Voir par exemple l'appel *Dette de la SNCF : l'argent de la BCE pour les services publics, pas pour la finance !* lancé en mai 2018.

> « Injecter toujours plus d'argent dans les marchés financiers et dans le système bancaire ne fait donc qu'aggraver les difficultés : c'est dès la définition des projets à financer que de nouveaux critères d'efficacité sociale doivent être imposés par les mobilisations sociales et politiques. »

rante ans, la part des profits dans la valeur ajoutée n'a cessé d'être très élevée alors que le reste des richesses, la part qui va aux salaires, aux services publics, à la Sécurité sociale, stagne à un niveau historiquement bas. Pour répondre aux exigences sociales et écologiques de notre temps, ce sont ces richesses-là qu'il faut augmenter, en finançant des investissements sélectionnés, non pour leur rentabilité mais pour leur efficacité pour créer des richesses en sécurisant l'emploi et la formation des travailleurs, et pour arrêter les gaspillages de ressources naturelles et l'usage des énergies fossiles dans l'industrie, le bâtiment, les transports[3]. Les banques ont les moyens de financer en priorité de tels investissements : elles se financent avec nos dépôts, sur lesquels elles ne payent aucun intérêt, et avec l'argent que leur prête l'Eurosystème, à un taux négatif si elles prêtent aux entreprises. Ce qui s'y oppose, dans l'état actuel de l'économie, c'est le coût du capital, sa domination sur les choix de gestion des entreprises et des banques, qui les conduit à choisir la rentabilité contre l'efficacité écologique et sociale.

Qu'à cela ne tienne, répond Patrick Artus : « si ces investissements sont peu rentables, parce qu'ils dégagent des externalités importantes non monétisables, ils peuvent être financés par l'État ; l'État émet alors de la dette publique qu'il vend à la banque centrale dans le cadre du *quantitative easing* ». En réalité, il se trouve que l'Eurosystème, contrairement aux autres grandes banques centrales, n'achète pas directement de titres aux États européens. Et surtout, les choix d'investissements de ces États sont très loin de répondre à des critères précis en matière économique (création de valeur ajoutée économisant le capital matériel et financier), sociaux (emploi, salaires, formation) et écologiques. En 2017, l'endettement des administrations publiques françaises a augmenté de 61 milliards d'euros… tout cela pour que l'État, les collectivités territoriales et la Sécurité sociale distribuent plus de 200 milliards d'aides et autres exonérations qui sont venus gonfler les profits des entreprises sans les inciter à créer des emplois, ni à augmenter les salaires. En 2019, ce seront 40 milliards pour le seul CICE ! Sans compter que les financements obtenus sur les marchés financiers ne sont pas gratuits – contrairement à l'argent que la BCE prête aux banques et qu'elle pourrait prêter aux États. Il en a coûté à la France 43 milliards d'intérêts en 2017. Ce coût de la dette sert ensuite de prétexte à la dévitalisation des services publics, dont on aurait pourtant tant besoin pour répondre à la crise sociale, à la révolution écologique et aux défis de la révolution informationnelle.

Injecter toujours plus d'argent dans les marchés financiers et dans le système bancaire ne fait donc qu'aggraver les difficultés : c'est dès la définition des projets à financer que de nouveaux critères d'efficacité sociale doivent être imposés par les mobilisations sociales et politiques.

Et c'est pourquoi, contrairement à la conclusion de Patrick Artus, il est nécessaire d'« orienter la création monétaire des banques centrales vers une institution spécialisée dans le financement d'investissements stratégiques ». En effet, les institutions existantes, comme la Banque européenne d'investissements, la Caisse des dépôts en France, le Kreditanstalt für Wiederaufbau en Allemagne, ne jouent pas ce rôle parce qu'elles fondent leur action sur le respect du critère de rentabilité tel qu'il est imposé par les marchés financiers. Nous proposons donc la création d'un Fonds de développement économique, social et écologique solidaire européen pourvu d'une gestion démocratique : les projets de développement des services publics qu'il financerait seraient sélectionnés, à partir de propositions venues des usagers, par un organe de décision réunissant des représentants des salariés, des élus locaux, régionaux et nationaux. Son action serait contrôlée par les parlements nationaux[4]. Elle serait ainsi placée sous le regard des citoyens, depuis la conception et la définition des projets à financer jusqu'au suivi et à l'évaluation de leur réalisation.

Il n'y a pas d'obstacle juridique à un commencement de mise en œuvre de cette proposition, à l'initiative d'un ou plusieurs gouvernements européens : l'article 123, paragraphe 2, du traité de Lisbonne le permet. L'obstacle serait politique : forcer la BCE à mettre en œuvre des critères sociaux et écologiques dans sa politique monétaire suppose la constitution d'un rapport de forces, depuis les entreprises et les territoires jusqu'à Francfort, à partir des luttes sociales et écologiques, en s'appuyant sur une bataille politique persévérante contre le coût du capital. La campagne de Ian Brossat en est une excellente occasion.

3. Voir Paul Boccara, « Éléments sur de nouveaux critères de gestion d'efficacité sociale des entreprises », *Économie et politique*, n° 756-757, juillet-août 2017.

4. Cette proposition est présentée en détail dans la note de la Fondation Gabriel-Péri, *Financer l'expansion des services publics en Europe. Mobiliser la création monétaire de la BCE dans un Fonds de développement économique, social et environnemental européen*, mars 2017.

La stratégie industrielle d'abandon et de terre brûlée : ça suffit !

Alain Janvier

Voilà en quelques lignes toute une série d'évènements qui viennent de se produire dans la France industrielle dans la toute dernière période (moins d'un an), et qui ne peuvent pas rester sans une dénonciation globale des plus énergiques :

– Airbus : décide d'arrêter définitivement la production de l'avion A380. Bien sûr, comme on pouvait s'y attendre, il n'est plus question d'un A380 pour le transport de fret, ni d'une gamme dérivée des premières séries. Cette décision suit de peu la décision concernant le poids respectif des pouvoirs publics de France et d'Allemagne dans le capital de la Société (augmentation de la part allemande et recul de la part française).

– Safran : cède la partie correspondant à son activité industrielle relative à la « filière sécurité ». L'heureux bénéficiaire est un Fond d'investissement américain : Advent International. Dans le même temps, la firme française Oberthur est cassée en deux, et la partie Oberthur Technology est cédée à la même firme américaine. C'est ainsi, avec les 2 opérations menées de concert, une filière stratégique qui est bradée. Dans le même temps, le PDG du groupe affirme publiquement vouloir créer 2 établissements sur le territoire français, et dénonce publiquement que les pouvoirs publics font obstacle à cette initiative dans un secteur d'activités indispensables pour l'industrie aéronautique, et affirme que les pouvoirs publics se démènent bien davantage lorsqu'il s'agit de favoriser l'implantation d'une firme étrangère en France.

– Air France-KLM : alors que l'État français discute avec la direction du groupe Accor sur les conditions d'une éventuelle cession de la partie du capital qu'il détient dans AIR France, la compagnie vient de connaître une sorte d'OPA inamicale permettant à l'État néerlandais de prendre un ascendant capitalistique, au détriment de l'État français,

– Arjowiggins, filiale du groupe Sequana, est démantelée sur décision de la *holding*, et subit une vente par appartement. En cas de défection du repreneur, Sequana va jusqu'à demander au Tribunal une mise en liquidation judiciaire, y compris pour la partie stratégique que représente l'activité de l'impression de document sécurisés (billets de banque, papiers d'identité sur papier infalsifiable).

– Bien sûr, Alstom, dont la partie énergétique a été cédée au géant américain General Electric, tandis que la partie transport ferroviaire réchappe de justesse à une cession à la firme allemande Siemens.

À noter que si la politique du pouvoir en place, sous la houlette du président Macron, est aux premiers postes pour la stratégie d'abandon, ses prédécesseurs n'ont pas été de reste. Rappelons-nous :

– Les ciments Lafarge se font absorber par la firme Suisse LCIM. Le siège de Lafarge à Paris file en Suisse.

– La firme Technip se fait absorber par la société américaine FMP. Le siège de Technip de La Défense (près de Paris) file à Londres.

– La société STMIcroelectronics qui hérite des *leaders* français Thomson CSF, Thomson SGS, et même STMicroelectronics, passe sous domination suisse, et son siège social file à Plan-Les-Ouatte en Suisse.

Cette succession d'abandons n'est pas le pur fait du hasard. Elle revient à mettre tout le potentiel industriel, sans lequel rien n'est possible en politique, sous la domination d'une coalition patronat – marchés financiers – pouvoirs politiques en sorte que, selon leur vision commune, il devienne totalement impossible d'engager le moindre début d'alternative, qui s'éloigne un tant soit peu des dogmes libéraux en vigueur actuellement pour s'orienter vers une voie européenne de progrès social, écologique, et démocratique.

Nul doute que, dans la mémoire des forces politiques les plus rétrogrades, la vieille antienne « plutôt Hitler que le Front populaire » laisse des traces. L'actualisation, dans le contexte d'aujourd'hui, ne serait-elle pas de profiter du rapport de force actuellement favorable au capital pour prendre toutes les précautions permettant de priver toute velléité d'émancipation démocratique, sociale et environnementale, des moyens économiques dont elle aurait besoin ? En effet, en mettant sous tutelle les pouvoirs de déci-

sion des principaux groupes industriels et, en tout cas, en mettant les lieux de pouvoir décisionnel des grands groupes industriels et financiers à l'extérieur du périmètre où peut s'exercer le contrôle citoyen à la Française, ces forces prendraient les devants.

C'est dans ce contexte que se mènent le débat et la bataille électorale avec l'échéance du scrutin de mai prochain. Dans ce contexte de hold-up sur notre potentiel industriel, qui oserait affirmer que l'issue réside dans la sortie de l'Union européenne ?

Il faudrait, si l'on veut bien comprendre les tenants de cette option, accepter de voir les pouvoirs décisionnaires de nos industries partir sous d'autres cieux, et la France ainsi dépecée, tenter de subsister dans un isolationisme mortifère. Ce n'est pas possible : la seule issue réside dans un esprit de résistance, de bataille d'idée, autour de la seule voie possible, le rassemblement des peuples de l'Union européenne leur permettant de recouvrer leurs droits à une véritable appropriation sociale sur les produits de leur travail, sur les moyens de production, de développement et de commercialisation des richesses nouvelles mises sur le marché, les moyens de production et d'échange, appropriation sociale qui intègre les grandes décisions capitalistiques, du fait même de la reproduction du capital, en développant une nouvelle vision de l'entreprise basée sur les dynamiques de coopérations, et non pas sur les relents de la guerre économique et du *dumping* social.

STOP À L'HÉMORRAGIE INDUSTRIELLE EN FRANCE !
STOP À LA DÉLOCALISATION DES EMPLOIS CHEZ NOKIA !

Le texte que nous publions ci-dessous est une contribution à un travail en cours avec les communistes du groupe Nokia (ex Alcatel).

Nokia, après avoir piétiné ses engagements lors du rachat d'Alcatel Lucent, veut supprimer 408 emplois dont 353 dans l'Essonne. Avec Ascoval, Ford Blanquefort, Alstom, General Electric ou Fonderies du Poitou… la liste est longue des échecs d'Emmanuel Macron et de son ministre Le Maire sur l'industrie. Pourtant l'argent coule à flots pour la spéculation. Pourtant l'industrie peut s'appuyer sur les savoir-faire très avancés des travailleurs français.

En France, l'industrie ne représente plus que 9 % du PIB contre 20 % en Allemagne, derrière l'Italie (14 %) et même l'Espagne (12 %).

Les fermetures de sites et les restructurations vident certains territoires, détruisent des savoir-faire, mettent des entreprises stratégiques sous tutelle de la finance internationale.

S'attaquer au coût du capital

Au nom de la compétitivité, l'État agit depuis des décennies pour flexibiliser le travail, précariser, faciliter les licenciements. Il subventionne les profits et tire les salaires vers le bas, avec les exonérations de cotisations sociales, le CICE de Hollande et Macron, le Crédit impôt recherche.

En 2017 avec les 73 milliards d'euros de Crédit impôt recherche, Nokia a pu payer la totalité des 71 milliards d'euros d'indemnités de licenciements. Ainsi nos impôts ont permis à Nokia de réduire ses emplois en France et de réaliser son objectif d'accroître ses effectifs dans les pays à bas coûts salariaux avec un objectif maintenant de 70 %.

Pourtant, Nokia affirme reconnaître les atouts de la France : écosystème attractif, start-up innovantes, excellence de la formation, compétences et disponibilités des salariés et coût de la R & D réduit. Mais les fonds de pension, notamment américains, qui dominent le capital de Nokia préfèrent négliger ces atouts pour délocaliser les activités dans des pays à bas coûts salariaux. Leur objectif est de baisser la masse salariale et de dégager du cash pour les dividendes à court terme quitte à mettre en danger le développement de l'entreprise à moyen et long terme.

Pour sauvegarder et développer l'industrie et les emplois en France, il faut s'attaquer aux dividendes gigantesques versés par les entreprises aux actionnaires (180 milliards) et aux intérêts qu'elles paient aux banques (67 milliards), soit 247 milliards de coût du capital financier contre 177 milliards de cotisations sociales versées. Chez Nokia, la volonté de vouloir doubler le niveau des dividendes pour les actionnaires d'ici 2020 est suicidaire alors que le groupe a déjà versé plus de 1 milliard de dividendes aux actionnaires en 2018 après 1,8 milliard en dividendes et rachats d'actions en 2017 et 4,4 milliards en 2016.

Cette logique va à l'encontre de l'efficacité sociale. Il faut mettre fin à cette spirale dépressive. Les politiques de baisse du coût du travail de l'Union européenne, de Macron, Hollande, Sarkozy et les autres sont mortifères pour les entreprises. Ce n'est pas au coût du travail mais au coût du capital qu'il faut s'attaquer.

Au lieu d'appuyer la spéculation et les revenus des actionnaires, l'Europe et la Banque centrale européenne (BCE) doivent appuyer les investissements et R & D qui développent les entreprises dans les territoires et qui créent des emplois.

Natixis – BPCE : un enjeu national et européen !

Le groupe BPCE a été constitué en 2009 par Nicolas Sarkozy à partir de différentes entités publiques regroupées dans Natixis (Crédit National, Banque française du Commerce extérieur, activités de marchés de la Caisse des dépôts) ou mutualistes (Caisses d'épargne banalisées depuis 1999, Banques populaires) pour en faire un acteur de la mondialisation financière sur le modèle des banques privées, dans le plus pur style capitaliste.

Sa direction actuelle fait un pas de plus dans la financiarisation. Elle demande aux entités mutualistes du groupe (Banques populaires et Caisses d'épargne) de dégager des fonds pour permettre à la maison-mère de prendre le contrôle direct des activités de financement spécialisé de Natixis (affacturage, cautions, garanties, crédit-bail, crédit à la consommation…). Ainsi « allégé », Natixis pourra développer des activités particulièrement spéculatives de gestion d'actifs et acheter en Bourse, à prix d'or, des concurrents pour 2,5 milliards d'euros selon les prévisions de la direction. Au passage, les actionnaires de Natixis toucheront 1,5 milliard d'euros. Cette opération annonce-t-elle une restructuration plus vaste du secteur, au moment où les banques américaines taillent des croupières à leurs concurrentes européennes dans la banque de financement et d'investissement ?

Tout cela alors que, de l'avis de tous les observateurs, se profile une crise financière encore plus meurtrière, pour le système bancaire, que celle de 2008.

C'est de la folie !

Les salariés des entités concernés ont raison de se mobiliser. Non seulement parce que, pour financer l'opération, BPCE va faire des économies… de frais de personnel en réduisant leurs avantages sociaux et en fragilisant ceux de tout le groupe. Mais aussi parce qu'il n'y a aucun avenir, pour les grands groupes bancaires français, dans cette fuite en avant dans la financiarisation.

En cherchant des profits dangereux dans la finance de marché, les banques européennes se détournent du financement des investissements porteurs d'emplois, de création de richesse dans les territoires, de développement écologique. Elles font cela alors qu'elles vivent avec notre argent – celui de nos dépôts et celui de la Banque centrale européenne qui leur prête 700 milliards à taux nul ou négatif sans aucune condition en termes d'emplois, de création de valeur ajoutée ou d'écologie !

Ce faisant, elles contribuent à écraser les économies européennes sous le coût du capital. Contrairement aux aspirations et à l'éthique professionnelle de leurs salariés, elles sont les premières responsables du chômage, de la précarité, des délocalisations, de l'évasion fiscale. Mais il ne peut pas y avoir de banques en bonne santé dans une économie malade !

Au moment où la France se révolte contre les bas salaires, contre la dévitalisation des services publics, contre le mépris de la démocratie affiché par Emmanuel Macron, changer le comportement des banques, imposer une autre orientation du crédit est un enjeu politique vital.

C'est ce que le Parti communiste propose. Par exemple, un plan de crédits à taux zéro subventionnés, pour permettre aux TPE-PME de se développer et d'augmenter les salaires. Autre exemple, un Fonds de développement économique, social, écologique solidaire européen pour financer le développement des services publics avec l'argent de la Banque centrale européenne.

Ce texte a servi de base à un tract distribué aux salariés de Natixis dans le 13e arrondissement de Paris.

Collectif des militants communistes
des finances, de la banque et de l'assurance



Mettre l'argent des banques au service des gens !

Ian Brossat devant le siège du Crédit Lyonnais à Villejuif

Collectif des militants communistes des finances, des banques et des assurances

Depuis 2010, le Crédit Lyonnais a transféré son siège du boulevard des Italiens à Villejuif, au métro Léo-Lagrange. Les habitants de la ville et de ses environs, les élus et les militants communistes du Val-de-Marne y étaient nombreux, jeudi 18 avril, à l'appel de la section du PCF de Villejuif, pour rencontrer Ian Brossat et les membres de sa liste « pour l'Europe des gens, contre l'Europe de l'argent ! ».

« C'est un rassemblement politique, observait Denis Durand, animateur de la commission économique du PCF, puisque les banques sont de véritables institutions politiques : elles ont "le pouvoir de dire oui" et de faire crédit, et plus précisément le pouvoir de décider à qui elles disent oui et à qui elles disent non. »

Pierre Garzon, vice-président du Conseil général du Val-de-Marne, a révélé que les emprunts indispensables au développement des infrastructures – collèges, crèches – coûtaient une somme de 100 millions d'euros en intérêts au département sur la durée d'un mandat. « Ces intérêts sont inacceptables, a martelé l'élu, car ils nous privent d'une capacité de financer des services publics. Ils sont une contrepartie non légitime de la dépense nécessaire que nous devons faire pour répondre aux besoins de la population. Pour nous, l'enjeu est de nous réapproprier la question du pouvoir de l'argent. L'argent est une question trop sérieuse pour la laisser aux banquiers ! C'est l'affaire de ceux qui créent les richesses nécessaires à la société de demain. »

Les salariés des banques sont nos alliés

Valérie Lefebvre-Haussmann, secrétaire générale de la fédération CGT des personnels des banques et des assurances, a souligné les limites des prérogatives des représentants des salariés dans les banques, et a plaidé pour leur renforcement, notamment dans les conseils d'administration. Elle a dénoncé le comportement des banques. Prenant l'exemple du racket des frais bancaires infligés aux clients en découvert, qui rapporte 6,5 milliards aux banques, elle a dénoncé l'impossibilité où les directions des groupes bancaires ont placé les salariés des banques de gérer de façon humaine ces situations. « Les salariés des banques souhaitent que les crédits servent à l'économie réelle, et non plus à la spéculation. Il faut que les citoyens interviennent dans les décisions des banques. » Valérie Lefebvre-Haussmann appelle à utiliser les droits de vote des sociétaires dans les assemblées générales des banques mutualistes.

« Le groupe Crédit Agricole, dont fait partie aujourd'hui LCL, est une des trente grandes "banques systémiques", identifiées par le FMI, observait Denis Durand. Ces grandes banques contrôlent Wall Street, la City de Londres, placent leurs hommes à la tête des banques centrales et des gouvernements… De cette façon, elles contrôlent toute l'économie mondiale, les entreprises, les investissements, les dettes publiques…

Face à cette hydre mondiale de la finance, nous avons besoin d'une autre Europe. Exigeons que la BCE utilise son pouvoir pour dire "non" aux crédits qui alimentent la spéculation, les placements financiers, l'évasion fiscale. Exigeons qu'elle dise "oui" aux crédits qui favorisent la sécurisation de l'emploi et de la formation, la création de richesses dans les territoires, l'écologie. Exigeons, avec Ian Brossat, qu'elle finance un fonds de développement des services publics !

Il faudra pour cela d'autres traités européens et cela se gagne dans les luttes, comme le rassemblement d'aujourd'hui, et avec nos alliés les salariés des banques et des autres institutions financières, qui sont souvent révoltés des politiques menées par les directions de leurs établissements. »

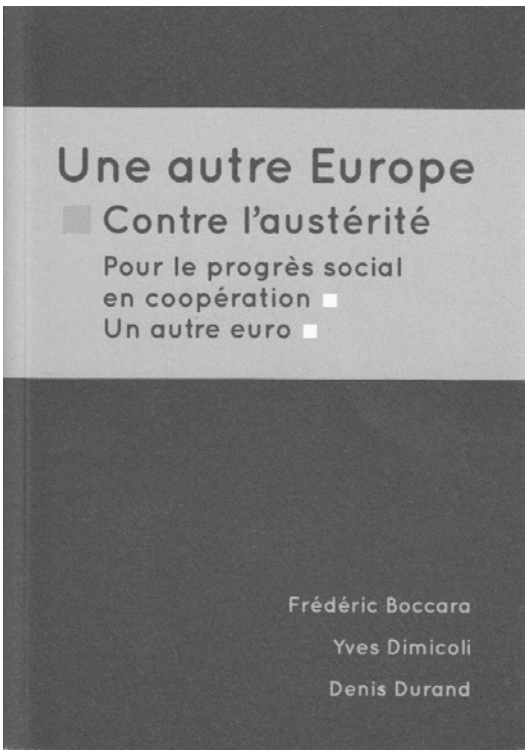
Ian Brossat a conclu le rassemblement en expliquant « pourquoi nous avons choisi de venir devant une banque ». « Tous les jours, à chaque fois que nous réclamons un peu plus de service public, une aide sociale, on nous dit : ce n'est pas possible, il n'y a plus rien dans les caisses ! Il faut donc sacrifier nos hôpitaux, nos maternités, nos bureaux de poste, nos lignes de trains jugés non rentables ! C'est ainsi que la France a perdu 40 % de ses maternités, que le nombre de femmes qui vivent à plus de 45 minutes d'une maternité a doublé.

Mais la réalité, c'est que de l'argent, il y en a beaucoup, et que la Banque centrale européenne a versé, depuis 2008, 3 000 milliards d'euros aux banques privées, comme LCL, et aux marchés financiers. J'ajoute que cet argent a été versé sans conditions. Le Premier ministre envisage d'exiger des contreparties aux aides sociales : si vous touchez le RSA ou l'allocation adulte handicapé, il va falloir le "mériter". Dans le même temps, la BCE prétendue indépendante verse des fonds monstrueux aux banques privées sans demander aucune contrepartie. Cet argent devrait



être utilisé pour les services publics et pour la transition énergétique, à 0 %. Il serait beaucoup plus utile qu'aujourd'hui ! D'où l'idée simple qui inspire notre liste : aujourd'hui, nous avons l'Europe de l'argent, nous voulons l'Europe des gens et pour cela il faut mettre l'argent au service des gens ! »

L'enregistrement intégral du rassemblement sur Radio Arts-Mada est accessible à l'adresse suivante : <https :/www.facebook.com/radioartsmada/videos/344099052904712/UzpfSTIyNzA0NjI0NDEzNzQxNToxMjQyMTYwMTM5MjkyNjgy/?epa=SEARCH_BOX>.



10 € . En vente à *Écononomie et Politique.*

Sur les épaules de Marx : « Casser l'idéologie dominante… tout en restant constructifs »*

Léo Garcia

Vous ne voyez pas le rapport entre la création de richesse dans l'entreprise et un autocuiseur ? Entre la répartition des bénéfices de la production et des tampons hygiéniques ?

Alors c'est que vous ne connaissez pas encore Thalia, Benjamin, Léon et Fanny, créateurs de la chaîne « Sur les épaules de Marx ». Née à l'initiative de ces 4 militants communistes, cette chaîne se donne pour objectif de décrypter l'actualité économique à travers la théorie marxiste. L'*Avant-Garde* est allé à leur rencontre pour discuter réseaux sociaux, militantisme et économie dominante. Entretien.

Pour commencer, est-ce que vous pouvez nous expliquer comment vous est venue l'idée de lancer cette chaîne Youtube ? En particulier, pourquoi le choix d'utiliser le format vidéo ?

Parce qu'aujourd'hui, ça passe nécessairement par là. Le développement idéologique se fait beaucoup par Internet, il y a beaucoup de chaînes de « Youtubeurs » politisés, qui parlent d'économie, mais il n'y en avait pas vraiment qui le faisait sous le prisme du marxisme. L'idée est venue du fait que, même si nos organisations politiques produisent du contenu théorique, ça ne se fait pas comme ça, sous un format de « Youtubeurs », avec un contenu ludique et pédagogique. C'était donc vraiment important pour nous que le contenu soit accessible à la fois aux militants, en recherche de formations théoriques, mais aussi à n'importe quel étudiant, lycéen, travailleur, qui souhaiterait trouver un traitement de l'information qu'il ne trouverait pas ailleurs.

Toujours sur la question du format, vous avez fait le choix d'utiliser un format vidéo très court (4-5 minutes) alors que les sujets que vous traitez pourraient rentrer dans des vidéos de plusieurs heures…

Le format court, ça permet vraiment d'être portatif, c'est-à-dire que si tu as un moment dans le métro, entre deux cours ou en attendant le bus, eh bien tu peux regarder la vidéo. Le but c'est vraiment de s'adapter à la vie courante moderne. Aujourd'hui tout va très vite, et on peut le regretter, mais du coup, l'idée c'est de permettre une accessibilité à nos contenus à un public le plus large possible, en s'adaptant aux modes de vie.

La deuxième chose, c'est que la personne qui va prendre deux heures pour regarder une vidéo



* Nous remercions *Avant-Garde, le journal du Mouvement des Jeunes Communistes de France*, d'avoir autorisé *Économie et politique* à reproduire dans ses colonnes cet article paru en mars 2018.

d'économie marxiste, elle a déjà un pied dans le militantisme, elle fait déjà cette démarche-là. Nous on voulait justement toucher ceux qui ne savent pas ce que c'est et qui se disent « tiens je veux bien aller découvrir ça et prendre trois minutes de mon temps ». L'idée c'est justement aussi de donner envie ensuite d'aller regarder ou lire des contenus plus longs. D'ailleurs dans les descriptifs de nos vidéos, on renvoie à d'autres sites, à nos sources, afin de permettre à ceux qui nous regardent d'aller prolonger les choses.

Du coup, la production de ces vidéos, c'est un prolongement de votre militantisme quotidien ? Une autre manière de militer ?

C'est évident que les réseaux sociaux c'est incontournable, même si c'est qu'une partie du militantisme et que ça suffit pas. On fait tous autre chose à côté, mais nous ce qui nous a porté, c'est l'idée que pour faire vivre nos idées, on ne peut pas négliger les formats. Donc si le militantisme doit passer par les réseaux sociaux, eh bien on va passer par les réseaux sociaux. On ne peut plus se permettre de s'effacer, de juste être un élément du décor. Au vu de l'état de la société dans laquelle on est, on doit se saisir de tous les canaux disponibles afin d'amener les gens à questionner et à remettre en cause le capitalisme, mais aussi à faire connaître nos propositions en tant que communistes. Et on se rend compte aujourd'hui qu'avec trois petites vidéos on a touché énormément de personnes, sûrement plus qu'en distribuant un tract sur un marché. Et on ne dit pas ça pour dire qu'il ne faut plus distribuer de tracts, mais c'est des choses qui sont différentes et qu'il faut additionner.

Est-ce qu'au vu de certains contenus qui se développent sur les réseaux sociaux (complotisme, extrême droite, désinformation…) il n'existe pas aussi un enjeu à faire vivre du contenu qui soit à la fois progressiste, mais aussi rigoureux et se basant sur des faits ?

C'est vrai que quand on fait une vidéo, on se dit qu'il faut qu'on ait des sources précises, parce qu'on a la volonté d'avoir un contenu qui soit rigoureux scientifiquement. Le problème c'est que l'idéologie de l'extrême droite elle joue volontairement sur la confusion et sur le flou, parce que le but c'est de berner le gens. Nous on n'est pas là pour berner les gens, on est là pour que les gens prennent conscience de certaines choses par eux-mêmes et surtout qu'ils puissent agir et s'émanciper. Le but c'est pas qu'ils croient à ce qu'on leur dit, mais qu'ils en aient des preuves. Et ça, ce n'est possible qu'en étant rigoureux, précis et justes.

Vous avez choisi comme première thématique de vos vidéos les annonces de Macron sur une prétendue hausse du SMIC. En quoi cette question-là constituait pour vous une bonne entrée en matière ?

En fait ce choix pour nous c'était plutôt un prétexte pour aborder énormément de questions, telles que « comment sont produites les richesses ? », « de quoi est constitué le salaire ? », « qu'est-ce que c'est une cotisation ? », « la prime d'activité c'est quoi ? », et de parler de manière plus générale de la Sécurité sociale. Après c'est vrai que quand on a entendu cette annonce, on s'est tous dit « il nous dit pas tout là » et du coup, on s'est dit qu'il fallait aller décrypter ce qui se cachait réellement derrière cette promesse d'une prétendue augmentation du SMIC, pour mettre les choses au clair et pouvoir l'expliquer aux gens.



Après il y a autre chose dans ce choix, c'est que nous, les communistes, devons être ancrés dans le réel. À partir du moment où on rentre dans une thématique par des éléments concrets, ça parle aux gens, parce que ce sont des éléments dont on parle tous les jours. Les gens ils ont conscience de ce qui se joue aujourd'hui, mais parfois il leur manque les moyens de mettre les mots sur tout ça.

Par exemple, pourquoi aujourd'hui une entreprise qui fait des bénéfices fait des plans sociaux ? Eh bien, sur cette question, la théorie marxiste peut apporter des réponses extrêmement fortes, en parlant de l'accumulation du taux de profit et de tout le reste. En fait il y a énormément de choses qui se passent tous les jours et qu'on peut expliquer par le prisme du marxisme, mais ça nécessite de partir de la vie des gens, de ce qui se passe réellement.

Sur cette annonce, vous parlez d'une « arnaque », d'une « mystification ». Selon vous, cela veut dire que les classes dirigeantes profitent d'une méconnaissance des sujets économiques par la majorité de la population ?

Totalement. Après, le mensonge il est divers : il y a les omissions, les contre-vérités, les demi-vérités, les mensonges par omission, tout ça. En fait c'est

pas tant qu'ils mentent, mais qu'ils travestissent les choses, ou qu'ils ne disent pas tout. Donc à un moment donné il faut remettre les choses dans leur contexte. Et en réalité c'est une question d'intérêts, parce qu'il faut surtout ne pas tomber dans une sorte de complotisme. Ils défendent juste les intérêts de leur classe, et ils le font en étant sincères et honnêtes envers eux-mêmes. Ils font ce qu'ils ont à faire pour faire gagner leur camp, même si c'est au détriment de nos droits ou de la planète. Mais eux, ils pensent que leur vision des choses est la bonne et qu'ils ont raison.

Donc on a absolument besoin d'avoir des voix divergentes, pour faire entendre ce qui n'est pas dit et mettre en lumière ce qui est caché.

Et justement sur cette question, est-ce que ça devrait pas être le rôle de l'école que d'apporter les outils pour comprendre ce qui se joue réellement dans le système économique et éviter alors de se faire « arnaquer » comme vous dites ? Quel constat vous faites de l'enseignement de l'économie dans les cursus scolaires ?

En fait c'est comme ce qu'on disait avant, il y a toujours des non-dits.

C'est-à-dire que dans les programmes des lycées en économie par exemple, il y a des choses très intéressantes, on parle du marché, de la monnaie, etc. Et on pourrait prendre ces sujets-là et les aborder de différentes façons. Le problème il est plutôt dans la manière dont on aborde ces sujets, et surtout dans ce qui n'est pas abordé.

Par exemple, le terme « capitalisme » n'est pas présent dans les programmes. Comment vous voulez lutter contre un système quand on ne vous dit même pas son nom ? Aussi, le marché est présenté comme l'unique manière de créer efficacement des ressources, tandis que le non-marchand est à peine évoqué. À aucun moment il n'est question de remettre en cause ce système, ou de réfléchir à d'éventuelles alternatives, puisque ce système est présenté comme le seul système possible, et que l'économie qu'ils apprennent c'est « la » science économique, point barre.

Clairement, on n'enseigne pas l'économie pour permettre aux élèves de mieux comprendre les choses, mais juste pour qu'ils puissent plus tard maximiser les profits de leur entreprise, puisque les programmes font comme si tout le monde allait devenir patron.

La question plus large qui se pose alors c'est : « quel est le but de l'éducation aujourd'hui ? ». Est-ce qu'elle est là pour permettre à chacun de s'émanciper, de comprendre le système dans lequel on vit, ou juste pour former des futurs employés malléables ? Aujourd'hui c'est clairement ce dernier choix qui est fait. L'exemple le plus flagrant aujourd'hui c'est la réforme de l'enseignement professionnel, où on réduit encore plus la part des enseignements généraux, qui doivent permettre d'aiguiser l'esprit critique, de prendre du recul sur ce qu'on fait. En fait, le but c'est juste de former des futurs employés qui ne remettront pas les choses en question.

Et justement, dans cette nécessité de déconstruire l'idéologie dominante, quel doit être selon vous le rôle des partis politiques et des mouvements de jeunesse ?

C'est sûr que nous, en tant que communistes, on a toujours eu cette ambition d'allier pratique et théorique, et séparer les deux n'a pas de sens. Comme on dit, « pas de pratique révolutionnaire sans théorie révolutionnaire ». Donc les enjeux de formations doivent être des enjeux de premiers plans, quels qu'en soient les formats, et là on en revient à ce qu'on disait avant, c'est-à-dire qu'il nous semblait qu'il manquait ce type de format vidéo dans l'offre que peuvent proposer nos formations politiques, que ce soit le PCF ou le MJCF. Et nous on est ravis de voir qu'aujourd'hui on met l'accent sur les politiques de formations.

Par exemple Thalia était hier au stage lycéen des Jeunes communistes pour parler d'économie marxiste, et on voit la volonté de ces militants d'être formés politiquement. Nous on s'est formé dans les organisations communistes, et si on en est là aujourd'hui c'est bien qu'on a été formé. Nous on pense les organisations politiques comme des outils d'organisation des gens. Et là-dedans, il y a un enjeu très fort à apporter des éléments et des perspectives nouvelles aux militants. Et le but de ces organisations c'est justement de permettre cela, de permettre à tout le monde de mieux comprendre la société dans laquelle on vit et de lutter pour la transformer.

Pour conclure, est-ce que vous pouvez nous parler des projets futurs de la chaîne ?

Alors déjà on va finir notre série sur « Macron et la hausse des salaires » puisqu'on avait annoncé 5 vidéos. Il nous en reste deux à présenter, on tourne la quatrième aujourd'hui, et la cinquième sortira prochainement. À côté de ça on prépare déjà la suite, c'est-à-dire la nouvelle série, qui portera sur la thématique du chômage. En sachant qu'on essaie toujours comme on le disait de partir du réel, puisqu'on arrive avec cette thématique alors qu'ont lieu les négociations autour de la réforme des allocations-chômage qu'on vient encore de nous reparler de contreparties en échange des allocations-chômage, etc. L'idée c'est toujours de se dire qu'à partir de la question du chômage, on peut parler d'énormément de choses. À la fois ça sera l'occasion de faire connaître l'analyse marxiste du chômage, mais aussi de démonter certains discours dominants du style « les chômeurs sont des assistés », bref de continuer à casser de l'idéologie dominante, tout en restant constructifs (rires). Donc l'enjeu central du cycle ça sera de montrer que le chômage est indépassable dans le cadre du capitalisme, et que ce n'est qu'en changeant ce système qu'on pourra résoudre cette question. Donc on reviendra sur toutes les méthodes qui ont été utilisées ces 50 dernières années pour résoudre le chômage, en montrant que tout cela n'est que du vent dans le cadre du capitalisme.

Pour voir les vidéos Sur les épaules de Marx : <https://www.facebook.com/EpaulesDeMarx/>.

Débattre des différentes approches du coût du capital

Frédéric Boccara

L'importance du coût du capital est en train de devenir un élément commun de plusieurs écoles de pensée hétérodoxes. Cet élargissement nouveau renforce le courant hétérodoxe et peut apporter du nouveau ainsi que des convergences créatives.

L'importance du coût du capital est en train de devenir un élément commun de plusieurs écoles de pensée hétérodoxes. Tout particulièrement les auteurs keynésiens (Cordonnier, Dallery, *et alii*, ou G. Giraud), des régulationnistes (R. Dutertre), des auteurs hétérodoxes cherchant explicitement à renouveler la pensée économique (F. Morin, A. Grandjean mais, étrangement, pas Keen), des spécialistes de l'économie financière (D. Plihon, E. Jeffers) ainsi que certains auteurs se réclamant du marxisme (Husson, mais pas C. Durand comme on le verra plus bas), outre le courant auquel nous nous rattachons.

Cet élargissement nouveau renforce le courant hétérodoxe et peut apporter du nouveau ainsi que des convergences créatives. Détaillons les débats et recherches de clarification.

Nouveau, car pendant longtemps plusieurs courants hétérodoxes, dont l'école de la régulation « salariale » ou « fordiste », ont négligé l'importance théorique et pratique des résultats des travaux statistiques montrant la montée du coût du capital au tournant de la crise ainsi que les évolutions de la rentabilité du capital et de ses déterminants, se focalisant sur la répartition salaires/profits, coupée de ses deux autres aspects (rentabilité, efficacité). Détaillons.

Éléments de convergences

Les convergences portent sur le fait de rechercher dans le coût du capital un excès et des gâchis, comme dans la notion marxiste de « suraccumulation ».

Les convergences portent aussi sur le besoin de proposer une autre régulation du coût du crédit que par le marché financier, et pas seulement des propositions de limitation (limiter le coût du capital ou la finance).

Elles ouvrent aussi sur la question de nouvelles institutions, avec une convergence sur le rôle nouveau que peuvent jouer le crédit et un système bancaire transformé (Dallery, Cordonnier *et alii* mais aussi E. Jeffers ou G. Giraud).

On peut aussi noter que la dénonciation de « l'obsolescence programmée » et de toute la tendance productiviste par de nombreux courants d'écologie économique renvoient à l'amortissement excessif et accéléré. Elle devrait donc s'intéresser à cette question du coût du capital.

En particulier, l'obsolescence accélérée des équipements productifs et des produits pousse à renouveler le capital beaucoup plus vite. Par exemple tous les 3 ans au lieu de tous les 5 ans. Et donc, pour servir le capital, le capital pousse à prélever sur la valeur ajoutée produite 33 % de sa valeur chaque année pour le renouveler donc en 3 ans, au lieu de 20 % (renouvellement en 5 ans). C'est dire la hausse des exigences de rentabilité. Les paradis fiscaux participent bien évidemment de ce puzzle que de nombreux économistes hétérodoxes de différentes traditions commencent à dénoncer (keynésiens, marxistes, post-keynésiens, institutionnalistes, etc.).

Éléments de différences pour chercher à converger

Mais il s'agit aussi de bien voir les différences, voire les limites actuelles de ces approches, qui sont autant de débats à pousser. J'en vois cinq principales.

a - Tout d'abord une tendance à insister essentiellement sur la répartition des revenus et non sur la production, mais je crois que l'on peut avancer dans un sens commun, à condition de partir des exigences de nouveau type de production écologique, où nous avons une sensibilité commune, pour venir vers un nouveau type social et écologique de croissance, mettant l'emploi en son cœur.

b - Deuxièmement, et cela va dans le même sens, il y a une tendance chez certains à majorer les aspects concernant la demande (salaires) au détriment de l'offre (façon de produire, qualifications, nouveaux investissements, etc.). Il faut au contraire de nouvelles dépenses pour produire autrement (dépenses de formation, R & D, services publics, etc.). Les dépenses pour les travailleurs (et le « coût du travail »)

ne renvoient en effet pas seulement à la demande, mais aussi à l'offre.

c - Troisièmement, il y a une tendance à dénoncer uniquement l'avidité des capitalistes, leur rémunération et le capitalisme « financier » en l'opposant à un capitalisme « réel » qui serait un « bon » capitalisme, alors qu'ils forment une unité organique, même si elle est traversée par certaines contradictions. Par exemple, la dénonciation par Th. Dallery, L. Cordonnier *et alii* du « surcoût » du capital composé des dividendes et des intérêts bancaires, tandis que l'amortissement n'est pas du tout questionné et serait un coût normal. Or ceci met de côté le gâchis de capital matériel qui peut exister, ou les besoins énormes d'emplois et de services publics, qui sont des besoins pour l'efficacité économique même. Il faut, au contraire, s'intéresser aussi au coût du capital matériel (sans hésiter, *si nécessaire*, à le mettre en cause), qui peut renvoyer à son gâchis, à son excès et à l'insuffisance des dépenses humaines. Le gâchis de capital matériel, ce peut aller jusqu'à la mise en place de machines très coûteuses mais avec des dépenses salariales et humaines si insuffisantes qu'elles sont mises en œuvre par des salariés insuffisamment formés et qualifiés, ce qui se manifeste notamment par une production et une valeur ajoutée insuffisantes relativement au capital mis en œuvre, et entraîne des coûts d'inefficacité.

d - Quatrièmement, on peut observer quelques différences transversales entre le fait de s'intéresser au coût net du capital (Husson) ou à son coût brut (nous + Cordonnier-Dallery) (voir encadré).

e - Enfin, on peut faire la différence entre une approche : « limiter la rentabilité » (logique négative) *versus* « une autre logique positive » (services publics, capacités humaines, transformations technologiques). Vers cette seconde approche, des convergences intéressantes peuvent se faire jour pour une nouvelle régulation. Ce point me semble le plus important.

Il s'agit ainsi de relier la nécessaire baisse du coût du capital au besoin d'autres dépenses (emploi, qualifications, recherche, services publics) qui entraîneraient justement une accumulation de capital matériel bien moindre (en relatif ou en absolu).

Ne pas voir les besoins d'emploi et de services publics, c'est ne pas voir la suraccumulation, la surexploitation, et les besoins de nouvelle efficacité posés par les technologies actuelles.

Éléments de différences plus importants

Parmi les auteurs se réclamant du marxisme certains, comme Cédric Durand de filiation trotskyste, nient au contraire l'intérêt d'une analyse du coût du capital et d'une approche en ces termes. C. Durand le fait à partir d'une interprétation de Marx qui lui est propre, et que nous jugeons erronée, selon laquelle le capital ne produisant pas de valeur, il n'a pas un

De l'analyse empirique des coûts à la théorie marxiste

Pour aider à clarifier les choses, on peut proposer un rapprochement entre l'analyse-empirique-des coûts présentée ici et l'analyse théorique marxiste.

Dans l'analyse marxiste, on a :

– Premièrement des avances : le capital matériel (fixe et circulant), C, et des salaires, V (les salaires sont payés avant que toute la production soit vendue, voire même avant qu'elle soit entièrement effectuée) : notons C + V = K.

– Deuxième temps, la production : les salariés produisent l'ensemble des richesses nouvelles, la valeur ajoutée VA, en correspondance avec V + P (si on note p la plus-value). Ils font cela en utilisant le capital fixe (les machines) et le capital circulant (les consommations intermédiaires de matières premières, d'énergie, ou de produits intermédiaires). Le capital C ne peut que reproduire sa valeur, les machines voient la leur transmise par morceaux d'un cycle de production à l'autre, les consommations intermédiaires transmettent intégralement les leur.

– Troisième temps, après coup (*ex post*), on voit toutes les dépenses, et on peut les analyser comme des coûts. C'est ce qu'on retrouve, plus ou moins dans l'analyse empirique :

• Des dépenses (ou coûts) qui ont reproduit leur valeur, en une fois (les consommations intermédiaires) ou en plusieurs fois (les équipements et machines)

• Des dépenses (ou coûts) qui ont permis de créer de la valeur : les salaires (qui rémunèrent les salariés qui eux créent la valeur ajoutée = salaires + profits)

• Des dépenses (ou coûts) qui peuvent démultiplier la capacité humaine à créer de la valeur par la technologie. À savoir :

- Investissements matériels (dominants dans le passé).
- Recherche, formation, qualifications (qui pourraient commencer à prédominer).

• Des dépenses (ou coûts) de prise sur les richesses créées, devenant de plus en plus des dépenses de prédation : comme les intérêts bancaires ou les dividendes versés aux actionnaires (s'accumulant à un capital situé ailleurs).

coût, mais une rémunération – son profit. C'est passer bien vite sur sa provenance, en tant qu'équipements matériel (« artefacts » comme dit Keynes), qui est d'être issu en grande partie de travail passé (« travail mort », selon l'expression de Marx) : s'il ne crée pas de valeur, il transmet sa valeur. C'est ne pas voir la double nature du capital chez Marx – bien matériel de production et valeur monétaire qui cherche sa mise en valeur. C'est aussi ignorer le processus concret de production (« le procès de travail ») dans lequel se produisent des dépenses et transformations de matière, et la nécessité de biens matériels de production ou d'avances nécessaires à la production.

Son approche se combine en outre avec une erreur sur la notion de capital financier. Il considère que tout le capital financier est du « capital fictif » (cf. C. Durand, 2014). Il y ajoute la monnaie. C'est une erreur, car le capital, comme l'expliquait Marx avec justesse c'est une valeur qui cherche à devenir plus de valeur (une valeur A qui cherche A'=A +ΔA). C'est bien le cas du capital financier, et ceci même si le montant de la valeur de ce capital financier n'est pas assuré et est en partie une anticipation, il agit bien comme une valeur. Mais bien sûr en lien avec les moyens matériels de production accumulés, sans s'y réduire, et en lien avec la production. Le capital est un rapport social avec les moyens de production et avec les travailleurs. C'est pourquoi la notion de « capital fictif » chez Marx est utilisée bien plus précisément : il la réserve pour désigner les titres financiers de dette *des États*, parce que ces titres sont essentiellement représentatifs de dépenses salariales, et non pas parce qu'ils ne sont que des titres-papiers, non matériels. Le réel et le matériel sont des choses profondément différentes. Julien Vercueil a raison de relever les apories de C. Durand en ce sens (Vercueil, 2014).

Il est également utile de pointer les différences importantes avec Th. Piketty qui dénonce aussi les excès du capital et de son revenu (pour plus de détails, voir ma critique dans F. Boccara, 2014b). Pour lui, le coût du capital ne serait qu'un revenu, qui en outre peut durablement croître plus vite que le PIB. Et on ne pourrait agir que par la redistribution (fiscalité mondiale du capital) sur les ménages. Et d'ailleurs pour lui l'accumulation du capital peut être infinie (c'est la thèse qu'il prête par méconnaissance à Marx). Plus précisément, dans l'analyse de Piketty le capital produit sa valeur seul et séparément, le « travail » produit sa valeur seul et séparément. Il n'y a pas donc *répartition* des revenus sur la base d'un produit d'abord indifférencié, mais *production* directe des revenus. Il n'y a donc pour lui pas de répartition primaire, il n'y a qu'une répartition secondaire, par les impôts. C'est exactement la théorie néo-classique[1]. En la matière, comme le remarque aussi Gaffard (2014), il s'appuie sur la charpente analytique néo-classique qu'il reprend à son compte. Derrière cela, il y a la négation de la production de valeur ajoutée, découverte d'Adam Smith et pierre de touche de toute l'économie classique jusqu'à Marx inclus (qu'on peut considérer à la fois comme le dernier classique… et le premier marxiste). Dans ce cadre, la production n'est qu'un assemblage, un collage pondéré de valeurs pré-existantes : Y = rK + wL.

1. C'est aussi ce que Guerrien (2004) souligne lorsqu'il expose la théorie néo-classique dans son ouvrage de référence.

Le coût du capital révélé par les données individuelles d'entreprises

Frédéric Boccara

Prolongement du numéro de novembre-décembre 2018 d'*Économie et Politique*, cet article précise à partir des statistiques de données individuelles des entreprises de l'INSEE le poids du coût du capital dans l'économie nationale.

L'utilisation de données individuelles peut permettre de détailler les données de la comptabilité nationale sur le coût du capital (voir dans notre numéro 772-773 l'article de Frédéric Boccara « De l'analyse du coût du capital à la recherche d'une autre régulation de l'économie »). En effet, l'INSEE met en ligne sur son site des comptes des entreprises issus des liasses fiscales société par société, et par catégories de taille ou par secteur d'activité. Ces chiffres vont tout à fait dans le même sens que les chiffres agrégés. Ils permettent aussi de faire apparaître des éléments qui disparaissent dans l'approche de la comptabilité nationale, ainsi que des disparités tout à fait suggestives.

Tableau 3 - Dépenses des entreprises, d'après la comptabilité d'entreprises
Année 2014

	0 à 9 salariés hors holdings et assimilés		10 à 19 salariés		20 à 249 salariés		>250 + holdings de 0 à 9		Ensemble	
Loyers	27 022	3%	8 856	3%	29 659	2%	49 680	2%	115 223	3%
Redevances de brevets, marques, etc.	1 958	0%	871	0%	4 300	0%	9 419	0%	16 547	0%
Intérêts bancaires et assimilés	29 441	3%	4 418	2%	13 594	1%	60 417	3%	107 873	2%
Autres charges financières	9 934	1%	4 565	2%	12 510	1%	71 496	3%	98 506	2%
K Provisions et charges exceptionnelles (dotations)	46 497	5%	15 179	5%	67 159	6%	150 056	7%	278 918	6%
Amortissements (dotations)	30 817	3%	5 222	2%	25 117	2%	57 199	3%	118 363	3%
Crédit-Bail	3 910	0%	1 621	1%	4 747	0%	2 598	0%	12 884	0%
Dividendes *	15 479	2%	12 117	4%	46 733	4%	119 256	6%	193 600	4%
sous-total Capital	**165 060**	**18%**	**52 849**	**19%**	**203 820**	**17%**	**520 120**	**25%**	**941 912**	**21%**
Achats matériels (matières premières, produits semi	323 357	36%	109 434	39%	521 926	44%	748 729	36%	1 703 693	38%
Sous-Traitance (dépenses)	61 999	7%	20 427	7%	91 921	8%	148 973	7%	323 424	7%
Autres charges d'exploitation	4 739	1%	1 130	0%	9 550	1%	16 044	1%	31 464	1%
Autres achats de services	142 493	16%	30 919	11%	128 526	11%	251 170	12%	553 203	12%
sous-total Achats (consommations intermédiaires Biens et Services)	**532 587**	**59%**	**161 910**	**58%**	**751 923**	**63%**	**1 164 917**	**56%**	**2 611 784**	**58%**
Salaires et traitements bruts	116 083	13%	41 350	15%	139 937	12%	218 224	10%	515 639	12%
Charges sociales patronales	52 200	6%	15 489	6%	56 477	5%	96 712	5%	220 896	5%
Intérim (dépenses de personnel extérieur à l'entrepri	6 556	1%	2 878	1%	15 332	1%	23 946	1%	48 715	1%
sous-total Travail	**174 839**	**20%**	**59 717**	**21%**	**211 746**	**18%**	**338 882**	**16%**	**785 250**	**18%**
Impôts (à la production + sur le bénéfice)	**22 927**	**3%**	**4 735**	**2%**	**30 567**	**3%**	**69 282**	**3%**	**127 515**	**3%**
Ensemble	**895 413**	**100%**	**279 212**	**100%**	**1 198 055**	**100%**	**2 093 201**	**100%**	**4 466 461**	**100%**

** les dividendes par catégrorie de taille sont estimés (cf. note de bas de page)*

Source : INSEE (Esane, d'après Alisse ; Comptes nationaux, pour les dividendes[1]). Champ : tous secteurs (y compris secteurs financiers).

Le tableau 3 confirme sur données individuelles le constat des comptes nationaux concernant l'importance des coûts du capital. Il en permet aussi une vision plus précise et plus fine, même si en revanche, les doubles comptes entre filiales d'un même groupe ne sont pas éliminées. Dans le même temps, cette approche est plus complète en termes de composantes couvertes.

En moyenne, le coût du capital apparaît plus élevé que le coût du travail, si l'on tient compte des dividendes distribués. Catégorie de taille par catégorie de taille, le coût du capital apparaît au moins aussi élevé que le coût du travail : chacun pesant de 18 à 20 % de l'ensemble des coûts des entreprises. Pour les grandes entreprises (celles de plus de 250 salariés) le coût du capital est même nettement supérieur, en moyenne, à celui du travail, ce qui est d'ailleurs logique pour deux raisons : elles sont généralement plus capitalistiques et on y a agrégé les *holdings* et sociétés assimilées. Le détail des différentes dépenses montre que ce sont les achats qui constituent la part la plus importante des coûts (environ 60 % des coûts), tandis que l'on peut remarquer que les différents impôts récapitulés dans les comptes des entreprises ont un poids inférieur à celui des intérêts bancaires, sauf pour les grandes PME (20 à 250 salariés). Au sein du coût du capital, les « autres charges financières » constituent un poste important pour les grandes entreprises (plus de 250 salariés) et *holdings*, renvoyant probablement en grande partie au financement de marché (obligations…). Enfin, on note l'importance des dotations aux amortissements et provisions, ainsi que le rôle non négligeable des loyers versés (qui comprennent à la fois des loyers de locaux, immeubles et certains loyers d'utilisation d'actifs immatériels).

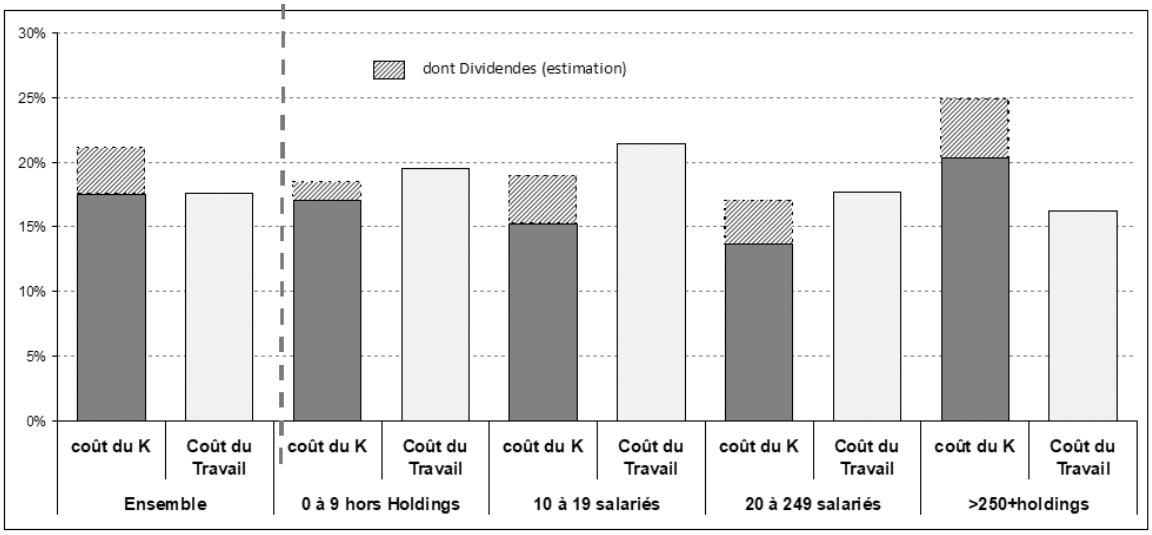
Pour mieux cerner les disparités, il serait nécessaire d'adopter une approche en termes de groupes d'entreprises, au sens des liens de détention et de contrôle entre sociétés. Il faudrait d'une part séparer les entreprises indépendantes, d'autre part disposer d'une consolidation des comptes par groupes d'entreprises, car ceux-ci se versent en leur sein des rémunérations qui, souvent, sont enregistrées comme des coûts du capital : loyers, redevances, paiements d'intérêts, dividendes, etc.

Ici, on utilise une approche par « unité légale » juridiquement autonome, qui est celle des comptes sociaux (c'est-à-dire à peu près une approche société par société), où ces coûts peuvent être dispersés dans des unités de différentes tailles et de différents secteurs d'activité d'un même groupe[2]. Dans le même sens, il faudrait distinguer les firmes multinationales, qui représentent aujourd'hui plus de la moitié de la valeur ajoutée des entreprises (cf. F. Boccara, Hecquet *et alii*, 2013).

Le graphique 3 montre l'importance des disparités par secteur d'activité des sociétés, mais il suggère aussi le rôle de l'organisation en groupes d'entreprises dans ces disparités observées. Il repose en effet sur des données par « unités légales » ne distinguant pas dans un même secteur les sociétés indépendantes et les filiales d'un même groupe, dont la société peut avoir un rôle d'unité fonctionnelle spécialisée, porteuse de certains coûts spécifiques, au sein d'un groupe dont la, ou les, activités principales se situent dans un autre secteur. Ainsi, les coûts en capital d'un groupe peuvent être concentrés dans ses filiales financières

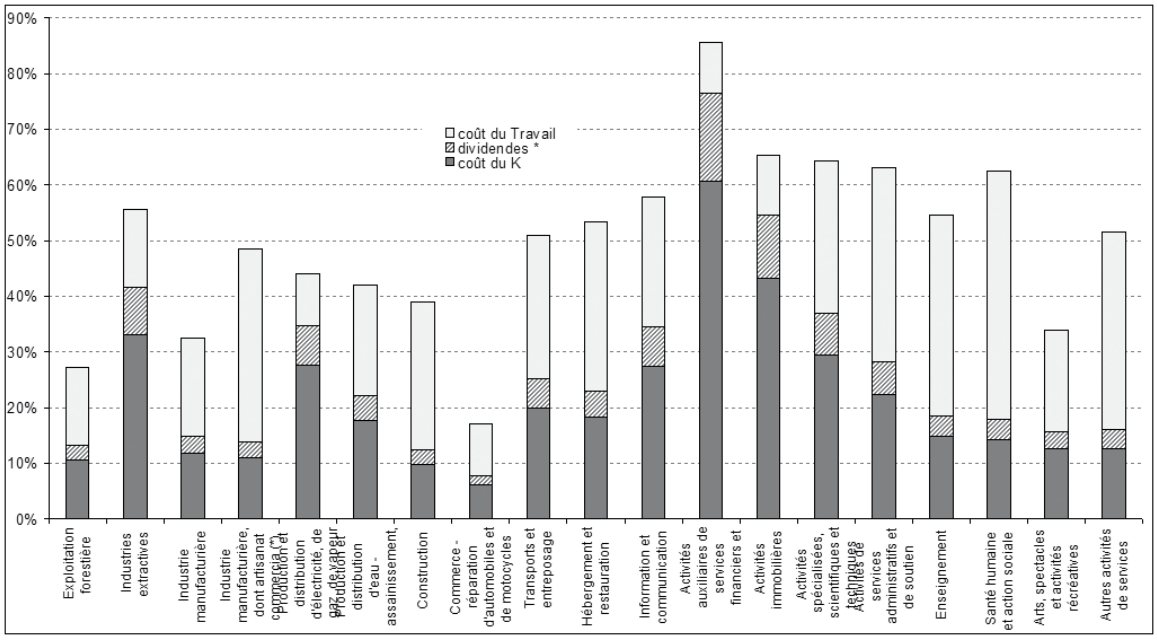
1. Les dividendes de la colonne « ensemble » sont ceux donnés par la comptabilité nationale. Ceux par catégorie de taille d'entreprise ont été estimés par nous-mêmes, car ceux-ci ne sont pas présents dans les comptes d'entreprises agrégés par taille mis en ligne par l'INSEE. Pour ce faire, on est parti du total macro-économique des dividendes, donné par la comptabilité nationale, que l'on a réparti entre les catégories de taille d'entreprise, d'une part au prorata du poids du coût

Graphique 2 : Coût du capital et coût du travail d'après la comptabilité d'entreprises



ou immobilières, tandis que ses coûts du travail se concentrent dans ses filiales opérationnelles, de type industriel par exemple. L'on observe précisément une forte disparité sectorielle pour le coût du capital. Il s'étage entre 18 % et 77 % des coûts. Tandis que le coût du travail s'étage moins (entre 14 % et 31 %), les trois secteurs où le coût du travail étant le plus élevé traduisent une réalité plus proche de la nature de la combinaison productive, l'activité proprement dite, et non de ce que seraient les coûts d'une filiale spécialisée dans une fonction au service de l'ensemble d'un groupe. Ce sont les secteurs de l'hébergement et de la restauration (31 %) de la construction (27 %) et du transport (26 %).

Graphique 3 : Coût du capital et coût du travail, par secteur d'activité des unités



Source : INSEE (Esane 2014, d'après Alisse).

du capital de la catégorie dans le total des coûts du capital toutes catégories ; d'autre part en ne donnant aux TPE (0 à 9 salariés) que 20 % des dividendes que ce premier calcul de leur poids pourrait leur affecter (ceci revient à corriger leur poids à la baisse en tenant compte que les TPE (0 à 9 salariés) fonctionnent très peu par versement de dividendes, du fait notamment de leur forme juridique.

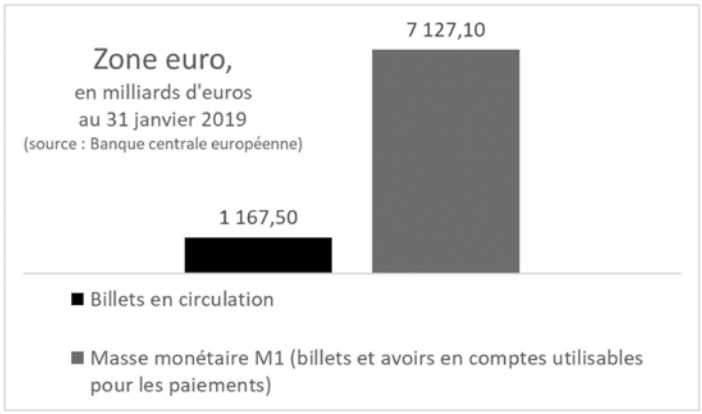
2. L'INSEE réalise certaines consolidations, mais d'une part elle sont limitées aux variables situées en amont du calcul de la VA, et excluent notamment les charges financières et les dividendes, d'autre part elles sont réalisées sur des périmètres qui peuvent être plus restreints que des groupes : des ensembles de filiales d'un même groupe mais d'activité relativement homogène entre elles. Chacun de ces sous-ensembles, l'INSEE l'appelle une « entreprise ».

La politique monétaire, comment ça marche ?

Denis Durand

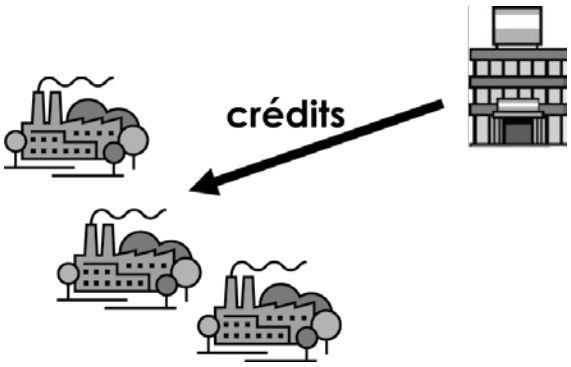
En repoussant à 2020 la perspective d'une remontée de ses « taux directeurs » et en annonçant un nouveau programme de « refinancements à long terme » (TLTRO), la Banque centrale européenne a surpris les marchés. Pourtant, elle n'a fait que s'aligner sur ce que les marchés eux-mêmes anticipaient mais elle a, ce faisant, révélé l'inquiétude que lui inspire la situation des économies européennes et de la finance mondialisée. Mais en quoi ont précisément consisté ces décisions ? Que recouvrent les termes techniques officiels de la politique monétaire et le jargon financier des « professionnels de la profession » ? Pour le savoir, il faut se rappeler en quoi consiste le rôle d'une banque centrale.

Ce rôle ne consiste pas essentiellement à alimenter l'économie en monnaie. La monnaie émise par les banques centrales, sous forme de billets, ne représente aujourd'hui qu'une petite partie de l'argent utilisable dans la vie économique par les entreprises, les particuliers, les administrations.

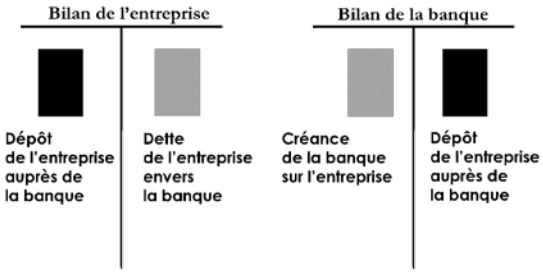


Le reste, c'est-à-dire l'argent figurant sur nos comptes en banque, est mis à notre disposition… par les banques, lorsqu'elles nous font crédit. C'est là un pouvoir extraordinaire. Si les banques mettent en circulation de la monnaie sans que soient créées, par le travail humain, des richesses d'une valeur suffisante, le public peut perdre confiance dans cette monnaie : c'est très dangereux pour la société, et pour les banques elles-mêmes ! C'est pourquoi leur activité est fortement réglementée, et régulée par une institution spéciale, la banque centrale.

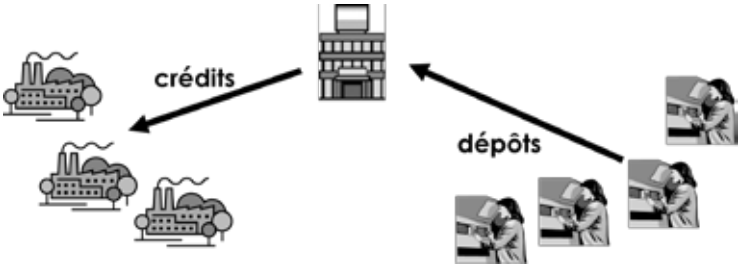
Imaginons une banque, par exemple la Société générale. Son métier est de faire crédit aux entreprises, par exemple pour financer leurs investissements :

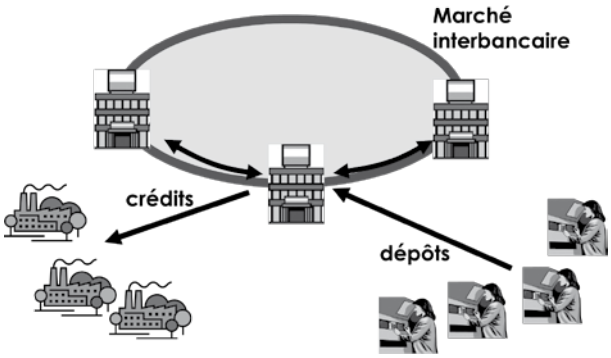


Au même instant, le montant du crédit apparaît au compte de l'entreprise bénéficiaire. Le bilan de la banque est donc équilibré : à l'actif, le crédit à l'entreprise, au passif, le dépôt ainsi créé.



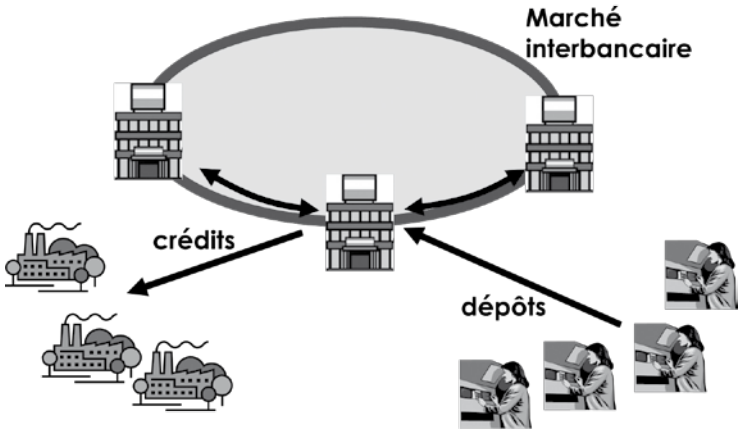
Bien sûr, l'entreprise va se servir de cet argent pour payer ses fournisseurs et ses salariés. Tant que les comptes de ces fournisseurs et de ces salariés sont à la Société générale, le bilan de la banque reste équilibré.





Toutefois, ce ne sera pas le cas général. Par exemple, une partie des salariés de l'entreprise auront un compte au Crédit Agricole. Une partie des dépôts va donc passer des livres de comptes tenus par la Société générale aux livres du Crédit Agricole. Le bilan des deux banques sera alors déséquilibré : la Société Générale aura « trop de crédits » et pas assez de dépôts, et le Crédit Agricole aura trop de dépôts.

Qu'à cela ne tienne, les banquiers ont trouvé la solution : le Crédit Agricole prêtera à la Société générale les liquidités qui lui manquent – moyennant le paiement d'intérêts bien sûr. Ce qu'on appelle le « marché interbancaire » permet ainsi aux banques de la zone euro d'ajuster en permanence leurs comptes.



Le problème n'est toutefois pas complètement résolu. Les clients des banques vont par exemple transférer de l'argent en dehors de la zone euro, dans des monnaies étrangères. Ou bien, tout simplement, ils vont retirer des billets aux distributeurs. En contrepartie, leurs avoirs en compte dans les banques de la zone euro vont diminuer d'autant.

Il manque donc toujours « un peu » d'argent aux banques pour équilibrer leurs comptes. Leur seule façon de s'en procurer est de l'emprunter à la banque centrale. Pour cela, elles apportent en garantie des titres représentant des crédits qu'elles ont accordés à des entreprises ou à des États de la zone euro. On dit que les banques financent l'économie, et que la banque centrale les *refinance*.

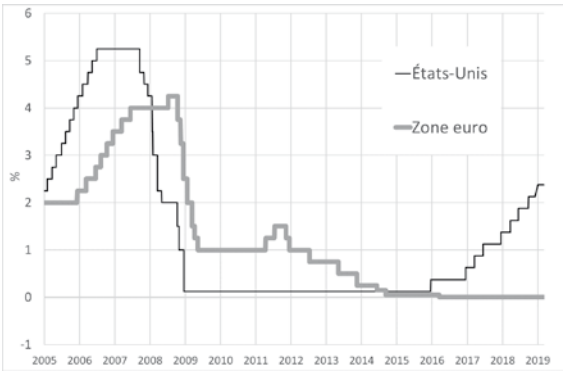
Le point important est que les banques ne peuvent fonctionner que si elles ont en permanence provision sur le compte que chacune d'entre elles entretient auprès de sa banque centrale (dans le cas de la zone euro, les comptes des banques sont tenus par les 19 banques centrales nationales qui, avec la BCE, forment ce qu'on appelle l'Eurosystème). C'est ce qu'on appelle la « monnaie centrale ». Si la banque centrale refuse à une banque ordinaire de lui prêter la monnaie centrale dont elle a besoin, c'est la faillite immédiate, la banque disparaît : c'est ce qui est arrivé à Lehman Brothers le 25 septembre 2008.

C'est dire le pouvoir exceptionnel dont disposent les banques centrales. Elles ont un pouvoir de vie ou de mort sur les banques et, à travers elles, sur toutes les activités économiques. C'est ce pouvoir qui a, par exemple, permis à la « troïka » de briser la résistance du peuple grec et de son gouvernement en 2015.

En temps ordinaire, les banques centrales se servent de ce pouvoir pour réguler les conditions de financement de l'économie.

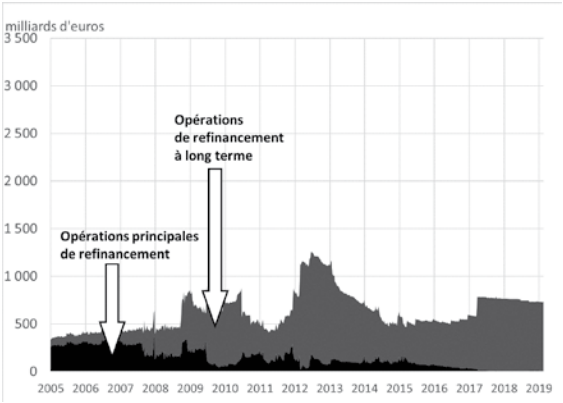
Elles peuvent ainsi, par exemple, décider du taux d'intérêt qu'elles exigent des banques qui leur empruntent de la monnaie centrale. Elles fixent ainsi le taux du marché interbancaire « au jour le jour », celui des prêts de monnaie centrale à 24 heures d'échéance que les banques ordinaires se font entre elles en permanence pour équilibrer leurs comptes. Ce taux, à son tour, influence plus ou moins étroitement les taux des prêts des banques à leur clientèle, celui des emprunts à court, moyen ou long terme des États et des entreprises et, indirectement, toute la marche de l'économie.

Taux directeurs des grandes banques centrales



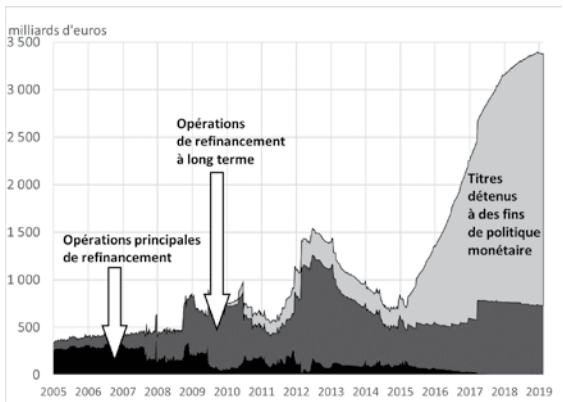
Ainsi, depuis la crise des *subprimes*, la BCE a non seulement réduit le taux de ses prêts aux banques, mais elle allongé leur durée et considérablement accru leur montant. Les « opérations principales de refinancement » à échéance d'une semaine (en noir ci-dessous) ont fini par être presque entièrement remplacées par des « opérations de refinancement à long terme ciblées » (*TLTRO, Targeted Long Term Refinancing Operations*) à échéance de 4 ans, dont le taux est de 0 % et peut même être négatif, jusqu'à -0,4 %, si les banques financent les entreprises. Le montant de ces opérations atteignait 723 milliards d'euros au 22 février 2019. Ce sont elles qui doivent être remplacées par un nouveau programme de TLTRO lorsqu'elles arriveront à échéance dans quelques mois.

Opérations de l'Eurosystème (BCE et banques centrales nationales)



Mais les banques centrales ont d'autres moyens de créer de la monnaie. Ainsi, pour calmer la spéculation contre la Grèce, le Portugal, l'Espagne, l'Irlande, qui a failli faire éclater l'euro, le président de la BCE Mario Draghi a promis en 2012 que la BCE ferait « tout ce qu'il faut » pour calmer les exigences des marchés. En pratique, la BCE s'est lancée dans un énorme programme d'achats de titres (obligations émises par les États, les entreprises et les banques) : 2 646 milliards d'euros injectés sur les marchés financiers sans exiger, cette fois, la moindre condition !

Opérations de l'Eurosystème (BCE et banques centrales nationales)



Depuis la fin de l'année 2018, la BCE a cessé d'augmenter ce portefeuille mais elle le maintient au même niveau en rachetant des titres lorsque ceux qu'elle possède viennent à échéance et lui sont remboursés.

Ces chiffres donnent le vertige mais la question qu'on doit se poser est la suivante : ces énormes liquidités mises à disposition des banques et des marchés financiers ont-elles servi à créer des richesses, c'est-à-dire des emplois qualifiés dans des services publics et dans des entreprises efficaces de l'industrie, des services et de l'agriculture ? La réponse est non. Beaucoup trop souvent, elles ont servi à alimenter les opérations financières, les délocalisations, l'évasion fiscale… Résultat : les agents publics et privés s'endettent mais la création de valeur ajoutée stagne dans la zone euro.

Les citoyens européens sont donc fondés à exiger de la BCE qu'elle fasse un tout autre usage de son pouvoir monétaire.

Des explications qui précèdent découlent deux ordres de propositions.

1. Une nouvelle sélectivité de la politique monétaire. Lorsqu'une banque demande à la BCE de refinancer un crédit, celle-ci devrait lui demander : ce crédit sert-il à créer des emplois, à former des travailleurs, à créer de la valeur ajoutée en respectant des critères écologiques ? Dans ce cas, il pourra bénéficier d'un refinancement à long terme et à taux négatif, d'autant plus bas qu'il aura des effets plus favorables sur l'emploi et la création de richesses dans les territoires. Sert-il au contraire à des opérations financières, à des placements à Wall Street, à la City ou dans d'autres paradis fiscaux ? Alors, pas de refinancement, ou à un taux prohibitif, pour décourager les banques de favoriser l'inflation financière. Mais comment savoir à quoi servent les crédits dont les banques demandent le refinancement ? C'est aussi l'affaire des mobilisations sociales et de l'action des salariés dans les entreprises, des citoyens dans les territoires.

2. Un financement par création monétaire, à 0 %, des investissements nécessaires au développement des services publics : embauches d'infirmières, de médecins, d'enseignants, de cheminots, installation des équipements dont ils ont besoin pour travailler… La BCE prêterait les fonds nécessaires à un Fonds de développement économique, social et écologique solidaire européen qui, à son tour, financerait des projets démocratiquement élaborés, décidés, suivis et contrôlés dans les différents pays de l'Union européenne. La BCE peut le faire dès aujourd'hui, sans attendre de changer les traités européens. Il suffirait pour cela que le Fonds ait le statut d'établissement de crédit, à l'instar de la Banque européenne d'investissement ou de la Caisse des dépôts et consignations en France.

On le voit, la politique monétaire n'est pas hors de portée des citoyens : on peut définir les conditions à remplir pour que les luttes sociales, écologiques et politiques aient prise sur elle, à partir de projets concrets.